

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE



UNIVERSITÉ MOULOUD MAMMERRI DE TIZI OUZOU

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES DES SCIENCES
COMMERCIALES ET DES SCIENCES DE GESTION

DÉPARTEMENT DES SCIENCES COMMERCIALES

**Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du diplôme de
Master en Sciences Commerciales**

Spécialité : Finance et commerce international

Thème

**Attractivité des IDE en Algérie :(1990-2018)
Analyse et perspective sur la période**

Présenté par : **Mr REBOUH Saïd**
Mr SAADI Sofiane

Encadré par : **Mr OUALIKENE Selim**

Devant le jury d'examen composé de:

Président : Mr ABIDI Mohamed, Maître de conférences, UMMTO ;

Examineur : Mr ACHIR Mohamed, Maître de conférences, UMMTO ;

Rapporteur : Mr OUALIKEN Selim, Professeur, UMMTO.

Promotion : 2019-2020



REMERCIEMENTS

Nous remercions tout d'abord « DIEU » tout puissant de nous avoir donné la santé et le courage d'effectuer ce projet de fin d'étude, dans les meilleures conditions.

Nos remerciements les plus chaleureux et notre gratitude la plus sincères vont ensuite à nos enseignants pour leurs passion et leurs volonté a nous donner chaque jours le meilleur d'eux même pour enrichir nos connaissances, merci pour tous ce qu'ils nous ont appris depuis notre première année jusqu'à ce jour.

Nous pensons particulièrement à Mr CUALIKEN notre promoteur, pour la finesse de ses attitudes sur le plan aussi bien humain que scientifique. Ses remarques successives ont permis d'améliorer les différentes versions de ce travail.

Ainsi qu'à toute personne qui nous a aidés de près ou de loin pour réussir ce modeste travail. Nous ne ferons pas le pari de les énumérer sans risquer d'en omettre certains. Nous nous astreignons à un devoir de reconnaissance à l'égard d'eux tous.

Merci

Dédicaces

Je dédie mon travail, à la mémoire de ma défunte mère a mon père ;
ma marâtre ; mes frères et sœur

A tous mes amis et l'ensemble de tous ceux qui ont contribué à mes
divers succès, ainsi qu'à tous ceux qui m'encourage à avancer et a
allez plus loin dans mes projets.

Ce mémoire est aussi dédié à tous mes enseignants et enseignantes et
chaque personne aillant contribué de près ou de loin à la réalisation de
ce projet de fin d'étude.

Un grand merci du fond du cœur

SAADI.S

Dédicaces

Je dédie ce travail :

À mes chers Parents

Pour leurs sacrifices, amour, Tendresse et encouragements

Mes frères et mes sœurs

Toute ma famille, et mes amis.

Tous les enseignants qui ont assuré ma formation.

REBOUH. S

Liste des abréviations

ANDI : Agence Nationale de Développement de l'Investissement.

ANEM : Agence Nationale de l'Emploi.

ANIMA : Réseau euro-méditerranéens d'acteurs du développement économique.

ANIREF : Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière.

API : Agence de Promotion des Investissements.

APSI : Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi des Investissements.

CEI : Communauté d'Etats Indépendants.

CIRDI : Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements.

CNI : Conseil National de l'Investissement.

CNUCED : Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement

F&A : Fusion-Acquisition.

FAI : Fonds d'Appui à l'Investissement.

FBCF : Formation Brute du Capital Fixe.

FFC : Facilité de Financement Compensatoire.

FMI : Fonds Monétaire International.

FMN : Firmes Multinationales.

GUD : Guichet Unique Décentralisé

IDE : Investissement Direct Etranger.

INF : inflation

MCC : China Metallurgical Group Corporation

MCO : Moindres Carrés Ordinaires

MEDA : Programme pour le Partenariat Euro-méditerranéen.

MENA: Middle East-North Africa (=MED-10+Mauritanie, Libya, Soudan, Yemen, Iran, Iraq, Afghanistan, Pakistan).

NTIC : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique.

OMC : Organisation Mondiale du Commerce.

OLI : Ownership, Localisation, Internalisation

OPEP : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole.

PAS : Programmes d'Ajustement Structurel.

PED : Pays en Développement.

PIB : Produit Intérieur Brut.

R&D : Recherche et Développement.

SNMG : Salaire National Minimum Garanti.

TCH : Taux de change

UE : Union Européenne.

Sommaire

Introduction générale	01
Chapitre I : Approche conceptuelle et théorique des IDE.	
<i>Introduction</i>	04
<i>Section 1 : Définition, caractéristiques et formes des IDE</i>	06
<i>Section 2 : Les principaux déterminants des IDE</i>	13
<i>Section 3 : Impacts et enjeux des IDE</i>	23
<i>Conclusion</i>	30
Chapitre II : L'attractivité des IDE en Algérie.	
<i>Introduction</i>	31
<i>Section 1 : L'évolution des IDE en Algérie et étude de cadre</i>	32
<i>Section 2 : La promotion et l'encadrement des IDE en Algérie</i>	45
<i>Section 3 : Analyse de l'attractivité des IDE en Algérie</i>	55
<i>Conclusion</i>	74
Chapitre III : Analyse et perspective des IDE sur la période 1990-2018.	
<i>Introduction</i>	75
<i>Section 1 : Présentation du model suivi basé sur l'économétrie</i>	76
<i>Section 2 : application du model de régression choisi pour l'attractivité des IDE</i>	81
<i>Section 3 : Analyse des résultats de l'enquête menée sur le terrain</i>	99
<i>Conclusion</i>	103
Conclusion générale	104

Introduction générale

Depuis les années 80, les investissements directs étrangers progressent, avec un rythme phénoménal et le marché mondial est devenu plus concurrentiel. Il constitue l'un des aspects les plus visibles de la mondialisation, tout en permettant aux entreprises de se hisser dans d'autres pays, afin d'avoir une marge bénéficiaire abondante, face à ses concurrents nationaux. L'investissement direct étranger est bénéfique pour les pays d'origine et d'accueil et fait partie intégrante d'un système économique international ouvert et efficace et constitue l'un des principaux catalyseurs du développement.

Aujourd'hui, nous assistons à une véritable chasse à ce type d'investissement et à une concurrence rude entre les Pays en voie de développement qui se ruent de façon acharnée dans la diversification de leurs économies en vue de mettre en valeur les déterminants susceptibles d'attirer le plus d'investisseurs étrangers et bénéficier ainsi de tous les avantages que véhicule les IDE.

Les dirigeants des PVD sont en effet aujourd'hui conscients que les IDE sont un véritable vecteur de croissance, contribue aux développements économiques de leurs pays.

Le processus d'implantation à l'étranger d'une entreprise est une démarche complexe à laquelle il faut se préparer minutieusement à l'avance. Conquérir un marché offre de grandes opportunités à l'entreprise mais entraîne également des difficultés.

Pour cela, l'entreprise aura besoin de stratégies d'implantations, qui diffèrent d'un pays à un autre, à cause de l'attractivité du pays d'accueil par l'élaboration des lois et des normes fiscales, juridiques ou de finances, qui des fois sont aux désavantages de l'implantation des firmes dans ces pays. Il y'a quelques années de cela, les pays industrialisés n'investissaient que dans d'autres pays industrialisés pour minimiser leurs coûts d'implantation. Par la suite, les entreprises ont cherché des meilleurs coûts de productions, là où les ressources sont abondantes et les mains d'œuvres à bas prix, afin de se délocaliser vers ces pays en diversifiant leur chaîne de production, et de profiter des facteurs que ces pays fournissent, afin de produire et de vendre à un prix inférieur que ce de leurs concurrents.

Conscient de ces avantages, l'Algérie a mis en place une série de réformes visant à favoriser son ouverture sur le marché international afin d'attirer le plus grand nombre d'investisseurs étrangers. Le pays est doté d'une position géostratégique, des ressources abondantes que les entreprises étrangères recherchent, et un marché large (une grande taille de marché), là où il y'a un nombre important de

consommateurs, acquérir de tel marché sont les rêves de plusieurs d'entre elles, afin d'avoir une part de marché forte et une meilleure rentabilité. Mais aussi, l'Algérie a mis à la disposition de ces entreprises des déterminants plus ou moins attractifs, qui sont subjectif d'attirer leurs intentions sur le pays, tels que l'exonération des entreprises étrangères en matière de fiscalité sur une base de 3 ans, mais aussi d'autres déterminants, qu'ils soient économiques ou institutionnels.

Tout-ceci ont permis au pays d'attirer des flux d'IDE importants. Néanmoins sa part reste inférieure à celle de ses voisins (Tunisie et Maroc). Ainsi l'objectif de notre travail d'étudier les déterminants et l'apport des IDE en Algérie. Il s'agit précisément de répondre à la problématique suivante :

En quoi consistent les déterminants des investissements directs étrangers ?

A partir de cette question, plusieurs questions secondaires peuvent être posées, à savoir :

- En quoi consiste la notion d'investissement Direct Étranger ?
- Comment les IDE ont évolué en Algérie ?
- Quelles sont les mesures incitatives et répulsives vis-à-vis des IDE ?
- Quelles sont les étapes d'une étude économétrique ?

Nous supposons que les IDE pourraient être attirés par :

- l'existence d'un cadre macroéconomique sain qui favorise l'accroissement de l'attractivité des capitaux étrangers en Algérie ;
- L'attractivité de l'économie Algérienne aux investissements directs étrangers au regard des incitations fiscales et financiers offertes par le gouvernement Algériens ;
- Nous allons essayer aussi dans notre travail de mettre en évidence les déterminants les plus pertinents parmi un grand ensemble de déterminants à l'investissement directs étrangers.

La démarche mis en œuvre dans le cadre de ce mémoire s'articule autour de trois principaux axes :

Le premier axe s'appuie sur une analyse théorique en se référant sur un ensemble de travaux qui ont étudié les déterminants sur les investissements directs étrangers.

Le deuxième axe est intitulé : L'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie. Dans ce chapitre je vais aborder plusieurs points, dont notamment, les objectifs prises par le pouvoir publics en matière de promotion des IDE et les réactions des différents acteurs internes, le diagnostic du phénomène de l'IDE en Algérie à travers son encadrement juridique, son évolution dans le temps.

Le Troisième axe s'appuie sur une analyse empirique je vais essayer de construire un model de régression linéaire qui met en relation la variable dépendante l'IDE, et les variables indépendantes qui sont le PIB le taux de change et l'inflation, dont les données prises en considération dans cette analyse empirique concernent la période de 1990 à 2018.

Afin de répondre à la problématique ainsi qu'aux questions posés, notre travail est structuré comme suit :

Le premier chapitre : Approche conceptuelle et théorique sur les investissements directs étrangers.

Deuxièmes chapitres : L'attractivité des investissements directs étrangers.

Troisièmes chapitres : Perspective et analyse des IDE en Algérie entre 1990 et 2018.

Chapitre I : Approche conceptuelle et théorique des IDE.

Introduction

Les investissements directs étrangers sont maintenant de plus en plus sollicités aussi bien par les pays développés que par les pays en développement et ne sont plus considérés comme un facteur de dominance, mais plutôt comme un canal majeur de transfert de technologie et d'innovation. Ainsi que l'économie mondiale s'est complètement métamorphosée ces dernières années. Elle évolue dans un environnement de plus en plus enchevêtré où le libre-échange, la libre circulation des capitaux et des biens deviennent des maîtres mots et où les investissements directs étrangers sont de plus en plus qualifiés comme une nouvelle voie de financement de la croissance économique.

L'objet de ce premier chapitre est d'alimenter en concepts fondamentaux notre recherche sur l'investissement direct étranger. Celui-ci s'articulera autour de trois sections. La première section sera consacrée à donner un aperçu sur les investissements directs étrangers. Ensuite, nous traiterons, dans la seconde section, les principaux déterminants des IDE marquant les flux de ces derniers. Il s'agit de montrer l'importance subordonnée des flux des IDE dans les économies. Enfin, la troisième section présente les principales retombées des investissements directs étrangers sur le pays d'origine et le pays d'accueil.

L'investissement direct étranger (IDE) est bénéfique pour les pays d'origine et d'accueil et fait partie intégrante d'un système économique international ouvert et efficace et constitue l'un des principaux catalyseurs du développement.

Les avantages qu'il procure ne se manifestent cependant pas de manière automatique et ne se répartissent pas équitablement entre les pays, les secteurs et les collectivités locales. Les politiques nationales et le cadre international de l'investissement jouent un rôle déterminant pour attirer des IDE vers un plus grand nombre de pays en développement et pour que ces investissements aient le maximum d'effets positifs pour le développement. C'est essentiellement aux pays d'accueil qu'il incombe de mettre en place des conditions générales, transparentes et favorables à l'investissement et de renforcer les capacités humaines et institutionnelles nécessaires pour les exploiter. La plupart des flux d'IDE prenant leur origine dans les pays de l'OCDE, les pays développés peuvent contribuer à la réalisation de ce programme. Ils peuvent faciliter l'accès des pays en développement la technologie et aux marchés internationaux, et assurer plus généralement la cohérence de leurs actions en faveur du développement ; ils peuvent utiliser l'aide publique au développement (APD) pour soutenir des projets d'investissement associant capitaux publics et privés ; ils peuvent encourager des pays non membres de l'OCDE à intégrer plus étroitement les cadres internationaux fondés sur des règles qui sont applicables à l'investissement ; ils peuvent promouvoir activement les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que d'autres éléments de la Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international, de même que les Principes OCDE de gouvernement d'entreprise ; ils peuvent enfin partager avec des non-membres l'approche mise au point par l'OCDE pour renforcer, au moyen d'examen mutuels, la capacité d'investissement.¹

¹ L'investissement direct étranger au service du développement OPTIMISER LES AVANTAGES MINIMISER LES COÛTS
OCDE 2002

Section 1 : définition, caractéristiques et formes des IDE

1. Définition des Investissement directs étrangers :

L'IDE est une notion fortement évolutive. Sa définition diffère selon la nature de la source qui l'apprécie. Selon **Tersen** et **Briscout** (1996) : « la difficulté essentielle que pose l'IDE est qu'il s'agit d'un phénomène tellement complexe qu'il est difficile d'en appréhender toutes les facettes, mais qu'il est dangereux de chercher à isoler une seule. »¹

Jacquemont, définit l'IDE comme « l'emploi des ressources financières qu'un pays fait à l'étranger »

Nous retenons deux définitions officielles de l'IDE, celles du FMI et de l'OCDE :

1.1. Définition de l'IDE selon le FMI :

Les IDE sont définis par le manuel de la balance des paiements du FMI (5e édition), comme : « l'investissement direct à l'étranger (IDE) est l'action d'un investisseur, basé dans un pays donné (pays d'origine), qui acquiert un intérêt d'au moins 10 % dans une entreprise résidant dans un autre pays ». ²

Ce pourcentage est supposé donner à l'investisseur un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise. Comme la finalité de l'opération à l'étranger est supposée être celle de la gestion durable, on peut ainsi distinguer l'investissement direct de l'investissement de portefeuille. Ce dernier est constitué de simples placements financiers, soit à long terme, soit à caractère spéculatif (acquisition d'actions, d'obligations, de produits dérivés, options et autres instruments financiers). Donc les IDE sont effectués dans le but d'acquies un intérêt durable dans une entreprise exerçant ses activités sur le territoire d'une économie autre que celle de l'investisseur, le but de ce dernier étant d'avoir un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'Entreprise. ³

¹ Tersen.D et Bricourt J-L. (1996). « Investissement international ». Armand colin. Op cit.p5

² Manuel de la balance des paiements du FMI, 5eme édition

³ Denis tersen.JEAN-luc bricout « investissement international »op cit .p7

Plus précisément, d'après la définition du FMI, les IDE connaissent quatre formes¹ :

- La création d'une entreprise ou d'un établissement à l'étranger
- L'acquisition d'au moins 10 % du capital social d'une entreprise étrangère déjà existante
- Le réinvestissement de ses bénéfices par une filiale ou une succursale située à l'étranger
- Les opérations entre la maison mère d'une firme transnationale et ses filiales (souscription à une augmentation de capital, prêts, avances de fonds, etc.).

1.2. Définition de l'IDE selon l'OCDE :

Au début des années quatre-vingt, l'OCDE (1983) a défini l'IDE de la manière suivante : « Toute personne physique, toute personne publique ou privée ayant ou non la personnalité morale, tout gouvernement, tout groupe de personnes physiques liées entre elles est un Investisseur Direct Etranger s'il possède lui-même une entreprise d'investissement direct, c'est-à-dire une filiale, une société affiliée ou une succursale faisant des opérations dans un pays autre que le ou les pays de résidence de l'investisseur ou des investisseurs directs.

Par entreprise d'investissement direct, on entend une entreprise jouissant ou non de la personnalité morale dans laquelle un seul investisseur étranger contrôle :

- Soit 10 % ou plus des actions ordinaires ou des droits de vote dans une entreprise jouissant de la personnalité, ou de l'équivalent dans une entreprise n'ayant pas la personnalité morale, à moins qu'il ne puisse être établi que cela ne permet pas à l'investisseur d'avoir un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise.
- Soit moins de 10 % des actions ordinaires ou des droits de vote dans l'entreprise, mais a un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise.

L'OCDE définit l'Investissement Direct à l'Etranger ainsi ²: « L'IDE est une activité par laquelle un investisseur résidant dans un pays obtient un intérêt durable et une influence significative dans la gestion d'une entité résidant dans un autre pays. Cette opération peut consister à créer une

¹ Denis tersen.JEAN-luc bricout « investissement international », op cit .p6

² OCDE, Définition de référence des investissements directs internationaux, 4ème édition, 2008, Paris. p45

entreprise entièrement nouvelle (investissement de création) ou, plus généralement, à modifier le statut de propriété des entreprises existantes (par le biais de fusions et d'acquisitions. Sont également définis comme des investissements directs étrangers d'autres types de transactions financières entre des entreprises apparentées, notamment le réinvestissement des bénéfices de l'entreprise ayant obtenu l'IDE, ou d'autres transferts en capital». Ces derniers incluent notamment les prêts accordés par une maison-mère à sa filiale implantée à l'étranger.

D'après toutes ces définitions, les Investissements Directs ne créent pas de dettes pour le pays qui les reçoit, en ce sens qu'il n'y a aucune obligation juridique qui puisse contraindre l'Etat du pays d'accueil à en rembourser la valeur. Cela ne veut pas pourtant dire qu'ils ne créent pas des flux en retour, puisqu'ils sont le plus souvent effectués pour rapatrier des bénéfices vers la maison mère (sauf si des opportunités d'investissements rentables se présentent sur place). A ce flux de revenu, peut s'ajouter un flux de capital si l'investisseur décide de redéployer son capital vers d'autres pays.¹

Ainsi, nous constatons que l'IDE constitue le principal vecteur de la hiérarchisation de l'ensemble de l'économie mondiale.

2. Caractéristique des IDE :

D'après ces définitions, le critère le plus important, qui caractérise les IDE et les distingue des investissements de portefeuille, c'est «la notion du contrôle et de gestion».

En effet, dès que le seuil des 10 % prôné en haut permet à la firme de procurer un pouvoir de contrôle et d'administration, l'IDE acquiert une nature beaucoup plus complexe que celle de l'investissement de portefeuille et il n'est plus un simple flux financier. En réalité, et sur le plan pratique, en possédant un pouvoir de contrôle sur une entreprise étrangère, l'investisseur va s'impliquer d'avantage dans la vie de cette entreprise et dans sa gestion. Dans ce cadre il peut lui envoyer et la doter des différents moyens de production comme : les gestionnaires talentueux, les procédés techniques de production,

¹ Zacharie A., « Les flux de capitaux internationaux vus du Sud », in Pour une mondialisation à finalité humaine, 2002, Vista/Syllepse, Bruxelles/Paris, p176

les secrets commerciaux, les droits d'utilisation de la marque ainsi que des conseils et des instructions concernant les marchés à conquérir et ceux à éviter¹.

Cette idée nous ramène à une autre idée implicite peu connue : "les IDE sont parfois invisibles"; C'est-à-dire qu'il peut y avoir un IDE sans qu'il y ait un flux financier, comment et pourquoi ?²

- Comment?

Il s'agit de cas où la firme multinationale ouvre une usine ou une filiale dans un pays étranger en empruntant les capitaux initiaux de démarrage à partir du système bancaire local, et quant à la firme elle se contente d'envoyer des gestionnaires qualifiés, des procédés techniques de production, quelques secrets commerciaux et l'autorisation d'utiliser sa marque. Par la suite, l'extension de cette unité se fait à partir du réinvestissement des bénéfices et en recourant à nouveau au système bancaire local. Dès que l'unité s'agrandit et devient rentable, les profits sont transférés envers la maison mère.

- Pourquoi?

Plusieurs raisons peuvent être avancées :

- **Le pouvoir de contrôle:**

L'IDE n'est pas un simple flux financier mais il est axé beaucoup plus sur la gestion, le contrôle et le transfert : de la technologie, des compétences et de quelques actifs immatériels.

- **La couverture du risque de change:**

Pour une firme, sécuriser des actifs détenus à l'étranger et libellés en monnaie étrangère, se fait, entre autre, en contractant des dettes libellés aussi en monnaie étrangère et ce en empruntant dans les monnaies étrangères utilisés pour financer la filiale.

- **La couverture du risque politique :**

C'est le risque de nationalisation et d'expropriation qui peut être décidé par le gouvernement du pays d'implantation sans qu'il y ait une compensation juste aux investisseurs. Dans ce cadre, la firme

¹ Peter.H.Lindert et Thomas A Pugel, « Economie internationale », De boeck, 1997, P 823.

² Peter.H.Lindert et Thomas A Pugel, « Op.Cit », P 823 et 824.

couvre ses actifs matériels dans le pays d'accueil par des emprunts dans ce pays. En effet, ces actifs matériels servent de gage et peuvent être utilisés pour le remboursement des créanciers en cas de problème. Quant à ses actifs immatériels et ses cadres, ils ne peuvent pas faire l'objet d'expropriation.

3. Forme des IDE :

Les investissements directs étrangers peuvent se faire selon deux modalités principales, dits greenfield et brownfield, mais d'autres formes peuvent aussi être définies.

3.1. Investissement de type Greenfield :

Il consiste à créer une nouvelle entreprise de production, avec l'installation de nouveaux moyens de productions et le recrutement de nouveaux employés.

3.2. Investissement de type brownfield :

Il est une acquisition d'une entité étrangère déjà existante. Dans ce cas, l'IDE d'acquisition se traduit principalement par un transfert de propriété des titres de la filiale acquise. En plus, les IDE peuvent se présenter dans des autres formes plus souples et moins contraignantes : vente de licence à un partenaire étranger ou accord de sous-traitance avec un fabricant local, joint-venture, franchise et succursale.¹

3.2.1. La cession de licence :

Elle consiste à concéder temporairement ou définitivement à un tiers, le droit de fabriquer un produit fini en contre partie des redevances. D'une façon générale la licence internationale inclut une variété d'arrangements contractuels par lesquelles les entreprises domestiques rendent accessible aux entreprises étrangères ses propriétés intangibles (formule, secret de fabrication, savoir-faire, nom de marque etc.)

Certains nombres d'engagements doivent être respecté par les contractants, d'un côté l'entreprise étrangère doit céder toute la documentation nécessaire à la fabrication de son produit et de coté de l'entité domestique doit respecter un certain engagement, comme la garantie d'offrir un certain niveau de qualité et respecter la confidentialité des informations qui lui sont transmises.

¹ Ferrera.L & Henriot. A, (2004), « La localisation des entreprises industrielles, comment apprécier l'attractivité des territoires ? », Revue économie internationale N° 99

3.2.2. La franchise :

La fédération française de la franchise la définit comme « une méthode de collaboration entre une entreprise (le franchiseur), d'une part, et une ou plusieurs entreprises, (les franchiseés), d'autre part, pour exploiter un concept de franchise mise au point par le franchiseur et composé de trois éléments : la propriété ou le droit d'usage de signes de ralliement de la clientèle (marque de fabrique, enseigne, raison sociale, nom commerciale, signes et symboles, logos), l'usage d'une expérience et la mise en point d'un savoir-faire donné, un ensemble de produits et/ou le service et/ou de technologie ».¹

L'objectif de la franchise est de faire bénéficier le franchiseé du savoir, de l'expérience, des méthodes commerciales ou industrielles, de l'assistance logistique du franchiseur, ainsi que des campagnes publicitaires ayant un impact direct sur la clientèle du franchiseé. Généralement le franchiseé est de pays de l'implantation de la franchise, il apporte donc l'avantage de bien connaître son marché, notamment de point de vue culturel. Il pourra conseiller le franchiseur à adapter son concept au niveau de vie, aux habitudes, aux conventions sociales, aux goûts et aux perceptions du marché local.

3.2.3. La sous-traitance :

C'est un contrat de gestion et de partage de production, le recours à cette forme d'IDE est fortement développé dans le commerce international. Le principe est d'assurer plusieurs implantations dans des différents pays, avec des avantages essentiellement en assurant une masse salariale réduite, une meilleure autonomie financière et une possibilité de répartir les différents risques de production entre différents fournisseurs et usines.

3.2.4. La joint-venture :

C'est une entreprise locale créée en commun avec une entreprise étrangère une société mixte, dont elles détiennent le capital dans des proportions voisines de 50/50 à 60/40 pourcent.² La création de co-entreprise est guidée par les motivations stratégiques de la part des firmes, dans l'objectif d'accélérer le processus d'internationalisation, de partager les coûts de développement de plus en plus élevés dans les secteurs de haute technologie et de réaliser des économies d'échelle.

¹ Meier.O, Schier.G, (2005), «Entreprises multinationales », édition DUNOD, Paris, p 97.

² Tersen, D et Bricout J-L, (1996), « Investissement international », édition Armand Collin, Paris, P 10

3.2.5. La succursale :

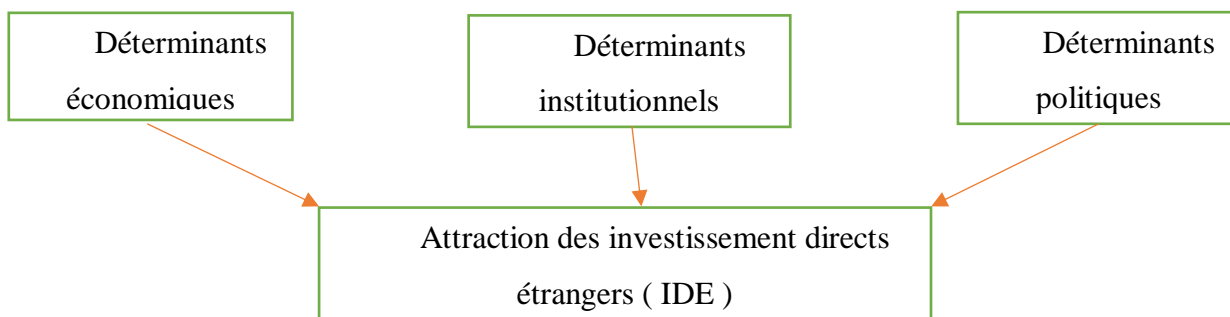
C'est un bureau de représentation d'une entreprise ou d'un établissement à l'étranger. Elle n'a pas de personnalité morale propre. Elle se contente d'informer la société mère et de gérer sur place les commandes et les services après-vente.

Section 2 : les principaux déterminants des investissements directs étrangers

L'accroissement accéléré des flux mondiaux d'investissement direct étranger lors de ces trois dernières décennies a poussé bon nombre d'auteurs à s'interroger sur les facteurs susceptibles de favoriser leur attraction. Les recherches ont montré que le montant des investissements directs étrangers dépend d'un certain nombre de facteurs déterminants. Les économistes (Lipsey, 1999 ; Truman et Emmert, 1999 ; Love et Lage-Hidalgo, 2000 ; Charkrabarti, 2001 ; Obwona, 2001) soutiennent que les déterminants de l'investissement direct étranger les plus significatifs sont: la taille du marché, les facteurs macroéconomiques et le stock de capital. Il est généralement supposé qu'une grande taille de marché permet de générer des économies d'échelle et une spécialisation de la production ainsi qu'une utilisation efficiente des ressources. Par ailleurs, un marché large implique une plus grande demande des biens et services, ce qui donne au pays d'accueil une meilleure attractivité. La population d'un pays joue un rôle important dans l'attraction des IDE.

Par ailleurs, Helpman (2006)¹ rassemble une nouvelle génération de travaux théoriques pour mieux comprendre le phénomène de l'IDE, avec la prise en compte du choix d'organisation des firmes multinationales, des caractéristiques des secteurs et des contrats sur la base desquels elles opèrent, notamment en réponse aux opportunités et de la qualité institutionnelle offerte par le pays d'accueil.

Sur la base de la littérature existante, on peut affirmer que l'IDE dépend d'un certain nombre de facteurs déterminants. Plusieurs classifications des déterminants des IDE ont été proposées. Toutefois pour mieux les cerner, nous nous inspirerons du classement de la CNUCED (1998)² afin de rassembler ces dernières en trois groupes : les déterminants économiques; les déterminants politiques; les déterminants institutionnels.



Source : élaboration personnelle

¹ Helpman E. (2006), "Trade, FDI, the Organization of Firms", Journal of Economic Literature, Vol. XLIV, September, pp. 589-630.

1. Les déterminants économiques :

Les déterminants les plus importants pour l'implantation de l'IDE sont les considérations économiques, qui se manifestent de façon considérable dès qu'un cadre propice à l'IDE est en place. Ainsi distingue-t-on les déterminants qui ont trait aux ressources ou actifs disponibles sur place ; ceux qui sont liées à la taille des marchés de biens et de services ; et ceux liées aux avantages de coût de production.

Les déterminants ayant trait aux ressources disponibles dans les pays d'accueil concernent principalement les facteurs directement liés à la production tels que : la recherche des matières premières, une main-d'œuvre non qualifiée abondante et bon marché ; main-d'œuvre qualifiée, actifs technologiques, innovants et autres actifs créés...

1.1. La recherche de matière première :

Les PVD étant relativement plus doté en matière première que les pays développés, ces derniers se déplacent donc vers les PVD à recherche des inputs pour leurs firmes. Les pays en développements doivent donc mettre en valeur leur stock de matière première disponible en vue d'attirer les investisseurs.

1.2. Le coût et la qualité de la main-d'œuvre :

Le coût de la main-d'œuvre est un déterminant important des IDE dans la mesure où beaucoup d'entreprises se délocalisent pour tirer profit de la disponibilité des facteurs de production, notamment du coût faible du facteur travail dans les PVD. Le faible coût de la main-d'œuvre constitue donc un facteur clef d'attraction des IDE.

Cependant, les entreprises ne tiennent pas seulement compte du coût des facteurs de production mais également de leur qualité. En effet, les multinationales recherchent de plus en plus de la main d'œuvre de très bonne qualité dans la mesure où ces entreprises s'intéressent davantage à la production de biens intensifs en capital et en technologie (Noorbakhsh et Paloni, 2001, pp.1594-1595). Ainsi, une main-d'œuvre à coût bas et de bonne qualité permet d'accroître à la fois la

Productivité et le rendement des IDE.

1.3. Le développement des infrastructures :

Lorsque, sur un territoire, l'infrastructure de base est développée, le coût de l'investissement est faible ainsi que son coût d'exploitation ; ce qui augmente le rendement de l'investissement et donc stimule l'IDE. Là où cette infrastructure manque, l'entreprise est obligée par exemple de construire elle-même les routes pour acheminer son produit ; ce qui augmente le coût de l'investissement. Le manque d'infrastructures de base ne permet pas aussi souvent à l'entreprise d'utiliser des techniques modernes de production, par exemple celles qui sont grandes consommatrices d'électricité dans un pays où celle-ci est rare.

1.4. La recherche de marchés :

Elle constitue également un important déterminant des IDE du fait que les FMN (firmes multinationales) se délocalisent le plus souvent vers des pays offrant une forte demande par exemple la taille du marché, le revenu par habitant qui sont des paramètres importants pour la demande car un revenu par habitant élevé contribue à une demande potentielle forte les PVD doivent donc s'efforcer à améliorer les niveaux de revenu moyen et à pratiquer des politiques de restructuration visant à améliorer la demande. De même la croissance des marchés, l'accès aux marchés régionaux et mondiaux, les préférences des consommateurs locaux ainsi que la structure des marchés constituent également d'autres déterminants importants entrant dans les incitations des investisseurs à la recherche des marchés potentiels.

1.5. La stabilité macroéconomique :

Alors que les premières études, comme celle de Friedman (1977), ont mis en évidence le rôle du taux d'inflation (mesuré par l'indice des prix à la consommation) qui est un indicateur important de la stabilité macroéconomique d'un pays, des études récentes ont utilisé le taux de change réel comme un indicateur de la stabilité macroéconomique. La volatilité taux de change réel est considérée comme un indicateur de mauvaises politiques macro-économiques qui conduisent à un désalignement du taux de change réel ce qui entrave la croissance économique.

1.6. L'inflation :

L'inflation est un des paramètres traduisant la stabilité macroéconomique, de sorte qu'une inflation volatile devrait avoir des effets négatifs sur la confiance des investisseurs. Par ailleurs, une inflation forte, si elle n'est pas compensée par une dévaluation suffisante, entraîne des pertes de compétitivité pour les entreprises exportatrices. Enfin, l'inflation provoque des pressions à la baisse sur les revenus réels des investisseurs. Les études empiriques sont partagées et les résultats de celles qui dégagent une relation significative et négative entre inflation et IDE ne sont pas toujours très robustes.¹ Il est donc impossible de conclure.

1.7. La croissance :

La relation entre croissance et IDE est théoriquement ambiguë. D'une part, dans le cas des IDE de pénétration, les investisseurs préfèrent s'implanter dans une économie dynamique qui offre un potentiel en termes de demande. De plus, cet indicateur a un impact psychologique fort. Néanmoins, le ralentissement de la croissance peut aussi être vu comme augmentant le produit marginal du nouveau capital. Enfin, une forte croissance est également synonyme de début de la transition, donc liée au risque. La littérature trouve plutôt un impact positif de ce facteur, mais les résultats sont équivoques et, dans tous les cas, l'effet est faible et peu significatif.²

1.8. L'évolution du taux de change :

L'effet de l'évolution du taux de change sur les IDE est théoriquement ambigu. Tout d'abord, la dépréciation de la monnaie réduit le coût initial de l'investissement pour l'entrepreneur étranger acquérant des actifs locaux. Cela diminue pour lui le montant à investir mais peut aussi l'inciter à investir davantage si ces actifs sont sous-évalués. Ensuite, quelle que soit la nature de l'IDE, une dépréciation favorise la compétitivité de l'entreprise implantée et donc encourage l'IDE. En effet, dans une logique de pénétration du marché, l'IDE peut servir à contourner une forme de protectionnisme cambiaire qui, par une sous-évaluation de la monnaie, ferait obstacle aux exportations vers ce marché. Dans une logique de délocalisation, la sous-évaluation de la monnaie procure un avantage supplémentaire en termes de coûts de production. Enfin, si l'on considère la valorisation finale des bénéfices, une dépréciation peut avoir deux effets opposés sur les IDE de pénétration : pour celui qui a déjà investi, une dépréciation peut décourager le rapatriement des bénéfices tandis que la même

¹ Déterminants des investissements directs étrangers en Europe centrale et orientale. Un bilan de la transition.

² Déterminants des investissements directs étrangers en Europe centrale et orientale. Un bilan de la transition.

dépréciation (si elle est prévisible) peut dissuader l'investisseur potentiel qui anticipera des bénéfices dépréciés. En ce qui concerne l'instabilité du change, plusieurs effets peuvent s'opposer. Tout d'abord, une forte volatilité accroît l'incertitude liée aux revenus et aux coûts d'opération ; elle est le signe d'une instabilité macroéconomique et, partant, démotive les investisseurs. Ensuite, dans une optique de pénétration du marché local, l'incertitude sur le change entraîne l'incertitude sur les recettes d'exportation du fait de l'effet volume (incertitude sur la demande locale car les prix finals sont soumis aux aléas du cours) et/ou de l'effet prix (les recettes d'exportation sont directement soumises aux aléas du cours), ce qui incite par conséquent à remplacer les exportations par des IDE. Dans ce cas, l'IDE de pénétration permet notamment à l'entreprise d'accumuler les bénéfices et de ne les rapatrier que lorsque le cours est favorable. En revanche, dans le cas d'un IDE de délocalisation, l'effet est inverse puisque la production est alors vouée à être exportée et donc à subir les aléas des cours. Enfin, la stabilité du change peut être la conséquence d'un régime de change fixe qui est assimilable à un contrôle des changes. Étant donné l'effet très contraignant du contrôle de l'économie sur les IDE, la volatilité du taux de change, gage de la libéralisation du système de change, peut avoir un impact positif.¹

1.9. Le niveau de développement financier :

Barro (1991) a fait valoir que le développement financier a un impact positif significatif sur la croissance économique. King et Levine (1993) ont suggéré que des niveaux plus élevés d'investissement intérieur sont positivement corrélés à la croissance économique plus rapide. Hermes et Lensink (2003) ont fait valoir que le développement du système financier d'un pays d'accueil est une condition importante pour l'IDE ait un effet positif sur la croissance économique. Ils affirment en outre que le système financier bien développé contribue positivement au processus de diffusion technologique associé à l'IDE.²

¹ Déterminants des investissements directs étrangers en Europe centrale et orientale

² Déterminants et Effets des Investissements Directs Etrangers.....BENHABIB et ZENASNI

2. Les déterminants institutionnels :

Les firmes étrangères ne sont pas influencées uniquement par les dotations facteurs, mais aussi par leurs compensant institutionnelle, qui explique en partie leur choix d'implantation et justifie les différences des flux des IDE entre les différents pays.

Selon la Banque Mondiale (1998)¹:«le terme 'institution' réfère à un ensemble de règles formelles et informelles régissant les actions des individus et des organisations dans une société».

Selon Ménard (2003)² défini les institutions comme « un ensemble de règles durables, stables, abstraites et impersonnelles, cristallisées dans des lois, des traditions ou des coutumes, et encadrées dans des dispositifs qui implantent et mettent en œuvre, par le consentement et/ou la contrainte, des modes d'organisations des transactions ».

Les analyses empiriques récentes retiennent généralement trois mesures assez générales des institutions: la démocratie, la corruption et le cadre judiciaire et administratif d'un pays. L'utilisation de ces indicateurs a permis de dégager un consensus empirique sur la relation entre institution et investissement direct étranger. Comme on pouvait s'y attendre, une économie démocratique, dénuée de corruption, transparente et pourvue d'un environnement légal efficace et impartial semble être plus à même d'intéresser les investisseurs internationaux.

2.1. La démocratie

La littérature économique consacrée à déterminer la localisation des IDE aborde l'élément démocratique dans le sens large du terme. Il est ainsi généralement représenté par deux grandes composantes :

- **Les droits politiques**: qui reflètent la capacité des citoyens à participer librement au processus politique (droit de voter, de postuler à des postes publics et d'élire des représentants qui auront leur mot à dire dans les mesures gouvernementales).

- **Les libertés civiles**: la possibilité de développer des opinions, des associations et une autonomie personnelle sans interférences de l'État.

Sur la base de la littérature existante, une grande majorité des études empiriques soutient l'idée selon laquelle les investissements transnationaux durables seraient attirés par un renforcement de la

¹ Banque Mondiale (1998), "Beyond the Washington Consensus: Institutions Matter", World Bank Latin American and Caribbean Studies, Viewpoints, Washington D.C.P. 2.

² Ménard C. (2003), "L'approche néo-institutionnelle : des concepts, une méthode, des résultats, Cahiers d'économie politique", No. 44, le Harmattan.

démocratie. Li et Resnick (2003)¹ portent son étude sur les institutions démocratiques et des Affaires étrangères Entrées d'investissements directs vers 53 pays en développement entre 1982 et 1995, confère une importance supérieure aux avantages autocratiques par rapport aux avantages démocratiques vis-à-vis des entrées d'IDE. Mais d'un autre coté Jakobsen et de Soysa (2006)² trouveront la relation inverse à partir des mêmes données en ajoutant simplement 46 pays d'accueil à l'échantillon retenu tout en transformant la variable dépendante sous forme logarithmique.

Néanmoins, Harms et Ursprung (2002)³ ont étudié l'impact de deux éléments démocratiques sur les IDE sur les investissements transnationaux durables entrants de 62 pays en développement entre 1989 et 1997. Ils aboutissent, pour leur part, à un coefficient significativement positif des « droits politiques » et des « libertés civiles » à travers leurs régressions. En outre, les résultats de ces auteurs soutiennent que, plutôt que d'agir comme un frein, le taux de syndicalisation d'une économie lui permettrait de recevoir plus d'IDE.

2.2. La corruption

Selon l'OCDE⁴ la corruption, est souvent perçue comme une dimension cruciale des institutions et la cause majeure de la stagnation économique et de l'échec des programmes de réformes. Les recherches récentes sur la gouvernance ont montré qu'en général la corruption est une des principales contraintes pour les entreprises des PED.

La plupart des études empiriques cherchant à examiner l'impact de la corruption sur les IDE aboutisse à un effet négatif. L'étude de Voyer et Beamish (2004)⁵, ont examiné empiriquement l'effet de la corruption sur l'investissement étranger direct japonais, bien que confirmant l'influence négative de la corruption sur les IDE japonais allant s'implanter parmi 59 pays en 1998, soulignera que cette relation ne vaut qu'en ce qui concerne les nations émergentes d'accueil de l'échantillon et non les nations industrialisées. Les auteurs expliquent cette différence de réaction par le fait que le développement économique s'accompagne généralement d'une amélioration des structures légales anticorruption. De fait, les écarts de corruption entre pays avancés sont moins prononcés et ont donc moins d'impact sur le choix du lieu d'implantation des firmes multinationales.

¹ LI Quan, Resnick Adam (2003), "Reversal of Fortunes: Democratic Institutions and Foreign Direct Investment Inflows to Developing Countries", International Organization, Vol. 57, winter, pp. 175-211.

² Jakobsen Jo, de Soysa Indra (2006), "Do Foreign Investors Punish Democracy? Theory and Empirics, 1984-2001", *Kyklos*, Vol. 59, No 3, pp. 383-410.

³ Harms Philipp, Ursprung Heinrich W. (2002), "Do Civil and Political Repression Really Boost Foreign Direct Investments?", *Economic Inquiry*, Vol. 40, Issue 4, October, p 651-663.

⁴ OCDE (2003), "L'approche des entreprises dans la lutte contre les pratiques entachées de corruption", Documents de travail sur l'investissement international, No. 2003/2, Juin.

⁵ Voyer Peter A., Beamish Paul W. (2004) "The Effect of Corruption on Japanese Foreign Direct Investment", *Journal of Business Ethics*, Vol. 50, pp. 211-224.

2.3. Le cadre judiciaire et administratif

Le dernier grand élément institutionnel qu'il nous reste à présenter concerne donc le cadre judiciaire et administratif. Selon Li (2005)¹ : « une bonne gouvernance doit comporter les caractéristiques suivantes : une justice et une législation indépendantes, des lois justes et transparentes appliquées de manière impartiale, une information financière publique fiable ainsi qu'une confiance élevée dans les instances publiques ».

3. Les déterminants politiques :

Malgré la différence du résultat et de contexte d'analyse, les déterminants économiques de la localisation des IDE du pays d'accueil restent des déterminants de premier rang pour influencer les flux des IDE. Mais pour pouvoir évaluer la rentabilité de son projet, l'avenir du pays doit être prévisible pour qu'une firme multinationale (FMN) puisse prendre sa décision. Pour cela et à côté des déterminants économiques, tout investisseur doit avoir une idée sur la stabilité politique du pays. Un cadre politique réceptif à l'IDE continuera d'attirer plus d'IDE, lequel engendre la prospérité qui attire encore plus d'IDE ce qui fait que le pays est encore plus accueillant envers l'IDE.

3.1. Les incitations fiscales

Le premier outil politique facteur d'attractivité des IDE qui nous vient naturellement à l'esprit est les incitations fiscales leur objectif est de réduire le taux d'imposition. Elles peuvent prendre des formes très variées comme la réduction de l'imposition sur les bénéfices, sur le chiffre d'affaires, sur la valeur ajoutée, la réduction des taxes à l'importation et à l'exportation, une réduction sur de cotisation sociale assises sur le travail, etc. L'attrait d'un pays pour les IDE est aussi déterminé par un système fiscal simple, moderne et transparent et par l'efficacité de l'effort d'investissement de l'État. Elle est utilisée comme un proxy du taux d'imposition des entreprises du secteur formel (Cette mesure rend compte du poids des charges fiscales par rapport au PIB, elle inclut la fiscalité des individus et des entreprises). Le taux d'imposition permet de capter l'effet de la politique fiscale sur l'investissement. En effet, un taux d'imposition élevé pourrait décourager l'investissement en général, et les IDE en particulier.

Le contexte institutionnel et fiscal permet au pays d'accueil d'améliorer le climat des affaires. Il agit comme un facteur de facilitation de l'investissement pour augmenter le potentiel d'attractivité du

¹ LI Shaomin (2005), "Why a Poor Governance Environment Does Not Deter Foreign Direct Investment: The Case of China and its Implications for Investment Protection", Business Horizons, Vol. 48, p.298.

pays. L'action publique peut influencer les décisions microéconomiques des firmes par des incitations fiscales (Alaya et al., 2007).

3.2. Les traités bilatéraux d'investissement

Le traité bilatéral d'investissement désigne, selon la CNUCED (2007)¹, l'accord passé entre deux pays dans le but de promouvoir les investissements directs de l'un chez l'autre, et aussi de protéger réciproquement les investissements et les investisseurs dans les deux pays signataires du traité. Généralement, un traité bilatéral d'investissement aborde les sujets suivants : domaines d'investissement, conditions d'implantation, traitement équitables des investisseurs des deux pays, traitement de la nation la plus favorisée, compensations en cas de préjudices ou d'expropriation, garantie de libre transfert des fonds, mécanismes de règlement des différends État-État et investisseur-État,..Etc.

3.3. La libéralisation financière

La libéralisation financière est également très appréciée des firmes multinationales désirant s'implanter parmi les pays en développement. C'est une forme susceptible d'attirer l'attention des investisseurs étrangers, à savoir la libéralisation financière. Néanmoins l'impact théorique de cette dernière sur la localisation des IDE est indéterminé. En effet, d'un côté, le développement, la solidité et l'efficacité du secteur bancaire d'un pays, d'un autre côté aider les firmes multinationales à financer leurs activités étrangères à l'aide de capitaux du pays d'accueil et, par conséquent, à transformer techniquement des IDE en simple investissements domestiques.

3.4. La stabilité politique et sociale

Il est entendu que la stabilité d'un pays ne se résume pas qu'à ses performances économiques mais qu'elle s'étend également à son climat politico-social. Cette dernière constitue le plus souvent un des déterminants visé par les investisseurs. En effet, Le risque politique se matérialise généralement par des coups d'État, guerres civiles, émeutes, expropriations d'actifs, blocages des comptes et des fonds, terrorisme, conflits régionaux, népotisme, crimes organisés...etc. Ainsi, si la probabilité d'un ou d'une suite de coups d'états est élevée, même si la rentabilité du projet est attrayante, il est probable que le pays n'intéressera pas les investisseurs. Il y a donc fort à parier

¹ CNUCED (2007), "Bilateral Investment Treaties 1995-2006: Trends in Investment Rulemaking", Nations Unis, New York et Genève.

évitent de s'installer dans les économies où leurs activités sont susceptibles d'être interrompues, temporairement ou définitivement, par des manifestations d'insécurité.

Section 3 : impacts et enjeux des investissements directs étrangers.

L'implantation ou la création d'une filiale permettent tant aux pays d'accueils (hôtes) l'acquit des biens faits de ces derniers, cause des retombées qui déterminent le bon fonctionnement des investissements directs étrangers qui diffèrent les uns des autres, que pour les pays d'origine des investisseurs en particulier leurs gouvernements, en effet, ils ont également un rôle important à jouer. Il leur faut notamment prendre en compte les conséquences de leurs politiques économiques nationales pour la capacité d'autres pays d'accueil potentiels à attirer les investisseurs étrangers.

1. enjeux et impact des IDE sur les pays d'origine :

Le sujet des investissements étrangers a pris une place très importante dans les débats entre ceux qui sont pour et ceux qui sont contre, même dans les pays développés et qui sont considérés comme leaders en la matière.

1.1. Argument Pro-IDE : Ces arguments peuvent être résumés ci-dessous:

- **Augmentation du bien-être et de la production (PIB) du pays :** Même, si cette augmentation profite aux investisseurs et aux détenteurs du capital au détriment d'autres agents, il faut mettre en place des politiques permettant de récompenser les pertes de ceux-ci au lieu d'appeler à la limitation des sorties d'IDE.
- **Meilleure allocation des ressources :** les investissements directs étrangers permettent de mieux utiliser les fonds, les capitaux et l'épargne excédentaires des pays développés; En même temps, ils permettent l'extension des capacités de production industriel du pays investisseur et de rapatrier des profits.

- **Meilleure compétitivité pour les entreprises** : En effet, les IDE et la réputation des firmes multinationales permettent de rejaillir sur les entreprises des pays investisseurs qui vont avoir un accès aisé aux marchés mondiaux grâce à l'image de leurs compatriotes.

1.2. Argument Anti-IDE

- **Perte d'emploi** : les investissements à l'étranger profitent aux pays étrangers en terme de création d'emploi; Le cas est pire pour les délocalisations, où les firmes multinationales ferment les usines et licencient les travailleurs pour aller s'implanter et créer les postes d'emplois ailleurs.
- **Les inégalités entre travailleurs qualifiés et non qualifiés** : Certains estiment que les IDE sont le premier responsable de l'essor et de l'amélioration des capacités de production et d'exportation des pays à bas salaires dans les secteurs intensifs en travail non qualifiés. Par conséquent, et selon les prédictions du modèle HOS, les IDE sont désignés comme responsables des difficultés rencontrées par les travailleurs les moins qualifiés dans les pays développés. Aux Etats-Unis d'Amérique et en Grande Bretagne, l'écart entre les salaires réels des travailleurs qualifiés et non qualifiés ne cesse de se creuser, tandis qu'en France, en Allemagne et en Italie, les inégalités sont observés en terme des chances d'accès à l'emploi¹.
- **Effet négatif sur la balance du paiement** : les investissements directs étrangers sont considérés comme des prêts sans intérêts et comme des dépenses à l'étranger et à court terme, ils peuvent causer un déficit de la balance des paiements. C'était le cas de l'USA dans années 60, ce qui a amené le gouvernement fédéral à imposer des restrictions sur la sortie d'IDE entre 1965 et 1974.
- A long terme, **l'effet sur la balance des paiements** est ambigu. Il dépend de la rentabilité et de la profitabilité de l'investissement.

¹ Paul Krugman et Maurice Obstfeld, « Op.cit », P 172.

2. enjeux et impact des IDE sur les pays hôtes :

A l'instar des pays investisseurs, les IDE sont sujet de débats au niveau des pays hôtes et ce entre ceux les considérant comme nécessaires au développement et ceux les considérants comme menace sur le pays.

2.1. Arguments Pro-IDE:

- **Amélioration du PIB** : les IDE permettent de réaliser un gain en terme de production et de bien-être et qui va être partagé entre le pays investisseur et le pays hôte. Mais au niveau de la redistribution des revenus, et contrairement au pays investisseur, ici cette augmentation profite aux détenteurs d'autres facteurs au détriment des investisseurs qui perdent leur rareté et vont être concurrencés par les étrangers. Par ailleurs, une étude récente a montré que, sur 63 pays en développement (1960-2004), l'augmentation des flux d'IDE de 1% engendre une augmentation de 0,3% du PIB¹. Mais le plus intéressant est sans doute le fait que plusieurs analyses convergent sur le fait que, pour que les IDE jouent efficacement sur la croissance, plusieurs préconditions doivent être remplies ou seuils de déclenchement franchis :

- **Capacité d'absorption** : l'impact sur la croissance est positif seulement si le pays dispose d'un seuil minimal de capital humain (et reçoit déjà des IDE -on ne prête qu'aux riches).

- **Stade de développement** : selon une étude récente du FMI², l'impact sur la croissance est différent selon le type de pays. Dans les pays intermédiaires et les pays pauvres mais non-pétroliers, les IDE ont un effet significatif (+0,5 à 0,7% de croissance quand le ratio IDE/PIB augmente de 1%). Seuls les pays pétroliers échappent à tout dividende des IDE, quel que soit leur flux entrant, peu d'impact sur la croissance.

- **Développement du marché financier** : pour un volume d'IDE donné, les bénéfices en termes de croissance sont quasiment doubles pour un pays avec un marché financier bien développé par rapport à un pays où le financement de l'entreprise est défaillant; l'étude du

¹ Note de réflexion sur: L'impact des IDE, ANIMA, 2010, P 3.

² Dabla-Norris, Honda, Lahreche, Verdier (FMI). FDI Flows to Low-Income Countries: Global Drivers and Growth Implications (2010)

FMI de 2010 précise le seuil à partir duquel l'effet croissance des IDE décolle, à savoir le dépassement d'un niveau de 20% du financement de l'économie par le secteur privé.

- **Niveau d'infrastructure** : selon une analyse sur 42 pays en développement (1971-2000)¹, les infrastructures jouent à la fois comme un moteur et une contrainte pour les IDE. Si leur niveau est insuffisant, les IDE seront inopérants en termes de croissance. Si par contre les infrastructures sont bien développées, l'impact sera maximisé.

- **Cadre macro-économique et fiscal** : selon une analyse de la Banque Mondiale², l'impact sur la croissance est d'autant plus fort que la stabilité monétaire (faible inflation) et une fiscalité limitée (impôts et dépenses publiques faibles) sont assurées, cette dernière formulation (dépenses publiques faibles) est probablement contestable, car en fait, ce dont les opérateurs privés ont besoin, c'est d'une bonne efficacité des investissements publics par ailleurs indispensables (en particulier dans des pays très en retard sur ce plan), ou, autre façon de l'exprimer, une bonne valeur du dispositif public censé les servir. L'étude du FMI de 2010 précise le seuil d'inflation à ne pas franchir pour que l'IDE apporte une contribution positive à la croissance (à savoir maximum d'inflation de 8% par an).

- **Création d'emploi** : Outre son rôle de catalyseur de la croissance économique et du développement rapides, l'IDE intervient également de façon importante dans d'autres aspects du développement (l'emploi et l'environnement). L'IDE crée des opportunités d'emplois dans les pays hôtes, et ce de trois façons possibles:

- Consiste à employer directement la population pour des opérations situées au sein de l'économie nationale.

- S'effectue par les liaisons en amont et en aval : les emplois sont créés dans les entreprises servant de fournisseurs, de sous-traitants ou de prestataires de services.

- Mode de création d'emplois passe par la croissance économique qui entraîne de nouveaux emplois à l'échelle nationale.

- L'IDE permet des **transferts de technologie** (en particulier sous forme de nouveaux types d'intrants de capital fixe) que les investissements financiers ou le commerce des biens et

¹ Kinoshita et Lu (FMI/Université Taiwan). On the Role of Absorptive Capacity: FDI Matters to Growth (2006)

² Makki, Somwaru. Impact of Foreign Direct Investment and Trade on Economic Growth (2008)

services ne peuvent assurer. L'IDE peut aussi promouvoir la concurrence sur le marché intérieur des intrants.

- **Source de financement:** Pour certains pays qui disposent de potentiel d'investissement et de capacité de production non exploités à cause du manque de l'épargne nationale, les IDE sont la source de financement optimale parce qu'ils ne sont pas générateurs de dettes.

2.2. Arguments Anti-IDE:

- **La domination étrangère :** Certains ont des sentiments de méfiance vis-à-vis des IDE, et notamment lorsque ceux-ci prennent la forme d'un rachat d'une entreprise existante. L'argument ici est la crainte des conséquences éventuelles de l'implication des firmes multinationales étrangères dans l'économie nationale. On peut donner l'exemple de Canada où 60% du capital de l'industrie manufacturière est possédé ou contrôlé par des étrangers, dont 40% par l'USA. Même au niveau de l'USA à la fin des années 60, plusieurs inquiétudes sont apparues lorsque le niveau des IDE entrants était très élevé¹, qui peut prendre plusieurs formes :

-L' abstention d'exports par une filiale locale, vers un pays étranger, considéré comme inamicale par le pays investisseur, comme obligation de se conformer aux lois du pays d'origine prohibant ces exportations.

-Emprunter des fonds à l'étranger pour contourner une politique monétaire restrictive dans le pays hôte.

-L'influence sur les décisions politiques et économiques majeurs.

- **Autres arguments Anti-IDE:**

- L'atteinte à l'environnement.

- Les IDE peuvent absorber l'épargne et les talents entrepreneuriaux empêchant ainsi la création d'entreprise nationale pouvant contribuer au développement de l'économie.

- L'exploitation irrationnelle des matières premières.

¹ Dominique Salvatore, « *Op.cit* », P 455 et 456.

- Les bénéficiaires du pays hôte peuvent être récompensés par les mesures fiscales et douanières offertes pour attirer les IDE.

3. Le commerce extérieure et les IDE (substituabilité ou complémentarité)

La relation entre les investissements directs étrangers et le commerce extérieur a fait l'objet de plusieurs études où l'interdépendance de ces deux phénomènes a été confirmée. Mais il y a divergence entre ces analyses quant à la relation de substituabilité ou de complémentarité entre les deux phénomènes. Ces études peuvent être scindées en deux catégories :

3.1. La théorie de l'arbitrage financier (thèse de Mendell) :

Cette théorie (thèse de Mendell) se place dans le cadre du modèle H.O.S. Si on a deux pays: nord (N) et sud (S), ayant des dotations factorielles différentes où le capital (K) est abondant au nord qu'au sud. Donc il sera mieux rémunéré au sud qu'au nord. "Supposons que les biens ne circulent pas entre les deux pays à cause d'un ensemble d'obstacles naturels ou mis par les états (droits de douane, obstacles non tarifaire, coûts de transport). En revanche, on admettra que le capital peut se déplacer librement. Celui-ci va s'investir dans le pays qui lui offre la rémunération la plus élevée, donc se déplace du nord vers le sud. Cette délocalisation du capital se substitue au commerce de biens et provoque le rapprochement des niveaux de dotations relatives."¹

Donc, la théorie de Mendel repose sur une analyse très simple: s'il existe des entraves, cela provoque des différences de rémunération du capital entre pays et celui-ci se place dans le pays où il rapporte le plus.

¹ Bernard Guillochon, « Economie internationale », Dunod, 2001, P 104.

3.2. Les analyses reposant sur le comportement de la firme:

Selon ces analyses, la relation entre IDE et commerce se diffère selon la nature de la firme multinationale (horizontale ou verticale).

- **Le modèle horizontal** : «Etant donné que le principale objectif des entreprises multinationales horizontales est d'accéder aux marchés étrangers, l'exportation et l'IDE sont deux activités substituables. Les entreprises multinationales opteront pour l'une ou l'autre en fonction de leur rendement relatif, qui dépend notamment du coût de commerce, du coût de l'IDE et des économies d'échelles qu'elles peuvent réaliser en installant des unités de production dans les pays étrangers.»¹

- **Le modèle vertical** : Ici l'objectif de la firme est de tirer profit de la différence des dotations factorielles entre pays et elle va "localiser les usines dans différents pays de façon à ce que chacune de ces usines soit spécialisée sur un stade particulier de son processus de production"².

Dans ce modèle, il y a une complémentarité entre IDE et commerce puisque seules certaines phases de la production vont être délocalisées et des flux de commerce intra-firme et inter-filiales vont avoir lieu.

¹ Rapport de l'OCDE sur l'investissement Direct Etranger, juin 2002, P 11.

² Jean Louis Amelon et Jean Marie Cardebat, « Op.cit », P 93.

Conclusion

Tout au long de ce chapitre, nous avons d'une part fait le tour des définitions des IDE proposées par plusieurs auteurs tels : Jacquemont, qui définit l'IDE comme « l'emploi des ressources financières qu'un pays fait à l'étranger ». Pour l'OCDE, un investissement direct est effectué en vue d'établir des liens économiques durables avec une entreprise. Par contre, le FMI donne une autre définition des investissements directs : les investissements effectués dans une entreprise exerçant ses activités sur le territoire d'une économie autre que celle de l'investisseur.

D'autre part, nous nous sommes intéressés aux principaux travaux sur l'ensemble des effets que peuvent engendrer ces investissements tant sur l'économie d'accueil que sur le pays d'origine. En effet, les IDE se concrétisent non seulement par des entrées de capitaux pour le pays d'accueil, mais également, par un apport de technologie et de savoir-faire technologique et organisationnel et un accès privilégié à de nouveaux marchés. L'IDE peut contribuer d'une façon active à la croissance et au développement économique des pays d'accueil.

A noté aussi que ce chapitre s'est penché sur les facteurs tributaires qui déterminent les IDE, subdivisé en trois principaux axes qui sont respectivement économiques, institutionnels et enfin politique, en s'inspirant de la conférence CNUCED.

L'objectif du deuxième chapitre est de présenter l'attractivité des IDE en Algérie, ainsi que les principales mutations qu'a connu l'Algérie afin d'attirer plus d'investissement depuis l'indépendance.

**Chapitre II : L'attractivité des
Investissement directs étranger en
Algérie.**

Introduction

Le processus de transition d'un système économique centralisé à une économie de marché a imposé au Gouvernement algérien, dès le début des années 90, une politique de réformes structurelles qui a rendu possible le rétablissement des équilibres macroéconomiques et la libéralisation de l'économie. Ces réformes ont permis d'améliorer certaines performances en termes de croissance du produit intérieur brut (PIB) et le développement d'un secteur privé plus dynamique, entraînant par conséquent un plus grand flux entrant d'investissements directs étrangers (IDE).

Au cours des dix dernières années, l'Algérie a obtenu des résultats positifs dans des secteurs, tels que les hydrocarbures, les télécommunications, la pharmacie, la sidérurgie et la chimie. Toutefois, ces années n'ont pas permis au pays de bénéficier significativement des externalités positives de l'IDE (créations d'emplois, transfert de technologie et de savoir-faire, accès aux marchés internationaux,...etc.).

Géographiquement, le pays est bien placé. L'Algérie dispose de richesses naturelles importantes, en particulier énergétiques, d'un marché de taille significative, d'un environnement macroéconomique sain et d'une main-d'œuvre abondante.

Pour cela, ce deuxième chapitre sera consacré à l'attractivité des IDE en Algérie. Il sera composé de trois (3) sections. La première section sera consacrée à la présentation de l'évolution des IDE en Algérie, en mettant l'accent sur les changements apportés pour chaque loi d'investissement à travers le temps jusqu'au plus récent changement. La seconde section concernera la politique promotionnel et l'encadrement des investissements directs étrangers dans notre pays. Enfin la dernière section sera consacré à l'analyse des facteurs d'attractivités et rebutant des IDE en Algérie, afin d'expliquer quel est la politique ou les moyen que fournissent le pays pour attirer le plus des IDE possible.

Section 1 : L'évolution des IDE en Algérie et étude de cadre réglementaire.

L'Algérie a entrepris une politique de réformes structurelles, qui a permis le rétablissement des équilibres macro-économiques et la libéralisation de l'économie dans la perspective d'améliorer les performances en termes de croissance du PIB, du développement du secteur privé, et l'accroissement des flux entrants d'IDE. Le livre blanc du gouvernement (2007) stipule que l'objectif à atteindre est de définir une stratégie industrielle qui vise une croissance endogène, c'est-à-dire qui tire sa dynamique de l'intérieur du système industriel national.¹

Dès le début des années 90, le Gouvernement algérien a engagé une série de réformes à la fois structurelles et institutionnelles, visant à rétablir et stabiliser les équilibres macroéconomiques et financiers et organiser la libéralisation de l'économie, en commençant par la levée du monopole sur le commerce extérieur. Ces changements ont permis l'émergence et le développement d'un secteur privé, longtemps comprimé ou marginalisé (notamment dans l'agroalimentaire et les services). En revanche, les secteurs manufacturiers et sidérurgiques ont continué à recevoir des subventions importantes dans le cadre d'une politique de restructuration industrielle.

Parallèlement, un vaste programme de privatisations a été mis en place, mais le bilan est, à ce jour, encore mitigé : la situation financière des entreprises publiques ainsi que leur taille, l'absence d'une stratégie cohérente, les résistances internes (cadres des entreprises et syndicats) et, enfin, l'absence de visibilité pour les investisseurs ont entraîné de nombreux retards².

¹ Fatima BOUALAM. « Les Institutions et Attractivité des IDE » Colloque International « Ouverture et émergence en Méditerranée » 17 et 18 Octobre 2008 Rabat- Maroc . Université de Montpellier I Sciences Economiques LASER. P16

² CNUCED. Examen De La Politique De L'investissement-Algérie- Nations Unies Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement .New York Et Genève, 2004.p5

1. L'évolution des IDE en Algérie

Trois périodes principales ont marqué l'évolution des IDE en Algérie. **La première période** est caractérisée essentiellement par l'orientation des IDE vers le secteur d'hydrocarbures comme choix d'investissement. **La deuxième** est celle du recule et diminution des flux des IDE, cette période est caractérisée par la chute drastique des cours du pétrole en 1986 et la première tentative des réformes libérales. Finalement, **la troisième** est caractérisée par le retour des IDE avec une tendance à la hausse.

1.1. La première période (1971-1980)

Cette période reflète l'importance des IDE dans le secteur des hydrocarbures, suite à la décision prise par l'Algérie en 1971 d'ouvrir cette industrie aux capitaux étrangers, ceux-ci ont été massivement investis dans le raffinage, l'exploration, la production et le transport du pétrole et du gaz naturel.¹ Cependant, les autres secteurs étaient sous l'emprise de l'Etat qui se chargeait d'orienter l'économie nationale par le biais de programmes de planification d'où l'absence des IDE dans les autres secteurs. En effet cette période reflète l'importance des IDE dans le secteur des hydrocarbures près de 100% des investissements (IDE) sont concentrés dans le secteur des hydrocarbures³, mais l'attractivité de ce secteur s'est accrue suite aux chocs et contrechocs pétroliers des années 70 et 80.

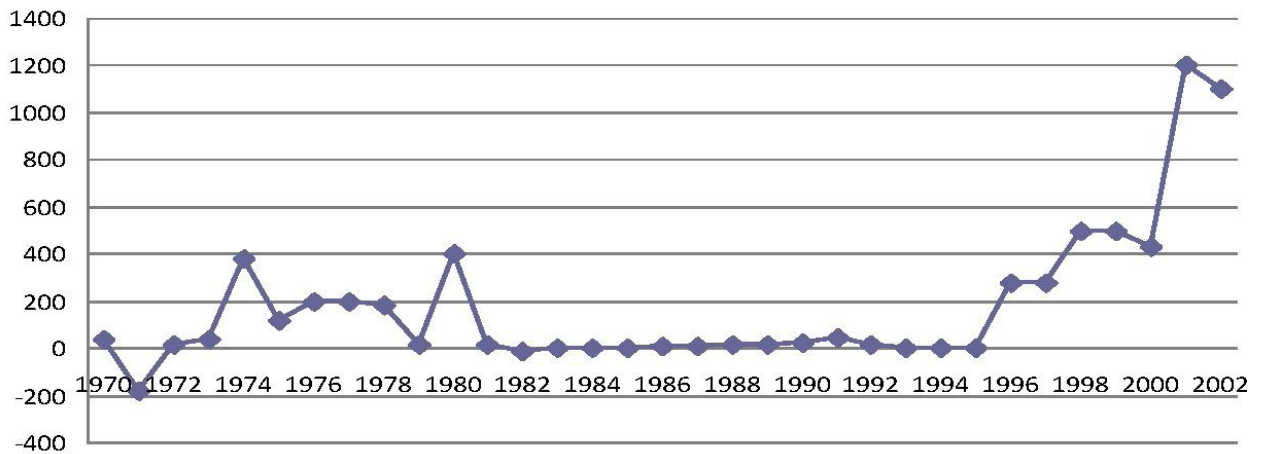
1.2. La deuxième période (1980-1995)

Durant les années 80 jusqu'à l'année 94, la présence des IDE en Algérie était très limitée, elle est même parfois quasi-absente, A titre d'exemple, en 1981 les flux des IDE entrants ont connu une baisse drastique, ils ont passé de 349 millions de dollars en 1980 à 13 millions de dollars en 1981. Les années 1993, 1994 et 1995 sont marquées par un flux d'IDE nul en dépit de la mise en place du code d'investissement en 1993 qui prévoyait une libéralisation du cadre législatif mais durant cette période l'Algérie ne représentait nullement le centre d'intérêt des investisseurs étrangers. Le choc pétrolier s'est accompagné d'une crise économique, la détérioration du cadre macroéconomique : taux de croissance négatifs soient (-0.67%), (-1%), (-1.2%), (-2.1%) et (-0.87%) en 1987, 1988, 1991, 1993 et 1994 respectivement, l'inflation entre 1990-1994 était plus de 16%, l'augmentation du chômage, réduction de l'activité, etc.²

¹ Fatima BOALAM, « Conduite de la politique de l'attractivité des IDE et modèle de développement de L'Algérie », 2010, p. 4.

² CNUCED, examen de la politique de l'investissement-Algérie, 2004, P 07.

Figure N°1 : Flux d'IDE entrant en Algérie pour la période 1970-2002 (en millions de dollars)



Source : CNUCED, « Examen de la politique de l'investissement : Algérie ».

La figure n°1 montre bien que la stagnation a duré plus d'une dizaine d'années. Cette situation coïncide avec la détérioration du cadre macroéconomique et sécuritaire du pays. Le gouvernement a renforcé le cadre législatif en promulguant un nouveau code d'investissement en 1993 mais qui n'a pas eu de succès tout de suite. Un léger regain d'intérêt des investisseurs pour l'Algérie a été affiché dès la stabilisation du cadre général du pays.

La quasi absence des IDE dans la décennie 80 est justifiée par la remise en cause du plan «valorisation des hydrocarbures » (VALYD)¹, qui prévoyait un ambitieux programme d'investissements. Le gouvernement était réticent quant à toute intervention étrangère à cette période. Cette décision a été suivie par un arrêt des investissements et la reprise des flux d'investissements à partir de 1996 résulte principalement du retour de l'équilibre économique et dans une certaine mesure par une nouvelle législation fiscale plus attractive et un cadre institutionnel d'appui plus approprié.

1.3. La troisième période (1995-2015)

Cette période est marquée par la reprise des flux d'investissements qui résulte principalement de la détérioration de l'économie induite, notamment, par la baisse des prix de pétrole. Le Gouvernement ne pouvait plus assurer à lui seul le fardeau économique causé par la détérioration de la dette et par l'inefficience du système économique en cours. Ainsi, la mise en place de réformes macro-économiques (Annexe N°1) fiables a favorisé et accentué le désengagement de l'Etat par rapport à

¹ CNUCED, « Examen de la politique de l'investissement en Algérie », op cit, p.6.

certaines secteurs clé de l'économie nationale et a permis l'émergence d'un secteur privé dont le poids s'est rapidement accru dans l'économie¹.

Tableau N01 : Evolution des Flux d'Investissements Direct Etrangers en Algérie 1995-2013
(En Million de Dollars)

Années	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Variables										
Flux entrants	0.001	270	260	606.60	291.60	280.10	1007.90	1065	638	882
Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
Variables										
Flux entrants	1145	1887.60	1742.90	2632.10	2746.40	2301	2581	1499	1691	

Source : UNCTAD 2014 <http://unctadstat.unctad.org>

Tableau N02 : Evolution des Stocks d'Investissements Direct Etrangers en Algérie 1995-2013
(En Million de Dollars)

Années	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Variables										
Stocks entrants	1670,57	1940,57	2200,57	2807,17	3098,77	3378,87	4486,77	5551,77	6189,77	7071,77
Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	
Variables										
Stocks entrants	8216,77	10104,37	11847,27	14479,37	17225,77	19526,77	22107,77	23606,77	25297,77	

Source : UNCTAD 2014 <http://unctadstat.unctad.org/wds/TableViewer/tableView.aspx>

Bien que l'ambitieux programme de privatisations mis en place ait rencontré de nombreux obstacles (chômage, poids de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA) dans les rouages politiques, rigidités administratives, résistance des acteurs partisans de l'ancien système) qui ont considérablement ralenti sa mise en œuvre, les IDE ont été encouragés dans une certaine mesure par une nouvelle législation fiscale plus attractive et un cadre institutionnel d'appui plus approprié².

¹ CNUCED, examen de la politique de l'investissement-Algérie, 2004, P 07.

² Code des investissements de 1993, amendé et complété par l'ordonnance de 2001

L'évolution favorable du flux des IDE en Algérie au cours des dernières années a renforcé la volonté politique des autorités : en effet, dans l'ambitieux Programme de soutien à la relance économique (PSRE) lancé en 2001 pour une période de trois ans, la politique relative à l'investissement occupe une place prépondérante.

Par ailleurs, l'État algérien a pris des dispositions pour offrir un certain nombre de garanties aux investisseurs ; c'est ainsi que de nombreuses conventions multilatérales et bilatérales en matière d'investissements ont été ratifiées. ¹

2. Etude du cadre réglementaire :

L'investissement étranger en Algérie a fait l'objet de plusieurs textes juridiques qui, par rapport à la conjoncture économique et politique, seront tantôt favorables à l'investisseur non résident, tantôt défavorables. Nous présentons à cet effet, les textes réglementaires depuis 1963 jusqu'à nos jours, dont la plus importante est l'ordonnance 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement qui a abrogé le décret législatif n°93-12 du 5 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement.

L'ordonnance de 2001 a été par la suite, complétée et modifiée par l'ordonnance n°06-08 du 15 juillet 2006 (qui tient lieu de code des investissements). Cette refonte a notamment été rendue nécessaire suite à certaines lacunes de l'ancien dispositif de promotion de l'investissement qui était en recul avec le premier Code de l'investissement d'inspiration libérale promulgué dès 1993. Le texte législatif de 2001 souffrait également de l'absence de textes d'application qui n'avaient pas suivi la promulgation de l'ordonnance de 2001. Dès lors, les investissements étrangers évoluent dans un environnement caractérisé par les principes qui suivent.²

¹ CNUCED. Examen de la politique de l'investissement-Algérie- NATIONS UNIES .2004.op cit .p8

² La POLITIQUE DE PROMOTION ET D'ATTRACTION DE L'INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER EN ALGERIE
Thèse de Doctorat présentée et soutenue par Hind OUGUENOUNE

2.1. Chronologie de la réglementation des investissements en Algérie depuis l'indépendance

2.1.1. Le code de 1963 (loi N°63-277 du 26/07/1963) :

Le 23 juillet 1963, l'Algérie a promulgué un code destiné aux investisseurs étrangers. Ce texte définit les garanties générales et particulières accordées aux investissements productifs en Algérie, les droits, les obligations et les avantages et le cadre général des interventions de l'Etat dans le domaine des investissements. Son article 3 stipule que « La liberté d'investissement est reconnue aux personnes physiques et morales étrangères sous réserve des dispositions d'ordre public et des règles d'établissement, résultant des lois réglementés ainsi que des conventions d'établissements lorsque celles-ci sont postérieures au 1er juillet 1962». ¹

Aussi, l'article 23 de ce code dispose que « l'Etat intervient par le moyen des investissements publics, et créant des sociétés nationales ou des sociétés d'économie mixte avec la participation du capital, pour réunir les conditions nécessaires à la réalisation d'une économie socialiste spécialement dans les secteurs d'activités présentant une importance vitale pour l'économie nationale». ²

Les garanties et les avantages prévues par ce code s'appliquent aux investissements étrangers quelle que soit leur origine et tout investissement devrait faire objet d'un agrément auprès de la commission nationale d'investissement. Ce code est à la fois restrictif et discriminatoire.

Il présente des mesures d'encouragement, alors que plusieurs obstacles entravaient les investisseurs étrangers, telle la nationalisation des investissements qui sont restées en activité après l'indépendance, les lourdeurs administratives et les conditions du rapatriement des bénéficiaires qui sont limités à un maximum de 50% par un. Ainsi, malgré ces quelques avantages prévus, ce code n'a pas produit les résultats souhaités par les autorités.

2.1.2. Le code de 1966 (l'ordonnance N°66-284 du 15/09/1966) :

L'échec de premier code a poussé les autorités à élaborer un nouveau code en septembre 1966, qui avait comme objectif de délimiter le cadre dans lequel est organisée l'intervention du capital privé dans les diverses branches d'activités économiques. L'article 3 de ce code indique que « l'Etat peut, en outre, dans tous les secteurs s'associer, dans des sociétés d'économie mixte, avec la participation du capital étranger ou national. Il peut également lancer des appels d'offres de création d'entreprises

¹ Article 3, lois N° 63-277, du 26/07/1963, portant code des investissements, journal officiel N° 53, p774.

² Idem, p775.

dans tous les secteurs par des capitaux privés, dans des conditions déterminées, que les priorités du développement économique pourraient exiger ».¹

Ce code a défini clairement les domaines de monopole de l'Etat auquel il est devenu, dorénavant, possible de s'associer avec le capital privé nationale ou étranger². En générale, ce code a essayé de corriger les insuffisances remarquées dans les textes précédents, notamment celles liées aux délais des démarches administratives. Mais les résultats ont été insuffisants à cause des mécanismes pratiqués prévus par ce code comme l'orientation des investisseurs vers les objectifs tracés et la limitation de montant des investissements et le nombre des entreprises.

2.1.3. La loi n°82-11 du 21/08/1982 modifiée et complétée par la loi n°86-13 du 19/08/1986

C'est le troisième code des investissements, celui-ci était destiné entièrement aux investisseurs privés nationaux. Le capital étranger était régi par la loi n°82-13 du 28/08/1982 modifiée par la loi n°86-13 du 19/08/1986 qui fait référence aux sociétés mixtes. Mais ce dernier texte n'a pas suscité un grand intérêt de la part des sociétés étrangères du fait que d'abord, le capital de la société était composé selon le ratio 51/49 en faveur du secteur public, ensuite la direction ou la présidence du conseil d'administration était confiée à la partie algérienne. C'est la raison pour laquelle la loi sur les sociétés mixtes était aussi un échec.

L'orientation idéologique, politique et économique de l'Algérie rendait inadaptes les dispositions instaurées depuis le code de 1966, ainsi, la venue du code de 1993 a permis l'instauration de nouvelles règles, en conformité avec les nouveaux objectifs tracés par la politique économique du pays.

2.1.4. Le code de 1993 (décret législatif n°93-12 du 5/10/93) :

Le code des investissements mis en place par le décret législatif n° 93-12 du 5 octobre 1993 fixe le régime applicable aux investisseurs privés nationaux et étrangers. Il se base sur le principe de non-discrimination entre le capital privé national et étranger, son objectif est la mise à niveau la réglementation nationale, par rapport à celles des pays étrangers.

Ce décret repose sur les principes fondamentaux de liberté d'investir pour les résidents et non-résidents, de déclaration d'investissement comme procédure simplifiée, de désignation du guichet

¹ Article 3, lois N° 66-284, du 15/09/1966, portant code des investissant, journal officiel N° 80, p901.

² Article 2, titre I, lois N° 66-284, du 15/09/1966, portant code des investissant, journal officiel N° 80, p902.

unique comme une autorité unique de soutien et assistance aux investissements, d'affirmation des garanties de transfert de capital investi et son bénéfice ainsi que la garantie de recours à l'arbitrage international, et enfin, l'institution des dispositifs d'encouragement et d'incitation à l'investissement, fondé sur le régime général et les régimes particuliers¹. C'est à partir de ce code que les libéralisations ont commencé à se généraliser et les règles de marché à s'instaurer pour rétablir les équilibres généraux pouvant rassurer les investisseurs.

2.1.5. L'ordonnance du 01-03 du 20/08/2001

L'ordonnance du 20/08/2001 a été promulguée pour pallier aux résultats décevants en matière d'investissements étrangers et de rendre plus aisé et plus attractif le cadre de l'investissement en Algérie. Ainsi, cette ordonnance a élargi le concept d'investissement, en étendant son champ d'application et en renforçant les avantages et les garanties pour les investisseurs, avec la simplification des formalités administratives liées à l'investissement.

Pour accompagner les investisseurs et promouvoir les investissements en Algérie, les pouvoirs publics ont décidé de créer plusieurs organes, nous avons l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI) (créée par l'article 21 de l'Ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001) et qui correspond à l'organe principal en matière d'investissement placée sous la tutelle du Conseil National de l'Investissement (CNI) (qui est créé par l'article 18), le guichet unique créé par l'article 23, mais aussi la création du fond d'appui à l'investissement par l'article 28 et qui est destiné à financer et à prendre en charge la contribution de l'Etat dans le coût des avantages consentis aux investissements, notamment les dépenses des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement.

L'ordonnance de 2001 élargit aussi le champ d'intervention de l'investissement privé national et étranger à certains secteurs qui étaient exclusivement réservés à l'État et organise le cadre juridique des privatisations. Dans cette ordonnance la liberté d'investir est toujours garantie mais limitée aux activités non réglementées, c'est-à-dire celles qui ne sont pas soumises à une réglementation spéciale ou au régime de l'autorisation préalable (hydrocarbures, création d'institutions financières ou compagnies d'assurance).

A cet effet, cette loi élargit le champ des investissements aux activités de production, de biens et de services ainsi qu'aux investissements réalisés dans le cadre de l'attribution de concession ou de service et à l'exception du secteur des hydrocarbures, où l'investissement étranger est limité à des

¹ Décret législatif n°93-12 du 19 correspondant aux 5/10/1993 relatif à la promotion de l'investissement, p 3,4.

accords d'association avec l'entreprise publique SONATRACH, il n'y a pas de restrictions quant au pourcentage du capital pouvant être détenu par un investisseur étranger.

Il en résulte que toutes les formes d'investissement sont ainsi autorisées (directes, nouvelles formes, création nouvelle, extension d'un investissement ancien, rénovation et restructuration). Cette loi garantit aussi le traitement national et prévoit le principe de la déclaration préalable pour l'établissement de l'investissement. En réalité, l'autorisation subsiste et reste nécessaire pour l'octroi d'avantages.

2.1.6. L'ordonnance n°06-08 du 15/07/2006

Cette ordonnance est le prolongement de l'ordonnance n° 01-03 du 20/08/2001. Elle vise la simplification des procédures et la réduction des délais d'étude des dossiers d'avantages pour les investisseurs qui sont à la charge de l'ANDI.

A cet effet, l'article 5 de cette ordonnance prévoit un délai maximum de soixante-douze (72) heures pour la délivrance de la décision relative aux avantages prévus au titre de la réalisation ; de dix (10) jours pour la délivrance de la décision relative aux avantages prévus au titre de l'exploitation. Aussi, l'agence peut, en contrepartie des frais de traitement des dossiers, percevoir une redevance qui sera versée par les investisseurs et dont le montant et les modalités de perception seront fixés par voie réglementaire.

2.1.7. La loi de finance complémentaire 2009 (ordonnance n°09-01 du 22/07/2009).

Cette loi est publiée dans le journal officiel du 26/07/2009. Son article 58 indique l'ensemble des mesures relatives à l'investissement étranger à travers les dispositions qui suivent :

- Les investissements étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens et de services font l'objet, préalablement à leur réalisation, d'une déclaration d'investissement auprès de l'ANDI.

- Les investissements étrangers ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 50% au moins du capital social. Par actionnariat national, il peut être entendu l'addition de plusieurs partenaires.

- Non obstat les dispositions du précédent alinéa, les activités de commerce extérieur ne peuvent être exercées par des personnes physiques ou morales étrangères que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident est égale au moins à 30% du capital social.

- Tout projet d'investissement étranger direct ou investissement en partenariat avec des capitaux étrangers doit être soumis à l'examen préalable du conseil national de l'investissement.

- Les investissements étrangers directs ou en partenariat sont tenus présenter une balance en devises excédentaire au profit de l'Algérie pendant toute la durée de vie du projet¹.

La règle de 51/49 % qui exige un actionnariat national d'au moins 51% du capital social pour tous les investissements étrangers, a valu au pays des critiques de toutes parts, et les investisseurs étrangers la considèrent comme un frein à l'investissement.

2.1.8. La loi de Finances 2014 :

Pour assouplir les conditions d'investissement étranger en Algérie, trois nouvelles mesures sont prévues dans la loi de finances 2014 :

- La suppression de la condition de soumission des projets d'investissements étrangers directs ou d'investissement en partenariat avec des capitaux étrangers, à l'examen préalable du Conseil national de l'investissement (CNI) et concernant l'obtention des avantages fiscaux et parafiscaux, l'examen du CNI restera toutefois obligatoire pour les investisseurs.

- La généralisation de la règle 51/49 % relative à l'investissement étranger au commerce extérieur. Le gouvernement explique que cette généralisation vise officiellement à limiter, d'une part, les transferts de dividendes en monnaie étrangère au profit d'actionnaires ou associés étrangers majoritaires et, d'autre part, à empêcher les investisseurs étrangers de prendre le contrôle d'entreprises de droit algérien.

- L'encouragement de l'investissement productif et le transfert du savoir-faire pour attirer de nouveaux investisseurs et promouvoir les partenariats entre les étrangers et les entreprises algériennes. L'Algérie veut accorder des avantages fiscaux et parafiscaux aux investissements étrangers en partenariat, avec un taux d'intégration de 40%.

¹ Article 58 de l'ordonnance n°01-03 du 20/07/2001 modifiée et complétée dans l'ordonnance n°09-01 du 22/07/2009, relative au développement de l'investissement est complété par un article 4 bis, p 12

2.1.9. La loi de finance 2015 :

La loi de finance 2015 amène des modifications à l'ordonnance 01-03 du 20/08/2001, relative au développement de l'investissement et introduit de nouvelles mesures d'encouragement aux activités productives dans certaines activités économiques et d'allègement de la fiscalité des entreprises. Cette loi précise dans l'article 75 que : « Les investissements réalisés dans certaines activités relevant des filières industrielles énumérées bénéficient :

- D'une exonération temporaire pour une période de cinq (5) ans, de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) ou de l'impôt sur le revenu global (IRG) et de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) ;

- D'une bonification de 3% du taux d'intérêt applicable aux prêts bancaires. Tandis que Les filières industrielles ouvrant le droit au bénéfice des dispositions précédent sont : sidérurgique, métallurgiques et matériaux de construction, liants hydrauliques, électriques et électroménagers, chimie industrielle, mécanique et automobile, santé et produits pharmaceutiques, aéronautique, réparation navales, technologies avancées, agriculture, pêche et industrie agroalimentaire, textiles et habillement, cuir et produits dérivés, bois et industrie du meuble. Les activités liées à ces filières sont définies par le conseil national de l'investissement (CNI) ». ¹

2.1.10. Nouveau code des investissements (loi n 16-09 du 03/08/2016)

Adoptée par le Parlement en juillet, ce nouveau code de l'investissement a pour objet de fixer le régime applicable aux investissements nationaux et étrangers réalisés dans les activités économiques de production de biens et services.

La Loi 16-09 vient préciser et/ou rectifier certains dispositifs prévus par l'ancienne législation, tels que :

- Modification de la garantie de transfert du capital investi et des revenus en découlant;
- Maintien du droit de préemption de l'Etat ;
- Précisions sur le droit de rachat de l'Etat ;
- Compétence des juridictions algériennes.

¹ Article 75 Loi de finance n° 14-10, portant la loi de finance pour 2015, journal officiel de la république Algérienne N°78 du 31 décembre 2014, p27

La réforme de l'environnement légal applicable aux investissements en Algérie a vu, en 2016, la publication de la nouvelle loi relative à la promotion de l'investissement : la loi n°16-09 du 3 août 2016 (« la loi 16-09 »). Cette loi a abrogé les dispositions de l'Ordonnance 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement (« l'Ordonnance 01-03 »), à l'exception des dispositions de ses articles 6, 18 et 221¹.

- a) Sur le décret exécutif 17-100** modifiant et complétant le décret exécutif du 9 octobre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale de développement de l'investissement

Ce décret a pour objet de modifier les attributions, l'organisation, et le fonctionnement de l'Agence nationale de développement de l'investissement (« ANDI ») qui avaient été fixés par le décret exécutif du 9 octobre 2006. Son objectif est de rendre son action plus efficace avec un cadre d'attributions bien défini et en simplifiant son mode de fonctionnement. Il vise à contribuer ainsi à l'amélioration du climat de l'investissement dans tous ses aspects.

Dans le cadre de la nouvelle réglementation, l'institution publique se voit donc charger, en application des dispositions de l'article 3 du présent décret de :

- La collecte, du traitement et de la diffusion, de l'information liée à l'entreprise et à l'investissement, de l'assistance et de l'accompagnement des investisseurs à tous les stades du projet, y compris post-réalisation
- De l'enregistrement des investissements, du suivi de l'avancement des projets, de l'élaboration des statistiques de réalisation et de leur analyse.
- De la facilitation, en collaboration avec les administrations concernées, des démarches des investisseurs et de la simplification des procédures et formalités de constitution des sociétés et, des conditions de leur exploitation et de réalisation des investissements.

- b) Sur le décret exécutif 17-101** fixant les listes négatives, les seuils d'éligibilité et les modalités d'application des avantages aux différents types d'investissement. Deux listes négatives sont fixées avec en annexe une nomenclature des activités et biens concernés.

- **La première liste** négative comprend les activités économiques qui n'entrent pas dans la catégorie des avantages prévus par la loi 16-09.

¹ Relatives à l'Agence Nationale de Développement et de l'Investissement et au Conseil National de l'Investissement.

- **La seconde liste** concerne les biens et services exclus des avantages prévus par la loi 16-09.

Ce décret définit, en outre, les différents types d'investissements concernés aux articles 11 et suivants avec notamment des précisions sur les investissements de créations, d'extension et de réhabilitation.

- c) **Sur le décret exécutif 17-102** fixant les modalités d'enregistrement des investissements ainsi que la forme et les effets de l'attestation s'y rapportant l'enregistrement de l'investissement est défini comme la formalité écrite par laquelle l'investisseur entend réaliser une opération qui s'inscrit dans une activité économique de production de biens ou de services entrant dans le champ d'application de la loi 16-09.

- d) **Sur le décret exécutif 17-103** fixant le montant et les modalités de perception de la redevance pour traitement de dossiers d'investissement : il arrête les tarifs des frais de traitement des dossiers d'investissement.

- e) **Sur le décret exécutif 17-104** relatif au suivi des investissements et aux sanctions applicables pour non-respect des obligations et engagements souscrits.

L'investisseur est tenu par ailleurs de fournir à l'ANDI toutes les informations requises pour l'accomplissement de la mission du suivi. Il doit, à cet effet, transmettre annuellement, un état d'avancement de son projet d'investissement dûment renseigné et visé par les services fiscaux sur un document fourni par l'agence.

- f) **Sur le décret exécutif 17-105** fixant les modalités d'application des avantages supplémentaires d'exploitation accordés aux investissements créant plus de cent (100) emplois, il détermine les exonérations accordées aux investissements enregistrés auprès de l'ANDI et ayant fait l'objet d'un constat d'entrée en exploitation ainsi que leur durée. La conservation du bénéfice de cette exonération est subordonnée au maintien par l'investisseur du nombre d'emplois requis pour le bénéfice de l'avantage.¹

¹ smart_news_algerie_speciale_droit_des_investissements_-_avril_2017.pdf

Section 2 : la promotion et l'encadrement des IDE en Algérie

1. Les organismes chargés de la promotion des IDE en Algérie :

Plusieurs organismes sont chargés des investissements étrangers en Algérie, que ce soit au niveau des ministères ou des administrations relevant de ces ministères.

1.1. Le conseil national d'investissement (CNI)

La création du conseil national de l'investissement (CNI)¹ est l'une des innovations majeures de l'ordonnance de 2001. Il s'agit d'un organisme placé sous l'autorité du chef du gouvernement qui en assure la présidence, mais il est placé auprès du ministre de la participation et de la promotion de l'investissement. Il a une fonction de proposition et d'étude et est doté également d'un véritable pouvoir de décision. Ses principales missions sont :

Au titre des fonctions de proposition et d'étude, on peut relever que le CNI² :

- propose la stratégie et les priorités pour le développement de l'investissement.
- propose l'adaptation aux évolutions constatées des mesures incitatives pour l'investissement.
- propose au gouvernement toutes décisions et mesures nécessaires à la mise en œuvre du dispositif de soutien et d'encouragement de l'investisseur.
- étudie toute proposition d'institution de nouveaux avantages.

En outre, le CNI évalue les crédits nécessaires à la couverture du programme national de promotion de l'investissement, et encourage la création d'institution et d'instruments financiers adaptés et d'une façon générale, traite toute les questions en rapport avec l'investissement.

Tous les ministres en charge des dossiers et questions économiques sont membres du CNI. Ils assistent, en qualité d'observateurs seulement. Le CNI n'est pas une autorité administrative indépendante et ses décisions ou ces recommandation ne s'adressent pas directement à l'investisseur mais aux autorités en charge de la mise en œuvre des textes sur la promotion de l'investissement, en toute premier lieu l'ANDI.

¹ <http://www.mdipi.gov.dz/?conseil-national-de-l>

² KPMG Algérie, « Guide investir en Algérie », Edition 2011, p.64.

1.2. Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI)

L'ANDI est un établissement à caractère administratif qui succède à l'ancienne Agence de Promotion, de Soutien et de Suivie de l'Investissement (APSI), elle est placée sous la protection du ministre chargé de la promotion des investissements et exerce sept(7) missions¹:

- Une mission d'information

- Une mission de facilitation, en mettant en place le guichet unique décentralisé (GUD), identifie les contraintes à la réalisation des investissements et s'efforce de proposer un allègement des procédures et des réglementations relatives à la réalisation de l'investissement.

- Une mission de promotion de l'investissement : assure la mise en relation d'affaires des investisseurs non-résidents avec des opérateurs algériens, entreprend des actions d'information pour promouvoir l'environnement général de l'investissement en Algérie. A cet effet, l'ANDI a créé une bourse de partenariat à l'intention de tout opérateur désirant investir en Algérie ou proposant un partenariat.

- Une mission d'assistance, consiste à organiser un service d'accueil et de prise en charge des investisseurs et la mise en place d'un service de vis-à-vis unique pour les investisseurs non-résidents et à les assister pour accomplir les formalités requises.

- Une participation à la gestion du foncier économique, se traduit par l'information des investisseurs au sujet de la disponibilité des assiettes foncières et la gestion du portefeuille foncier.

- La gestion des avantages : identifier les projets qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale, vérifier l'éligibilité aux avantages, délivrer la décision relative aux avantages, établir les annulations de décisions et/ou les retraits d'avantages (totaux ou partiels).

- Une mission générale de suivi : assurer un service de statistiques, collecter les informations relatives à l'état d'avancement des projets en étroite collaboration avec les investisseurs, s'assurer du respect des engagements contractés par les investisseurs au titre des conventions (bilatérales et multilatérales) de protection des investissements et s'assurer au respect des engagements souscrits par les investisseurs durant la phase d'exonération.²

¹ <http://www.mdipi.gov.dz/?conseil-national-de-l>

² KPMG Algérie, « Guide investir en Algérie », Edition 2011, p 67 et 68

1.3. Le Ministère de l'Industrie et de la Promotion des Investissements (MIPI)

Au titre de la promotion et de la mobilisation de l'investissement, le MIPI est chargé, entre autres attributions, d'élaborer la politique nationale de l'investissement et de veiller à son application. Dans ce domaine, le MIPI exerce ses missions à travers la Direction Générale de l'Investissement (DGI).

1.4 L'Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière (ANIREF)

Le gouvernement algérien a déployé des efforts pour régler la question du foncier qui était longtemps considéré comme une entrave à l'exercice de l'activité des firmes étrangères. La création par décret en avril 2007 de l'Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière (ANIREF) vise à faciliter l'émergence d'un marché du foncier économique pour encourager l'investissement. C'est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial placé sous la tutelle du MIPI. Le portefeuille foncier de l'ANIREF est constitué par les actifs excédentaires des Entreprises Publiques Economiques (EPE) et les terrains non attribués ou non utilisés, situés dans les zones industrielles.

L'agence est en charge de gérer, de promouvoir le marché foncier destiné à l'investissement et d'en informer les investisseurs potentiels. Son portefeuille comprend 650 biens qu'elle se charge de commercialiser¹.

1.5. Le guichet unique

Il s'agit d'une institution très importante, en ce sens qu'elle doit accomplir les formalités, constitutives des entreprises et permettre la mise en œuvre des projets d'investissements¹.

Le guichet unique est une institution décentralisée puisqu'elle est créée au niveau de la wilaya. Siégeant en son sein les représentant locaux de l'ANDI, des impôts, des domaines, des douanes, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, du travail ainsi que le représentant de l'APC du lieu où le guichet unique est implanté.

L'investisseur non résident fait l'objet d'une attention particulière de la part du législateur. En premier lieu, le directeur du guichet unique constitue l'interlocuteur direct et unique de l'investisseur non résident. En deuxième lieu, le directeur du guichet unique doit accompagner l'investisseur, établir, délivrer et attester du dépôt de la déclaration d'investissement et de la décision d'octroi des

¹ ANIMA, « La carte des investissements en méditerranée : Guide sectoriel à travers des politiques publiques pour l'investissement en méditerranée », Etude n° 7, ANIMA Investment Network, Octobre, 2009, p.11.

avantages. En troisième lieu, il doit prendre en charge les dossiers examinés par les membres du guichet unique et s'assurer de leur bonne finalisation, une fois acheminés vers les services concernés.

Il y a actuellement dix-neuf (19) guichets uniques décentralisés, implantés sur l'ensemble du territoire national (Adrar, Alger, Annaba, Batna, Bejaia, Biskra, Blida, Chlef, Constantine, Jijel, Khenchela, Laghouat, Oran, Ouargla, Saïda, Sétif, Tiaret, Tizi Ouzou, Tlemcen)¹.

1.6. Le Fond d'Appui à l'Investissement (FAI)

Le Fond d'Appui à l'investissement (FAI) est créé au sein de l'ANDI en 2001. Il est destiné à financer la prise en charge de la contribution de l'Etat dans le coût des avantages consentis aux investisseurs, notamment les dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement. Une nomenclature des dépenses susceptibles d'être imputées à ce compte est fixée par arrêté. Pour la seule année 2002, le Fond d'Appui a été doté d'un montant de 1,3 milliards de DA².

2. Encadrement des IDE en Algérie :

L'Algérie a prévu de nombreux avantages et facilitations en faveur des investisseurs étrangers. Ces réformes concernent tous les secteurs à l'exception de celles régies par une réglementation spécifique comme l'hydrocarbure et les compagnies d'assurances, dans la majorité ont mis en œuvre à partir de l'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001.

2.1. Garantie, égalité et protection :

- **L'égalité de traitement :**

C'est-à-dire, la non-discrimination entre les investissements nationaux et étrangers. Dans ce cadre, "les personnes physiques et morales étrangères reçoivent un traitement identique à celui des personnes physiques et morales algériennes, eu égard aux droits et obligations en relation avec l'investissement."

¹ KPMG Algérie, « Guide investir en Algérie », Edition 2011.

² H. Haroun, « La problématique du foncier industriel et de l'investissement en Algérie », op cit, p.41.

Cette égalité de traitement s'applique sous réserve des dispositions des conventions conclues entre l'Algérie et les autres pays. Dans ce cadre, l'Algérie a conclu 45 conventions bilatérales de protection des investissements, et ce en plus des conventions multilatérales portant sur le même objet¹.

- **Clauses de stabilisation légale :**

La loi de l'investissement donne une autre garantie importante aux investisseurs étrangers. Il s'agit de la clause de stabilisation légale, qui signifie que les modifications légales et réglementaires relatives au droit de l'investissement qui peuvent avoir lieu ultérieurement à l'octroi d'avantages accordés en contrepartie des investissements réalisés, ne sont pas applicables à l'investisseur sauf s'il le demande. Cette disposition protège l'investisseur contre l'aléa lié à l'évolution de la loi².

- **L'arbitrage :**

Le principe général consiste à attribuer compétence aux juridictions locales pour tout litige se produisant sur le territoire algérien. Mais depuis le décret 93-09 du 25/04/1993, l'Etat est autorisé à souscrire des clauses d'arbitrage dans ses contrats internationaux, et ce, en organisant, soit un arbitrage ad-hoc, soit un arbitrage institutionnel.

2.2. Le transfert de capitaux

Aux termes de l'article de l'ordonnance sous citée : « les investissements réalisés à partir d'apports en capital, au moyen de devises librement convertibles, régulièrement cotées par la Banque d'Algérie et dont l'importation est dument constatés par cette dernière, bénéficient de la garanti de transfert du capital investi et des revenus qui en découlent Cette garantie porte également sur les produits réels nets de la cession ou de la liquidation, même si ce montant est supérieur au capital investi »³
L'application de ce texte n'a pas manqué de faire problème.

Selon l'article 31 de l'ordonnance 01-03 : "les investissements réalisés à partir d'apport en capital, au moyen de devises librement convertibles, régulièrement cotées par la banque d'Algérie et dont l'importation est dument constatée par cette dernière, bénéficient de la garantie de transfert du

¹ KMPG Algérie, « Guide d'investissement en Algérie », édition 2011, P 52

² Lahcène Sériak, « Les conditions juridiques et réglementaires de l'investissement national et étranger en Algérie », AGS corpus et bibliographie édition, 2005, P 46

³ Guide investir en Algérie.2009.op cit.p65

capital investi et des revenus qui en découlent. Cette garantie porte également sur les produits réels nets de la cession ou de la liquidation, même si ce montant est supérieur au capital investi."

Et c'est le règlement de la banque d'Algérie N° 05-03 du 06 juin 2005, relatif aux investissements étrangers, qui a défini les modalités de transfert des dividendes, bénéfices et produits réels nets de la cession ou de la liquidation des investissements étrangers dans le cadre de l'ordonnance 03-01.

Ce règlement a modifié le règlement 2000-03. Contrairement à ce dernier, qui exigeait une autorisation préalable du transfert délivrée par la banque d'Algérie, le règlement N°05-03 du 06/06/2005 a donné cette prérogative aux banques et établissements agréés qui sont obligés d'exécuter sans délai les transferts au titre de dividendes, bénéfices, produits de la cession des investissements étrangers ainsi que celui des jetons de présence et tantièmes pour les administrations étrangères¹.

2.3. Constitution de sociétés :

L'investisseur souhaitant investir en Algérie peut, soit avoir un bureau de liaison, soit opter pour la création d'une entreprise en créant une entité juridique de droit commercial algérien, s'associer à un algérien résident (personne physique ou morale) en créant une joint-venture (société mixte) ou prendre des participations dans une entreprise déjà existante.

La forme juridique de la société à créer peut être la société par action (SPA), la société à responsabilité limitée (SARL), la société unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL), la société en nom collectif (SNC), les sociétés de participations etc.

De nombreuses simplifications en matière de création et de constitution des sociétés ont été apportées. Toutes les formes d'investissement sont autorisées, soit l'investissement direct étranger par une société étrangère soit par une joint-venture en association avec des investisseurs nationaux, même la notion de groupe est envisagée en droit algérien. Aucune condition de nationalité n'est exigée relativement aux dirigeants des sociétés.²

¹ KMPG Algérie, « Guide d'investissement en Algérie », édition 2011, P 55 138138

² <http://www.andi.gov.dz/index.php/fr/faq/88-faqs/156-mesures-de-protection-de-l-investissement>

2.4. Le partenariat

Les lois de finances complémentaires de 2009 et de 2010, ont mis en place de nouvelles règles d'encadrement du principe de liberté d'investir énoncé par l'article 04 de l'ordonnance 01-03. En effet, ces règles exigent le partenariat comme modalité unique pour tout établissement des investissements en générale et des investissements étrangers en particulier. Dans ce cadre l'article 04 de l'ordonnance 01-03 a été complété par 04 articles dont 03 sont dédiés aux investissements étrangers¹.

Selon l'article 04 bis, les investissements étrangers, ont de produire des biens ou des services, ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au moins du capital social. Par actionnariat national, il peut être entendu l'addition de plusieurs partenaires.

D'autres part, « les activités de commerce extérieurs ne peuvent être exercées par des personnes physiques ou morales étrangères que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident est égal au moins à 30% du capital social ».

La notion de partenariat s'applique à tous les secteurs d'activité, y compris les activités bancaires et d'assurances. Ainsi, l'activité d'auxiliaire aux transports maritime ne peut être exercé par des personnes physiques de nationalité étrangères et par des personnes morales appartenant à des personnes physiques de nationalité étrangère que si ces dernières présentent la preuve statutaire de la détention de 40% au minimum de leur capital social par des personnes physiques de nationalité algérienne².

Pour l'activité bancaire, les participations étrangères dans les banques ne peuvent être autorisées que dans le cadre d'un partenariat dont l'actionnariat national résident représente 51% au minimum du capital social. L'actionnariat national, peut être constitué de l'addition de plusieurs partenaires. En outre, dans ce secteur particulier, l'Etat détiendra une action spécifique dans le capital de banques et des établissements financiers à capitaux privés, ce qui lui confère d'être représenté, sans droit de vote, au sein des organes sociaux³.

Les règles de partenariats ci-dessus cités, peuvent être appliquées même pour les investissements étrangers établis avant leurs promulgations. En effet, et selon les dispositions de la loi de finance pour 2010, "toute modification de l'immatriculation au registre de commerce entraîne au préalable, la mise

¹ KMPG Algérie, « Guide d'investissement en Algérie », édition 2011, P 49

² Voir décret exécutif N°09-183 du 12/05/2009, fixant les conditions d'exercice des activités auxiliaires au transport maritime.

³ 132 Voir l'ordonnance 10-04 du 26/08/2010, complétant l'ordonnance 03-11 du 26/08/2003, relative à la monnaie et au crédit.

en conformité de la société aux règles de répartition du capital de partenariat à l'exception des modifications suivantes :

- la modification du capital social qui n'entraîne pas un changement de la répartition entre les actionnaires.
- la suppression d'une activité ou le rajout d'une activité connexe ;
- la modification de l'activité suite à la modification de la nomenclature des activités ;
- la désignation du gérant ou de dirigeant de la société ;
- le changement de l'adresse du siège social.

2.5. Le règlement des différends :

L'Algérie a adhéré à la plupart des conventions internationales multilatérales relatives aux litiges entre État et investisseur en matière d'investissement, en particulier la Convention pour la reconnaissance de l'exécution des sentences arbitrales étrangères, adoptée par la Conférence des Nations Unies à New York en 1958, ainsi que la convention de 1965 pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre États et ressortissants d'autres États. Elle a ratifié également la Convention pour la création de l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) adoptée en 1985 dans le cadre de la Banque mondiale. De plus, la quasi-totalité des conventions bilatérales conclues par l'Algérie prévoient le recours au Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) ou à un arbitrage ad hoc organisé selon le modèle de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) pour le règlement des différends en matière d'investissements entre l'État algérien et les entreprises privées.

Par ailleurs, l'Algérie a également adopté une législation moderne et relativement libérale relative à l'arbitrage international¹. Cependant, l'arbitrage (interne ou international) ainsi que d'autres modes alternatifs de règlement des litiges (médiation, commission des plaintes, conciliation, etc.) ne sont pas très développés dans les milieux d'affaires.²

¹ Décret n°93/12 en date du 05/10/1993

² Le régime des investissements étrangers en Algérie. journal du droit international.1993

2.6. Le régime incitatif

En matière de fiscalité des investissements étrangers, plusieurs incitations sont mises par le législateur algérien dans l'ordonnance de 2001. Cette loi octroie des incitations selon les trois régimes suivants :

2.6.1. Le régime général :

Le régime général concerne les projets d'investissement courants localisés en dehors des zones à développement. Durant la phase de réalisation les avantages dont bénéficient les investissements sont :

- Exonération des droits de douanes pour les équipements ;
- Franchise de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour les biens et services ;
- Exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné.

Et durant la phase d'exploitation, pour une durée de trois ans après constat d'entrée en activité, les incitations sont :

- L'exonération de l'Impôt sur le Bénéfice des Sociétés (IBS).
- L'exonération de la Taxe sur l'Activité Professionnelle (TAP).

2.6.2. Régime dérogatoire :

Ce régime s'adresse aux projets d'investissement localisés dans les zones à développer. Durant la phase de réalisation les avantages dont bénéficient les investissements sont :

- Exemption des droits de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement ;
- Application du droit fixe en matière d'enregistrement au taux réduit de (2%) pour les actes constitutifs et les augmentations de capital ;
- Prise en charge totale ou partielle par l'Etat, après évaluation de l'agence, des dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement ;
- Exonération des droits de douanes sur les équipements ;
- Franchise de la TVA pour les biens et services entrants directement dans la réalisation de l'investissement. Après constat de mise en exploitation, les mesures sont :
- Exonération pendant une période de 10 ans d'activité effective, de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS), et de la Taxe sur l'Activité Professionnelle (TAP) ;

- Exonération, à compter de la date d'acquisition, de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement pour une période de 10 ans ;
- Octroi d'avantages supplémentaires de nature à améliorer et/ou à faciliter l'investissement, tels que le report des déficits et les délais d'amortissement.

2.6.3. Régime de convention :

Ce régime s'adresse aux projets d'investissement qui présentent un intérêt particulier pour l'économie nationale. Les avantages sont négociés au cas par cas, entre l'investisseur et l'ANDI et la convention est ensuite signée par le conseil national de l'investissement.

Section 3 : Analyse de l'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie

L'Algérie dispose d'une part, de nombreux atouts majeurs au niveau national à savoir des ressources naturelles abondantes, la taille de son marché intérieur, une population jeune, une proximité géographique aux marchés potentiels et une situation macroéconomique en nette amélioration. D'autre part, les secteurs qui présentent les opportunités les plus intéressantes pour les investisseurs privés sont les mines, l'agroalimentaire, l'électronique, le secteur bancaire et financier et les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Par ailleurs, la politique de promotion de l'IDE a permis à l'Algérie, au cours de ces dernières années, d'être présente sur la scène maghrébine et de se rapprocher de la moyenne régionale. Compte tenu des niches encore sous exploitées dans le tourisme, l'électronique, l'agroalimentaire ou les secteurs de l'industrie lourde (sidérurgie, automobile, pétrochimie), l'Algérie dispose de potentialités importantes non encore mises en valeur

I. Les facteurs d'attractivité et les opportunités d'investissement en Algérie

1. L'environnement macro-économique

L'Algérie possède des atouts indéniables en termes de richesses naturelles, en particulier énergétiques, d'un marché de taille significative, d'un environnement macro-économique sain et d'une position géographique enviable, d'une main d'œuvre abondante quoique insuffisamment qualifiée par rapport aux besoins de l'économie mondiale bien que le niveau de formation des ressources humaines se soit sensiblement amélioré en Algérie ces dernières années¹. D'autres éléments peuvent accroître l'attractivité d'un pays aux yeux des investisseurs étrangers, il peut s'agir des infrastructures dont il dispose, de son programme de privatisation aussi bien que l'existence de secteurs d'activité présentant un important potentiel d'avenir. Nous allons détailler tous ces points dans ce qui suit :

¹ FEMISE. 2006, « Profil pays Algérie », Disponible sur <http://www.femise.org/PDF/cp/cp-algerie-0601.pdf>

1.1. Disponibilité des ressources naturelles :

Dans le paysage énergétique mondial, l'Algérie occupe la 15ème place en matière de réserves pétrolières, la 18ème en matière de production et la 12ème en exportation. En 2013 les capacités de raffinage de l'Algérie sont de 700 000 barils/jours¹.

L'Algérie occupe la 7ème place dans le monde en matière de ressources prouvées en gaz naturel, la 5ème en production et la 3ème en exportation, après la Russie et le Canada. Dans l'espace méditerranéen, sa place est hégémonique, puisque l'Algérie est le premier producteur et exportateur de pétrole et de gaz naturel. Forte de 50% des réserves et de 48% de la production totale et de 94% des exportations de gaz naturel, l'Algérie n'a pas de rivale. Elle est le troisième fournisseur de l'Union européenne en gaz naturel et son quatrième fournisseur énergétique total. Par conséquent, les liens économiques, politiques et culturels avec l'Union pourront se renforcer. A cet égard, deux gazoducs, transportant le gaz algérien en Europe à travers la Tunisie et le Maroc sont déjà en activité. Un troisième, le GME (Gazoduc Maghreb-Europe) lie directement l'Algérie et l'Europe à travers l'Espagne depuis 2011.

Quant à l'électricité, le prix H.T du kW/h en haute tension est encore le plus bas pratiqué dans les pays du pourtour méditerranéen, avec un réseau d'électrification de 97%.

1.2. Libéralisation et réforme de l'économie

Afin d'améliorer son attractivité et de profiter des flux d'IDE, le gouvernement algérien s'est engagé à partir des années 1990 dans une série de réformes structurelles tendant à assurer la stabilisation macro-économique et la libéralisation du commerce extérieur, à savoir la privatisation et l'ouverture du capital des entreprises publiques dans des secteurs clés de l'économie nationale (télécommunications, chimie et pétrochimie, mécanique, sidérurgie, cimenterie, agroalimentaire), une plus grande ouverture des marchés et un programme de réformes financières².

Ce programme a permis le rétablissement des équilibres macro-économiques, l'amélioration de la croissance du produit intérieur brut et le développement d'un secteur privé plus dynamique

¹ 9èmes journées scientifiques et techniques de Sonatrach à Oran, Avril 2013.

² Dillman, B.L. 2000, « State and private sector in Algeria: The politic of rent-seeking and failed development », Westview Press, USA, 172 pages.

entraînant par conséquent un plus grand flux entrant d'investissement direct étranger¹. Ainsi, le taux de croissance du PIB est passé d'environ 3% par an en 2000-02, à près de 6% en 2003-04, à 4,6% en 2007 et s'est établi à 3% pour l'année 2012, et 2.3% en 2018. Et ce grâce à la fiscalité pétrolière, qui représente plus de 60% des recettes de l'Etat, les recettes publiques sont positivement influencées dans la mesure où un excédent budgétaire est réalisé chaque année depuis 2000, ce qui a permis de s'engager dans des dépenses publiques et de lancer le programme de soutien et de relance économique (PSRE), le programme national de développement de l'agriculture (PNDA),...etc.

1.3 La position géographique et la proximité des marchés potentiels :

Confinant à l'Europe, l'Afrique et les pays arabes, l'Algérie est le plus vaste des cinq pays composant le Maghreb (Mauritanie, Maroc, Algérie, Tunisie et Libye), le deuxième en Afrique et le dixième dans le monde. Cette position géographique stratégique lui offre de nombreux atouts pour la mise en valeur de son potentiel d'investissement, notamment les investissements étrangers orientés vers l'exportation.

Le gouvernement algérien s'est lancé dès le début des années 90 dans un processus de transition d'un système économique centralisé à une économie de marché en menant une politique de réformes structurelles dans le cadre d'un programme d'ajustement structurel mené en collaboration avec le FMI et la BIRD et soutenu par la communauté financière internationale et l'Union Européenne.²

1.4. Les infrastructures

Les infrastructures de base en Algérie sont à la dimension du territoire. Cependant, avec environ 104 000 Km, le réseau routier algérien est le plus important du Maghreb avec un ratio de 3.7 Km pour 1 000 habitants. Tout en étant bien maillé, le réseau routier souffre de saturation d'où l'accélération de la réalisation de l'autoroute Est-Ouest qui couvre 2 000 Km. Inscrite dans les programmes prioritaires du gouvernement, la réalisation de ce projet d'envergure est achevée en 2012.

Le réseau ferroviaire couvre une grande partie du pays. Il s'étend sur près de 4 500 Km -2 200 Km sont en cours de réalisation- et dispose de plus de 200 gares commerciales opérationnelles. La vétusté du parc de cette infrastructure a nécessité des plans de modernisation et de développement

¹ D'autre part, les réformes entreprises par les pouvoirs publics en matière d'ouverture commerciale et de réglementation contribuent à renforcer les perspectives économiques. Lors de ses Consultations 2005 au titre de l'article IV, le FMI a revu à la hausse ses projections macroéconomiques pour les cinq années à venir, conséquence d'un cours du baril de pétrole en augmentation mais aussi des efforts réels déployés en termes de réformes économiques.

² <https://www.euroalgerie.org/2007/07/08/algérie-fiche-pays/>

interurbain, ainsi que la restructuration de la compagnie nationale SNTF. L'objectif affiché est de faire progresser le trafic ferroviaire et de porter le réseau à 10 400 Km à l'horizon 2017 grâce à une enveloppe de 32 milliards de dollars consacrée au développement du rail pour la période 2005/2014.¹

L'infrastructure aéroportuaire comprend 35 aéroports dont 13 répondants aux normes internationales, 8 de classe nationale et 14 de classe régionale. Une nouvelle aérogare d'Alger, d'une grande capacité et dotée des équipements les plus modernes est opérationnelle depuis juin 2006. L'objectif affiché est celui de la libéralisation effective de 25% du trafic aérien international au cours des années prochaines.

Sur la façade maritime, l'Algérie dispose de 13 ports principaux dont 9 polyvalents et 3 spécialisés dans les hydrocarbures (Oran, Skikda et Bethioua). Le port d'Alger réceptionne plus de 30% des marchandises importées en Algérie et 70% des conteneurs. Les autres grands ports du pays font l'objet d'un programme de modernisation et de mise à niveau.

1.5. L'éducation, la formation et la flexibilité du marché du travail

L'éducation et la formation ont toujours été une des préoccupations de l'Etat algérien qui a opté depuis son indépendance, pour une école gratuite et obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. Grâce à un effort budgétaire soutenu et des investissements importants, représentant environ le quart de son budget global (équipement et fonctionnement), l'Algérie assure aujourd'hui l'accès à l'école à environ 98% des enfants ayant atteint l'âge d'aller à l'école. En 2012, son réseau d'enseignement supérieur couvre pratiquement tout le pays regroupant 90 établissements universitaires dont 38 universités multidisciplinaires, qui accueillent plus de 1 250 000 étudiants, dont 54% sont de sexe féminin. Preuve s'il en faut de l'intérêt porté au développement humain, l'enveloppe de 114,4 milliards USD (40% du budget total) du dernier plan de relance quinquennal 2010-2014 initié par l'Algérie (286 milliards USD). Ce plan prévoit des infrastructures qui allégeront grandement les déficits en matière de places pédagogiques et d'infrastructures sanitaires. Nul ne doute que la conditionnalité de l'existence d'une base d'amélioration du développement humain nécessite des équipements de ce genre mais nous savons également que ceci est une condition nécessaire mais non suffisante.

En Algérie, la formation de la main d'œuvre reste encore inadaptée aux besoins actuels du marché du travail, bien que la flexibilité de ce dernier ait été améliorée ces dernières années à travers la reconnaissance de la liberté d'emploi et par la possibilité offerte aux employeurs de conclure

¹ Selon le conseiller du Ministre des transports, invité de la rédaction de la radio chaîne 3 le lundi 18 mars 2013.

directement un contrat de travail avec les travailleurs. Cependant, le coût relativement bas du travail en Algérie peut contribuer dans une première étape à augmenter la compétitivité du pays et son attractivité à l'égard des investisseurs étrangers. L'Algérie peut profiter d'externalités technologiques que favorise sa politique d'ouverture en termes de capital étranger à condition de développer le capital humain³⁰³. Mais développer le capital humain passe par des réformes institutionnelles profondes non seulement des différents niveaux de formation et d'éducation mais également par une remise en cause des facteurs qui incitent les diplômés et les qualifiés à s'expatrier.

1.6. Le programme de privatisation

La politique de privatisation est un facteur d'attractivité d'un territoire très apprécié. Durant les années 1990, un nombre croissant de pays s'est lancé dans un vaste processus de privatisation de leurs entreprises publiques abandonnant ainsi la stratégie de développement économique basée sur ces dernières. Les pays en développement espèrent ainsi réduire la pression financière des entreprises publiques sur le budget du gouvernement et renforcer leur compétitivité, ce qui en fin de compte aura des retombées positives sur le développement économique et social du pays. La privatisation permet également de stimuler le secteur privé, l'ancrage de l'économie nationale à l'économie mondiale par la contribution d'opérateurs économiques étrangers dont la présence est un signal fort de la volonté des pouvoirs publics de s'inscrire dans un sérieux programme de réforme menant à la libéralisation de l'environnement de l'investissement.

Vient ensuite la période la plus intense entre 1988 et 1994, où les pays en développement de par le monde ont cédé quelques 3300 entreprises publiques dont les revenus se sont accrus de 2,6 milliards de dollars en 1988 à 29 milliards de dollars en 1992. Les investisseurs étrangers ont joué un rôle important dans ce processus puisqu'ils représentaient 40% du total des revenus cumulés durant cette période, estimé à 112 milliards de dollars¹. La corrélation entre le succès d'un processus de privatisation et l'attractivité d'un pays vis-à-vis des investisseurs étrangers n'est pas fortuite. En effet, une forte participation de ces derniers reflète l'attractivité et le succès du processus de privatisation. Afin de s'assurer de la participation des investisseurs étrangers, et par là même du succès d'un programme de privatisation, trois fondamentaux² doivent être observés dans la mise en place de ce processus :

¹ World Bank Privatisation Database, <http://www.worldbank.org/>.

² 312 Megyery, K., Sader, F. 1997, « Facilitating foreign participation in privatization », Foreign Investment Advisory Service (FIAS), Occasional Paper n°8, January.

- **L'engagement politique des autorités** du pays est une condition sine qua non du succès des privatisations car les investisseurs étrangers ne seront intéressés que dans la mesure où ils seront convaincus de la sincérité des pouvoirs publics de mener à terme et à bien les actions entamées. Il ne s'agira pas seulement d'annonces officielles de soutien aux privatisations mais d'actions qui refléteraient l'attachement des autorités à ce processus.
- **Business orientation** : un processus de privatisation qui prendrait de longs délais en raison des procédures bureaucratiques et/ou de l'indécision des représentants du pouvoir, entraînerait une augmentation des coûts de l'investissement et réduirait ainsi l'attractivité même du projet. De plus, dès l'annonce de la mise en vente d'une entreprise publique, celle-ci perd de la valeur tant l'incertitude des managers et des travailleurs est grande en raison du changement prochain de propriétaires. Ainsi, un manque d'attractivité du processus réduira le nombre des éventuels acheteurs intéressés et intéressants ce qui réduira la probabilité pour le gouvernement de trouver l'investisseur adéquat et prêt à payer un prix acceptable.
- **La transparence** : de par l'aspect politique qu'il peut revêtir, un programme de privatisation peut susciter des comportements peu éthiques et générer une corruption. Le risque serait que les critères d'évaluation soient autres qu'économique et de rentabilité surtout dans les pays en développement où les salaires des fonctionnaires du gouvernement restent bas. De plus, la perception par les investisseurs étrangers que les décisions des représentants du gouvernement sont subjectives ou encore manquent de prévisibilité, est un facteur qui entretiendrait un climat de doute et de suspicion entre les différentes parties.

1.9. La situation sécuritaire

Le gouvernement continue sa lutte contre le terrorisme qui a gangrené le pays durant la décennie quatre-vingts dix, ce qui a permis d'améliorer considérablement la situation. Le terrorisme a été résorbé, bien que des attentats continuent de frapper le pays comme ceux menés à la fin de l'année 2007 contre les sièges du Haut-Commissariat aux réfugiés de l'ONU et du Conseil constitutionnel à Alger et l'attaque terroriste du site gazier d'In Amenas en janvier 2013. De fait, la situation sécuritaire en Algérie n'est plus un obstacle aux déplacements d'affaires dans le pays.

2. Au niveau sectoriel

Afin d'encourager la croissance et réduire le taux de chômage, l'Algérie cherche à diversifier son économie, trop dépendante des hydrocarbures, en développant les secteurs traditionnels tels que l'agriculture mais aussi les services aux entreprises, les TIC, le tourisme...etc. cela permettrait de créer des emplois nécessaires afin d'absorber une main d'œuvre de plus en plus nombreuse et qualifiée, développer la consommation avec un moindre recours à l'importation et accroître ses exportations. Compte tenu de la faiblesse des IDE et de leur importance dans le transfert des technologies et l'amélioration des capacités d'innovation, l'Algérie recèle encore un potentiel important en matière d'investissement dans pratiquement tous les secteurs d'activité de son économie.

2.1. Télécommunications et nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)

Dans le secteur des télécommunications, les firmes multinationales recherchent des marchés larges, inexploités et peu compétitifs. L'Algérie est le plus gros marché des technologies de l'information et de la communication, un marché très propice avec un monopole d'état sur le réseau de la téléphonie fixe et autres services connexes. Le taux de pénétration est faible et la demande est très forte : pour 40 millions d'Algériens et avec un parc de téléphone fixe de l'ordre de deux millions de lignes dont plus de 70% d'abonnement pour les administrations, les commerces, les services et les entreprises, le taux de connexion des ménages reste très bas. Le secteur des télécommunications a connu des mutations considérables avec la loi du 5 août 2000 relative aux télécommunications³¹⁷ et apparaît actuellement comme le plus gros marché de l'espace euro-méditerranéen. En effet, cette dernière loi a supprimé le monopole sur ce secteur névralgique et a donné la possibilité à des opérateurs privés et étrangers d'y investir. Cette loi prévoit 3 régimes pour l'investissement dans ce secteur : la licence, l'autorisation et la simple déclaration. Cette réforme a permis la création dès 2001, du 1er opérateur privé de télécommunication mobile, Orascom Telecom Algérie sous la marque Djezzy et du second opérateur privé en août 2004, Wataniya Telecom Algérie sous la marque Nedjma. Deux licences VSAT³²⁰ ont également été attribuées courant 2004 à Djezzy et à un consortium composé du Monégasque Divona Telecom et de l'Algérien Kpointcom.

2.2. Mines- énergie- hydrocarbures

L'Algérie est un pays riche en hydrocarbures et ses tarifs intérieurs de l'énergie sont un élément central de soutien aux entreprises et de compétitivité dans le pays. Son domaine minier de 1,5 million de km² est encore largement sous-exploité. Ses réserves prouvées (en hydrocarbures) sont de l'ordre de 45 millions de tonnes en équivalent pétrole. L'Algérie est dotée d'importantes infrastructures et de grandes capacités de production. Ce secteur a connu des évolutions importantes depuis l'adoption de la loi n° 91/21 du 4 décembre 1991, amendant la loi n° 86/14 sur les hydrocarbures et consacrant ainsi l'ouverture de ce secteur à l'investissement étranger. Cette démarche novatrice a donné une véritable impulsion au partenariat étranger.

L'année 2002 a vu l'approbation et la promulgation de la loi sur l'électricité et la distribution du gaz³²⁵. Cette loi, qui instaure le régime de la concession de la distribution de l'électricité et du gaz, permet également l'investissement privé dans la production de l'électricité et de la vente de l'énergie. La loi a permis de lancer les premiers projets de producteurs indépendants d'électricité (IPP) comme en témoigne la création de l'Algerian Energy Company à 50/50 Sonatrach-Sonelgaz. Avec ses trois premiers projets, elle a déjà créé trois sociétés :

- La société Kahrama, dont l'américain Black et Veatch détient 80% du capital, et qui doit réaliser une usine combinée de production d'électricité et de dessalement d'eau de mer à Arzew,
- La société SKS dans laquelle le canadien SNC Lanvin a pris une option de 20% dans le capital en vue de réaliser une centrale électrique à Skikda,
- La société HWD détenue à 70% par l'américain Ionics pour construire une unité de dessalement d'eau de mer à Alger.
- AEC recherche par ailleurs des partenaires pour monter de nombreux autres projets dont une centrale électrique à Hadjert En Nouss et quatre autres unités de dessalement d'eau de mer à Skikda, Cap Djinat et Tipaza.

2.3. L'industrie

Le marché algérien est d'un grand dynamisme pour l'ensemble des produits industriels. La production nationale ne couvre que partiellement les besoins d'un marché évalué à plus de 5 milliards USD pour les produits industriels (pièces détachées automobile, machines-outils, semi-produits, électronique,...etc.). La consommation annuelle d'acier est de l'ordre de 2 millions de tonnes. La production répond seulement à 30% de la demande avec des capacités installées de 2.5 tonnes. La

faible intégration intersectorielle et la dépendance accrue vis-à-vis de l'importation ont rendu nécessaire un processus de restructuration industrielle et de privatisation érigée en priorité dans l'action gouvernementale. La restructuration industrielle en cours soutenue par un programme de développement de la compétitivité industrielle vise trois objectifs essentiels :

- L'amélioration des performances productives des entreprises publiques,
- Le développement des exportations hors hydrocarbures,
- Et l'insertion dans le marché mondial et l'adaptation aux mutations structurelles et organisationnelles de l'industrie mondiale.

Ces mutations en profondeur du secteur industriel induisent aussi une forte percée du secteur privé, notamment dans les filières agroalimentaire, textiles, chimie, métallurgie, électrique - électronique, matériaux de construction et chimie -pharmacie -engrais. D'importants groupes privés émergent occupant des places appréciables et offrant de véritables opportunités d'affaires avec des partenaires étrangers.

2.4. Les services

Depuis l'adoption en 1990 de la loi sur la monnaie et le crédit et de l'ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003¹ la modifiant, un nouvel environnement bancaire et financier s'est mis en place, plus conforme à la libéralisation de l'économie de sa tutelle administrative en faisant de la Banque d'Algérie la véritable autorité monétaire du pays. Cette loi consacre le caractère universel du système bancaire et financier algérien en permettant l'ouverture de cet espace aux banques et institutions financières nationales et étrangères. Le système bancaire et financier a été doté d'instruments juridiques pour lutter contre le blanchiment d'argent² et le secret bancaire a été levé² à cet effet. Le paysage bancaire comporte aujourd'hui près de 26 institutions bancaires et financières dont 6 publics et 14 à capitaux privés.

Cette diversification de l'offre bancaire inhérente à l'ouverture du système bancaire algérien autorise l'installation des banques et établissements financiers étrangers ou à se faire représenter en Algérie, s'accompagne d'un réel effort de modernisation. Ainsi plusieurs autres banques en particulier françaises, belges et espagnoles ont installé des bureaux de représentation dans la perspective de s'implanter ultérieurement. Outre la banque universelle, la loi permet de constituer des établissements financiers sous forme de banque d'affaires ou de société de leasing. Ce processus vise

¹ JORA n°52 du 27 août 2003.

² Loi-cadre sur la prévention et la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, loi n°05-01 du 6 février 2005, JORA n°11 du 09 février 2005.

à élever le niveau de bancarisation encore très faible de l'économie algérienne et à rendre plus fluide les opérations interbancaires en améliorant les réseaux de communication sécurisés et en introduisant des moyens de paiements modernes.

Le secteur est, cependant, caractérisé par un faible taux de bancarisation avec seulement une agence pour 25 000 habitants et un accès aux crédits très contraignant puisqu'on ne compte que 10 emprunteurs pour 1000 habitants¹. Il existe donc d'importantes opportunités d'affaires dans ce secteur sous formes de banque universelle, de société de leasing, de capital risque,...etc.

Par ailleurs, l'Etat a effectué un effort important en assainissant la dette des banques publiques et en les recapitalisant, l'objectif étant de moderniser leur fonctionnement et le hisser aux normes internationales, afin de faciliter les opérations de privatisation ou d'ouverture du capital. L'Etat prévoit la cession de certaines banques publiques à des repreneurs étrangers stratégiques. Le Crédit Populaire d'Algérie (CPA), la Banque de Développement Local (BDL) ont bénéficié d'un assainissement en vue de leur privatisation².

Les banques françaises sont particulièrement impliquées dans le marché algérien avec la présence de BNP Paribas et Société Générale qui comptent une cinquantaine d'agences chacune, déployées sur tout le territoire et affichent une stratégie de développement ambitieuse. Natixis, première banque française agréée par les autorités monétaires algériennes en 2000 poursuit son développement quoique de manière moins soutenue. Calyon, filiale du Crédit Agricole a obtenu son agrément d'exercer l'activité de banque en 2007. HSBC, succursale de HSBC France, a également obtenu l'autorisation en 2009 afin de développer les activités de banque universelle. Trust Bank et Algeria Gulf Bank sont également présentes en Algérie. Très réactives, les banques privées et filiales de grands groupes internationaux se concentrent sur les activités les plus rentables comme le financement du commerce extérieur via l'octroi du crédit documentaire Credoc, imposé dans le cadre de la loi de finance complémentaire 2009.

Le secteur des assurances est également ouvert aux capitaux privés sans distinction d'origine. Ainsi, depuis la promulgation de l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances³, sept sociétés privées d'assurance se sont créées dont deux à capitaux étrangers. Il s'agit également d'un secteur très prometteur pour l'investissement étranger dans la mesure où le marché des services d'assurance est loin d'être saturé et les prémices de l'ouverture y sont en effet observables avec la cession en 2007 au fonds américain ECP-EMP Africa Fund II de la Générale Assurances Méditerranéenne, premier assureur algérien détenu par des capitaux étrangers. En outre, en 2010,

¹ La Tunisie compte 120 emprunteurs pour 1000 habitants.

² Privatisation suspendue et reportée sine die.

³ JORA n°13 du 08 mars 1995.

l'assureur français Axa a obtenu le feu vert des autorités algériennes pour opérer en Algérie, en partenariat avec des investisseurs locaux. Axa devient ainsi le deuxième assureur français, après la Macif, à être autorisé à s'installer en Algérie après le règlement en 2008, d'un vieux contentieux algéro-français sur les assurances.

2.5. Agriculture, pêche et agroalimentaire

Les potentialités économiques sont significatives et la facture alimentaire atteint chaque année l'équivalent de 3 milliards USD. La valeur stratégique de l'agriculture a longtemps été négligée au profit de l'industrie lourde. Un changement de politique s'est produit avec le lancement en juillet 2000 du Programme National de Développement Agricole (PNDA). Ce programme doté de 350 milliards DA (3,8 milliards d'euros) a pour but de diminuer la facture d'importation et d'assurer la sécurité alimentaire en diversifiant les productions des exploitations agricoles comme la céréaliculture, l'arboriculture, l'oléiculture, la viticulture, les cultures maraîchères et la filière animale. Grâce à l'augmentation des surfaces agricoles et l'amélioration des rendements, ce programme a permis la création de nombreux emplois et une croissance annuelle moyenne de 6%¹.

Avec 1 250 Kms de côtes méditerranéennes, l'Algérie redécouvre l'importance d'un potentiel halieutique longtemps sous-estimé. La pêche et l'aquaculture ont bénéficié d'un plan similaire à celui de l'agriculture doté d'un budget de 4,9 milliards DA (53 millions d'euros)². Depuis 2003, plusieurs protocoles d'accord de pêche, de conservation et d'équipements portuaires ont été signés entre opérateurs économiques algériens et entreprises étrangères. Ainsi, un projet de ferme aquacole d'élevage de loup et de daurades a été lancé pour un investissement de 8 millions d'euros et est piloté par l'Office National de Développement pour l'Aquaculture avec le soutien de l'Organisation Arabe pour l'Investissement et le Développement Agricole (OAIDA).

En outre, 10 milliards d'euros d'aides à l'agriculture sont prévus entre 2010 et 2014. De même, mentionnons le projet de 10 pôles agricole intégrés ainsi que des pôles de compétitivité autour de l'agriculture et de l'alimentation à Médéa-Boughzoul-Laghouat et autour des biotechnologies alimentaires à Alger-Sidi Abdallah-Bouinan et Sétif-Béjaia-Bordj Bou Arreridj-M'sila-. Des programmes d'intensification de la production dans 10 filières agricoles, des projets de concession de terres agricoles du domaine privé de l'Etat et des avantages fiscaux et facilités d'accès au crédit sont également prévus.

¹ Ministère de l'agriculture et du développement rural : www.minagri-algeria.org/

2.6. Le tourisme

L'Algérie dispose d'un potentiel touristique important, dont :

- La taille du pays (près de 2.5 millions de km²),
- La situation géographique avec un climat méditerranéen doux et ensoleillé,
- Un littoral de 1200 Kms sur la côte méditerranéenne,
- Un important réseau d'infrastructures aéroportuaires et routières,
- Un désert qui représente près de 80% du territoire et plus de 200 sources thermales³⁶⁰.

Mais ces potentialités encore inexploitées, à l'exception du Sud, souffrent de nombreux handicaps pour le développement touristique du pays. Il s'agit ¹ :

- D'une absence de lisibilité des produits du tourisme Algérie,
- D'une sous capacité de l'hébergement et de l'hôtellerie et de sa mauvaise qualité. Le pays dispose de 1136 hôtels soit l'équivalent de 96 000 lits²74% d'établissement privés, 18% publics et 4% à capitaux mixtes (partenariat public-chaînes étrangères),
- Du manque de professionnalisme des voyagistes,
- Du manque de qualification et de performance des personnels,
- De la faible qualité du produit et des prestations du tourisme algérien,
- D'un déficit en termes de capacité d'accueil pour une clientèle internationale d'affaires, de congressistes et de touristes y compris dans les grandes villes algériennes,
- D'une faible pénétration des technologies de l'information et de la communication dans le tourisme,
- Des transports et accessibilité de faible qualité,
- Des services financiers inadaptés,
- D'une sécurité, une gouvernance et d'une organisation inadaptée au tourisme moderne,
- Et enfin d'un déficit du marketing de la destination Algérie.

Bien que les impacts économiques et sociaux potentiellement positifs³ du développement touristique soient non négligeables³⁶⁴, le poids économique de cette filière en Algérie et sa

¹ Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme <http://www.matet.dz/>

²Source : Office Nationale des Statistiques et Ministère du Tourisme et de l'Artisanat. http://www.ons.dz/IMG/pdf/file__Tourisme.pdf.

³

contribution à l'emploi restent parmi les plus bas de la région, comme repris dans les tableaux suivants :

Tableau N03 : Poids macro-économique de la filière tourisme

2005	% Exports	% Investissements productifs	% PIB	Rang contribution au PIB (sur 174 pays)
Algérie	9,3	5,9	1,8	147
Chypre	45,3	21,4	10,4	29
Egypte	31,8	17,5	8,5	48
Israël	7,2	13,3	2,4	138
Jordanie	22,8	18,5	6,3	45
Liban	52,1	11,1	3,6	63
Maroc	29,6	13,5	9,5	42
Malte	22,2	33,1	14,7	20
Syrie	24,1	7,0	2,1	149
Turquie	22,1	8,2	5,5	75
Tunisie	20,9	1,7	8,8	39

Source: World Travel and Tourism Council (WTTC), www.wttc.org/

Tableau N04 : Contribution du tourisme à l'emploi

2005	Emplois directs (milliers)	Emplois indirects (milliers)	% Emploi
Algérie	0,2	0,5	5,6
Chypre	0,05	0,1	28,9
Egypte	1,8	3,3	13
Israël	0,1	0,2	8,3
Jordanie	0,1	0,2	14,7
Liban	0,05	0,2	12,4
Maroc	0,9	0,1	14,7
Malte	0,03	0,05	35
Syrie	0,1	0,3	6,1
Turquie	0,8	1,7	7,7
Tunisie	0,3	0,5	16,5

Source: World Travel and Tourism Council (WTTC), www.wttc.org/

L'amélioration de l'attractivité de l'Algérie pour les investissements touristiques étrangers, passe par trois séries de mesures complémentaires¹ :

- L'amélioration de l'environnement global des affaires et de l'image des pays MEDA : simplification de la réglementation, transparence et efficacité de l'action administrative, enclenchement d'une véritable dynamique de développement régional, etc...
- La mise en œuvre d'une politique cohérente de développement touristique national : par la définition des objectifs du développement touristique, le développement des infrastructures touristiques de base, la mise à niveau de l'offre locale de personnel et de services connexes, etc...
- Des opérations de promotion et de prospection ciblées auprès des chaînes hôtelières, des tours opérateurs et des investisseurs. Ceci se traduit par l'amélioration de la présence auprès des distributeurs sur le marché, la création des conditions d'accueil attractives pour les chaînes hôtelières, nouer des relations de partenariat avec les tours opérateurs.

Le rôle des agences de promotion est à cet égard essentiel, notamment à travers les points suivants :

- Conseiller les autorités locales sur les initiatives à prendre pour améliorer l'attractivité d'ensemble pour les investisseurs,
- Contribuer à l'analyse des segments touristiques porteurs à forte valeur ajoutée et à l'identification des domaines où l'offre nationale possède de véritables atouts,
- Participer au montage d'opérations de prospection/promotion auprès des opérateurs internationaux du secteur touristique, mettant en valeur l'offre touristique locale,
- Travailler sur la qualité des investissements touristiques en insistant sur l'aspect durable,
- Faire connaître la diversité des opportunités d'implantation offertes par le pays : investissements Greenfield, privatisations, gestion déléguée d'hôtels ou villages de vacances, mise en concession d'exploitation de site, partenariat avec des acteurs locaux, franchise, etc...

¹ ANIMA. 2006, « La filière tourisme dans les pays méditerranéens », Notes et Documents, n°17

Néanmoins et malgré les efforts des pouvoirs publics afin de renforcer l'attractivité du pays, de multiples entraves et obstacles à la réalisation de l'investissement étranger ou en général à la pratique des affaires demeurent et réduisent par là même la portée des mesures d'encouragements

II. Les facteurs répulsifs à l'investissement en Algérie

Les obstacles qui caractérisent le système économique algérien retardent le développement économique du pays et empêchent la valorisation effective de son potentiel d'investissement. En effet, malgré le rétablissement des équilibres macroéconomiques, la croissance économique demeure modeste par rapport aux dynamiques démographiques et au taux de chômage.

Ainsi, selon une enquête sur le climat de l'investissement en Algérie, réalisée auprès de 600 entreprises réparties sur neuf Wilayas, jointe aux entrevues de 56 investisseurs européens potentiels, donnent une idée des principales contraintes et obstacles rencontrés et identifiés par les opérateurs économiques, qu'il s'agisse d'entreprises privées, publiques, étrangères ou locales. Le rapport de la Banque mondiale de l'année 2009, sur le climat mondial des affaires, a classé l'Algérie à la 120^e place en matière de facilités accordées pour la création d'entreprises¹, loin derrière la Tunisie à la 59^e et le Maroc à la 47^e. L'étude montre qu'il faut vingt-quatre jours pour créer une SARL en Algérie et 14 procédures contre 10,3 pour la région et 6,2 pour les pays de l'OCDE. Le Maroc a été classé à la 70^e place, les Emirats arabes unis à la 32^e devant le Qatar, 38^e, le Koweït 44^e, la Jordanie 52^e et l'Egypte 63^e. En dehors du secteur des hydrocarbures qui continuent à attirer les compagnies étrangères, les engagements des firmes étrangères restent bien maigres. L'Algérie a, certes, réduit le nombre de jours nécessaires pour démarrer une affaire mais les contraintes qui bloquent l'investissement demeurent toujours.

Plusieurs obstacles freinent l'investissement en Algérie :

¹ Rapport de la Banque mondiale de l'année 2009, sur le climat mondial des affaires

1. Pas d'incitations d'investissement productif :

Si l'investissement étranger reste modeste hors hydrocarbures, c'est que les entreprises sont de manière générale beaucoup plus tentées par le commerce courant. Le marché algérien est beaucoup plus ouvert au commerce donc c'est plus facile d'importer que de Produire. L'exemple des concessionnaires automobile. Au lieu d'usine de montage en Algérie on opte pour l'import ou dans le domaine de la téléphonie; celui-ci ne demande pas un investissement lourd rentable à long terme et n'induit pas d'autres investissements par filière « (investissement stérile) ». Cette situation est encouragée par l'absence d'obligations à investir en contrepartie d'un accès au marché.

2. L'état du marché intérieur :

L'Algérie d'aujourd'hui est résolument engagée sur le chemin de la modernité. Elle a conduit des changements profonds pour maîtriser sa démographie, transformer sa vie politique, renforcer sa sécurité et moderniser son économie. Elle élargit sa coopération internationale en forme le voeu que tous ses partenaires joueront un rôle encore plus grand dans son entreprise de modernisation sans précédent.¹ Le marché intérieur reste désorganisé. Les pratiques irrégulières y sont légions : ventes sans factures, concurrence déloyale, poids de l'informel, contrefaçon, pots-de-vin. Tous ces maux n'incitent pas à investir en Algérie.

3. L'absence de visibilité :

L'absence de visibilité est l'un des facteurs également dissuasif à l'investissement. Par ailleurs, les données statistiques restent insuffisantes pour cerner les segments de marché et l'économie en général².

¹ Abdellatif BENACHENHOU. «Algérie. La modernisation maîtrisée » .ministre des finances2000-2008.p5

² <http://www.algerie-dz.com/forums/archive/index.php/t-27006.html>

4. La taille du marché :

Le marché algérien reste de petite taille, en comparaison avec celui du Maroc et de l'Égypte et insignifiant si on le compare avec celui de l'Inde et de la Chine. Un marché plus étendu comme celui favorisé par l'intégration maghrébine ou bien l'adhésion à une zone de libre-échange comme le projet de l'union pour la méditerranée proposée par le président actuel de l'union européenne pour une durée de 6 mois, permettrait de rendre plus incitatifs les investissements.

5. Absence de partenaires fiables :

Les investisseurs étrangers se plaignent de l'absence de partenaires fiables. En effet, l'absence d'un grand nombre d'entreprises d'envergure joue en défaveur de l'investissement en Algérie.

6. Complexité des procédures :

Il faut beaucoup de documents pour créer une entreprise en Algérie. L'Algérie est classée parmi les derniers pays en matière de facilitations pour créer sa propre affaire¹. La bureaucratie freine et décourage les petits investisseurs et entrepreneurs. Elle a aussi examiné les conditions de création d'entreprise, le nombre d'étapes, la durée et les coûts requis d'une société à responsabilité limitée pour pouvoir légalement débiter son activité. Enregistrer une propriété n'est pas une mince affaire aussi, note le rapport qui recense 15 étapes contre 5 en Tunisie et seulement 4 au Maroc. Il faut, en outre, patienter 51 jours pour l'enregistrement final. 46 jours au Maroc, 37 en Tunisie et 31,8 dans les pays de l'OCDE.

Les investisseurs en Algérie ont indiqué leur grand mécontentement du système douanier; les investisseurs potentiels et existants ont signalé que les problèmes rencontrés pour les démarches douanières étaient un parmi les plus grands obstacles à l'investissement. L'état s'est engagé à améliorer les services de douane et ce, en partie par la privatisation des ports et l'entière informatisation des formalités douanières. Cependant, c'est là une tâche énorme et de longue durée; pendant ce temps, les démarches auprès de la douane demanderont toujours quantité de temps et de ressources, constituant une menace, pour le court terme, pour l'investissement.

¹ Le rapport de la Banque Mondiale (B.M 2009)

7. Problème d'accès aux infrastructures en Algérie :

Des experts du Forum économique mondial dans leur dernier rapport (avril 2009) parlent de plusieurs obstacles qui freinent l'investissement lié aux infrastructures comme les ruptures dans la distribution de l'énergie et de l'eau. Les approvisionnements en matières premières et les difficultés de transport des marchandises ainsi que la difficulté d'accès aux réseaux d'infrastructure et les lenteurs des délais, avec tous les problèmes d'accès au foncier. Une entreprise perd plus d'une année à attendre pour avoir toute les commodités indispensable à son activité comme l'eau, téléphone, énergie, réseau routier...Etc.... même si cela semble minime ce problème peut décourager une entreprise à s'installer en Algérie ou bien influencer sa décision et se tourner vers d'autre pays comme le Maroc ou la Tunisie qui sont plus performants.

8. Faible protection des investissements :

L'Algérie est perçue comme un état moyen en matière de protection des investissements. Le rapport de la BM a établi une notation de 0 à 10 qui met en exergue la transparence des transactions, le droit des actionnaires à poursuivre les administrateurs et directeurs pour faute professionnelle. Le coût de la mise en faillite par exemple représente 4% du patrimoine et dure parfois plus de 2 ans.¹

9. Le système foncier complexe

L'accès au foncier industriel demeure le spectre de tous les investisseurs nationaux et étrangers en raison de la rareté des assiettes foncières industrielles, notamment dans les principales villes (Alger, Oran et Annaba), et d'une politique de l'Etat qui oriente les investissements vers les villes les moins attractives, principalement les hauts plateaux.

Parmi les obstacles liés à l'accès au foncier industriel, nous trouvons notamment le non-respect des délais d'enregistrement et de publication de l'acte de propriété une fois le contrat signé par les parties. Le nombre total des procédures nécessaires pour la construction d'un entrepôt est de l'ordre de 17 pour l'Algérie qui dépasse la moyenne enregistrée par la région MENA 14.4. L'obtention d'un permis de construction prend 204 jours, ce qui est considéré comme très long comparativement aux pays voisins (Maroc et Tunisie) qui enregistrent des délais de 93 respectivement pour l'année 2016.

¹ Guide investir en Algérie.2011.op cit.p39

En matière d'octroi de permis de construction, l'Algérie se classe à la 127^{ème} en 2015 et gagne trois place en 2016 en revanche la Tunisie et classée au 85^{ème} rang en 2015 qu'elle conserve en 2016, le Maroc se place à la 26^{ème} place en 2015 et connait une dégringolade et se place à la 29^{ème} place en 2016.¹

¹ <http://français.doingbusiness.org/rankings>. 2016 Le Groupe Banque mondiale.

Conclusion

La politique de l'investissement adoptée par l'Algérie, a évolué au rythme de réformes successives opérées à travers des mesures destinées, à libéraliser progressivement le régime du capital privé national et étranger. Sous l'impulsion du FMI et de la banque mondiale, ce mouvement de libéralisation s'est accéléré pour finir par donner corps aux maîtres mots de ces institutions "laisser-faire le marché, s'insérer dans les échanges internationaux, libéraliser les flux de marchandises et de capitaux". A fini par s'imposer pour aboutir à la disparition de toute possibilité, pour l'État, d'agir sur les investissements entrants et leur orientation.

En soutenant que l'Algérie attire principalement des IDE de type spéculatifs, comme les investissements dans l'immobilier, le tourisme, qui sont très peu capitalistique et qui génèrent des profits immédiat et important. Sur cette base, il convient de mettre en relief l'attitude des pouvoirs public qui ont décidé devrait à la transformation des IDE en donnant la prime lance aux investissements productive et a ceux permettant de réaliser un véritable transfert technologie.

En conclusion, l'Algérie a plus que jamais besoin d'IDE, mais de ceux qui apporte le savoir-faire technologique et non de ceux qui lorgne seulement sur les réserves de changes de notre pays. Alors pour séduire des investisseurs, surtout à s'installer ici, il faut avoir des productions hors hydrocarbures, avoir un PIB élevé, et une économie de marché. C'est le développement, et la modernisation de tous les secteurs, au niveau des technologies moderne, qu'il faut assurer, pour pouvoir réussir.

**Chapitre III : Analyse et perspective des
IDE sur la période 1990-2018.**

Introduction

Ce chapitre sera basé entre autre dans un premier temps sur une étude empirique sur l'analyse des séries temporelle annuelle sur la période allant de 1990 à 2018 afin de comprendre la dynamique de ce phénomène en élaborant un modèle après l'avoir présenté. Les données de l'étude sont issues de la base des données sur la balance des paiements du Fond monétaire international (FMI), complétées par les données de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et des sources officielles nationales. Dans un second temps, nous allons faire une analyse des principaux déterminants qui suscitent l'intérêt des investisseurs étrangers à travers un questionnaire.

Section 1 : Présentation du model suivi basé sur l'économétrie.

Les économistes s'intéressent aux relations que peuvent avoir entre elles les principales variables qui caractérisent le fonctionnement de l'activité économique, telles que la consommation des ménages, leur revenu, l'investissement et le taux d'intérêt.

Ils formulent alors un certain nombre d'hypothèse sur ces relations et ainsi élaborent des théories. L'économétrie est souvent décrite comme la partie de l'économie qui s'occupe de la mesure, elle permet de confronter ces théories à la réalité économique, à tester les hypothèses des théories, de faire des prévisions et mesurer l'impact des évènements, des politiques sur les variables économiques, de quantifier les relations économiques établies par l'estimation de paramètres en vue de prévisions, et de tester la validité des hypothèses. L'économétrie se fonde sur des modèles économiques qu'elle vient confronter à un ensemble de données observées. Elle a pour objectif principale l'aide à la prise de décision.¹ Dans cette section, nous essaierons de définir le modèle, et décrirons le modèle de régression multiple, pour enfin terminer par les différents tests, dont nous mettrons l'accent sur le test de Student et de Fisher.

I. Définition du modèle économétrique

Selon Bourbonnais (2005), un modèle est une représentation formalisée d'un phénomène sous forme d'équations dont les variables sont des grandeurs économiques. Son objectif est de Représenter les traits les plus marquants d'une réalité qu'il cherche à styliser. Il est l'outil que le modélisateur utilise lorsqu'il cherche à comprendre et à expliquer des phénomènes, en mettant des hypothèses et en explicitant les relations. Donc le modèle est une présentation schématique et partielle d'une réalité naturellement plus complexe.

1. Le modèle de régression multiple

La régression simple est un modèle qui permet d'établir un lien entre une variable Y et une variable indépendante X pour pouvoir ensuite faire des prévisions sur Y lorsque X est mesurée. Le modèle de régression multiple, autrement appelé modèle linéaire général est une extension du modèle

¹ SOUMAN Mohand Ouidir «Essai d'analyse de la dynamique du transfert et de l'accumulation Technologique par investissement direct étrangère : cas de l'économie algérienne », université de Bejaia, magistère en science économique, 07 janvier 2015, p116

de régression simple. Son objectif est de démontrer que les résultats établis pour un modèle qui ne compte qu'une seule variable sont aussi dans un cadre plus général.

1.1. Le modèle linéaire général

Le modèle linéaire général est présenté comme une généralisation du modèle de régression simple dans lequel figurent plusieurs variables explicatives, elle a comme formule :

$$y_t = \alpha_0 + \alpha_1 X_{1t} + \alpha_2 X_{2t} + \dots + \alpha_k X_{kt} + \epsilon_t \text{ pour } t = 1, \dots, n \text{ Avec :}$$

y_t = variable à expliquer à la date t ; X_{2t} = variable explicative 2 à la date t

X_{1t} = Variable explicative 1 à la date t ; X_{kt} = variable explicative k à la date t

$\alpha_0, \alpha_1, \alpha_k$ = paramètre du modèle ; n = nombre d'observation

ϵ_t = Erreur de spécification (différence entre le modèle vrai et le modèle spécifié), cette erreur est inconnue et restera inconnue. On suppose que le modèle réponds au Hypothèses stochastiques :

- **H1** : les valeurs X_{it} sont observées sans erreur.
- **H2** : $E(\epsilon_t) = 0$, l'espérance mathématique de l'erreur est nulle.
- **H3** : $E(\epsilon_t^2) = \sigma^2$, la variance de l'erreur est constante ($\forall t$).
- **H4** : $E(\epsilon_t, \epsilon_{t'}) = 0$ si $t \neq t'$, les erreurs sont non corrélées (ou encore indépendantes).
- **H5** : $Cov(X_{it}, \epsilon_t) = 0$, l'erreur est indépendante des variables explicatives.¹

2. Les tests statistiques

Tout d'abord, nous parlerons des tests de Student, et de Fisher, ainsi que les tests de validations du modèle.

2.1 Le test de Student

Le test de Student, appelé test t , est un ensemble de test d'hypothèses paramétrique où la statistique calculée suit une loi de Student lorsque l'hypothèse nulle est vraie. Il peut être utilisé pour tester statistiquement l'hypothèse d'égalité de l'espérance de deux variables aléatoires suivant une loi

¹ Régis bourbonnais cours et exercices résolu Page 51

normale et de variance, mais aussi très souvent utilisé pour tester la nullité d'un coefficient dans le cadre d'une régression linéaire¹.

Soit $N \sim N(0, 1)$ une variable aléatoire normale centrée réduite.

Soit X_N la variable aléatoire distribuée suivant la loi du X^2 à n ddl.

N et X_N sont des variables indépendantes $\text{COV}(Y, X_N) = 0$.

La loi de Student est définie comme n degrés de liberté la loi de la variable aléatoire t_N

$$t_N = \frac{N}{\sqrt{X_N/n}} \quad N \sim N(0, 1); \quad X_N \sim X^2_n$$

Le test de Student propose deux hypothèses qui sont les suivantes :

Hypothèse 1, appelé hypothèse de gaussienne qui s'écrit comme suit :

- Soit $X_{ti} \sim N(\mu_t, \sigma^2)$
- Et $X_{pi} \sim N(\mu_p, \sigma^2)$

Hypothèse 2, même variance $\sigma^2_t = \sigma^2_p = \sigma^2$

Les hypothèses : (H_0 : échantillons de même loi $\mu_t = \mu_p$)

(H_1 : de lois différentes $\mu_t > \mu_p$)

2.2. Le test de Fisher

Le test de Fisher, ou test F, est un test d'hypothèse statistique qui permet de tester l'égalité de deux variances en faisant le rapport des deux variances et en vérifiant que ce rapport ne dépasse pas une certaine valeur théorique que l'on cherche dans la table de Fisher (ou table de Snedecor)².

Ce test implique :

- Famille de distributions F
- Chaque membre de la famille est déterminé par deux paramètres : le nombre de degrés de liberté du numérateur et le nombre de degrés de liberté du dénominateur
- F est continu et positive.
- F est positivement asymétrique.

¹ www.ands.dz » saem » STUDENT.

² www.lirmn.fr

- Ses valeurs vont de 0 à ∞ . Quand $F \rightarrow \infty$, la courbe se rapproche de l'axe des abscisses.
- L'hypothèse nulle est rejetée si la statistique de test est plus grande qu'une valeur critique lue dans une table de Fisher.

2.3. Les tests de validation du modèle

Les tests de validation du modèle sont : le test de normalité des erreurs et celui d'autocorrélation des erreurs. La validation du modèle dépend de la signification des coefficients et l'analyse de la qualité des résidus (si le modèle étudié est valable ou pas).

2.3.1 Le test de normalité des erreurs

L'hypothèse est acceptable si l'une des deux conditions est vérifiée :

- Si la valeur estimée de la statistique de Jarque-Bera est inférieure au seuil de 5% à deux degrés de liberté (5,99) ;
- Si la probabilité de la statistique de Jarque-Bera, est supérieure au seuil de 5% (0,05).

Dans le cas où ce modèle vérifie et accepte ces deux hypothèses, nous pouvons conclure que les résidus de ce modèle sont normaux et vice-versa.

2.3.2. Le test d'autocorrélation des erreurs

Il y'a lieu de non autocorrélation des erreurs, lorsque la probabilité est supérieure à 5% (0,05), dans le cas contraire nous parlerons d'autocorrélation des erreurs (lorsque la probabilité est inférieure à 5%).

II. Spécification des variable à utilisées :

En se basant sur la littérature théorique et empirique, nous spécifions le modèle de notre étude qui est le suivant :

$$IDE = f (PIB, INF, TCR) + \varepsilon_t \quad \dots\dots\dots (1)$$

$$IDE = \alpha_1 + \alpha_2 * PIB + \alpha_3 * INF + \alpha_4 * TCH + \varepsilon_t \quad \dots\dots\dots (2)$$

1. La variable à expliquer

IDE : Investissements étrangers directs, entrées nettes, c'est la variable endogène donc on essaie de prédire les valeurs dépendantes qu'on verra ci-dessous, elle est aléatoire à cause de ε

2. Les variables explicatives :

PIB : Croissance du PIB (% annuel)

INF : Inflation, prix à la consommation (% annuel), Un impact négatif est donc attendu pour cette variable

TCH : Taux de change officiel (unités de devises locales par \$ US, moyenne pour la période), Il est attendu pour cette variable un signe négatif

- **PIB, INF, TCH** sont des variables exogènes, qui vont nous servir à prédire la variable explicative qui est **IDE**, elles sont donc mesurés et connus, elles sont supposées non aléatoire

α : Coefficients du modèle, constante.

ϵ_t : est le terme d'erreur. C'est une variable aléatoire. Elle résume tout ce que le modèle n'explique pas.

Section 2 : application du modèle de régression choisi pour l'attractivité des IDE

I.1. Investissements étrangers directs, entrées nettes IDE (BDP, \$ US courants) :

Les investissements étrangers directs sont les rentrées nettes d'investissement pour acquérir une participation durable (10 % ou plus des actions avec droit de vote) dans une entreprise opérant au sein d'une économie autre que celle de l'investisseur. C'est la somme des fonds propres, des bénéfices réinvestis, des autres capitaux à long terme et des capitaux à court terme comptabilisés dans la balance des paiements. Cette série montre les flux entrants nets (flux nets d'investissement moins les désinvestissements) des investisseurs étrangers dans l'économie déclarante.

Tableau N°05 : Investissements étrangers directs, entrées nettes (BDP, \$ US courants)

Années	Investissements étrangers directs, entrées nettes (BDP, \$ US courants)
1990	334914,564
1991	11638686,5
ss1992	30000000
1993	630634270
1994	630634270
1995	630634270
1996	270000000
1997	1260000000
1998	606600000
1999	291600000
2000	280100000
2001	1113105541
2002	1065000000
2003	637881239
2004	881851385
2005	1156000000
2006	1841000000
2007	1686736540
2008	2638607034
2009	2746930734
2010	2300369124
2011	2571237025
2012	1500402453
2013	1691886708
2014	1503453102
2015	-537792920.922
2016	1546000000
2017	1201000000
2018	1466082170

Source : Base de données sur la balance des paiements du Fonds monétaire international, complétées par les données de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et des sources officielles nationales.

Représentation graphique de l'investissement direct étranger de 1990 à 2018 en Algérie

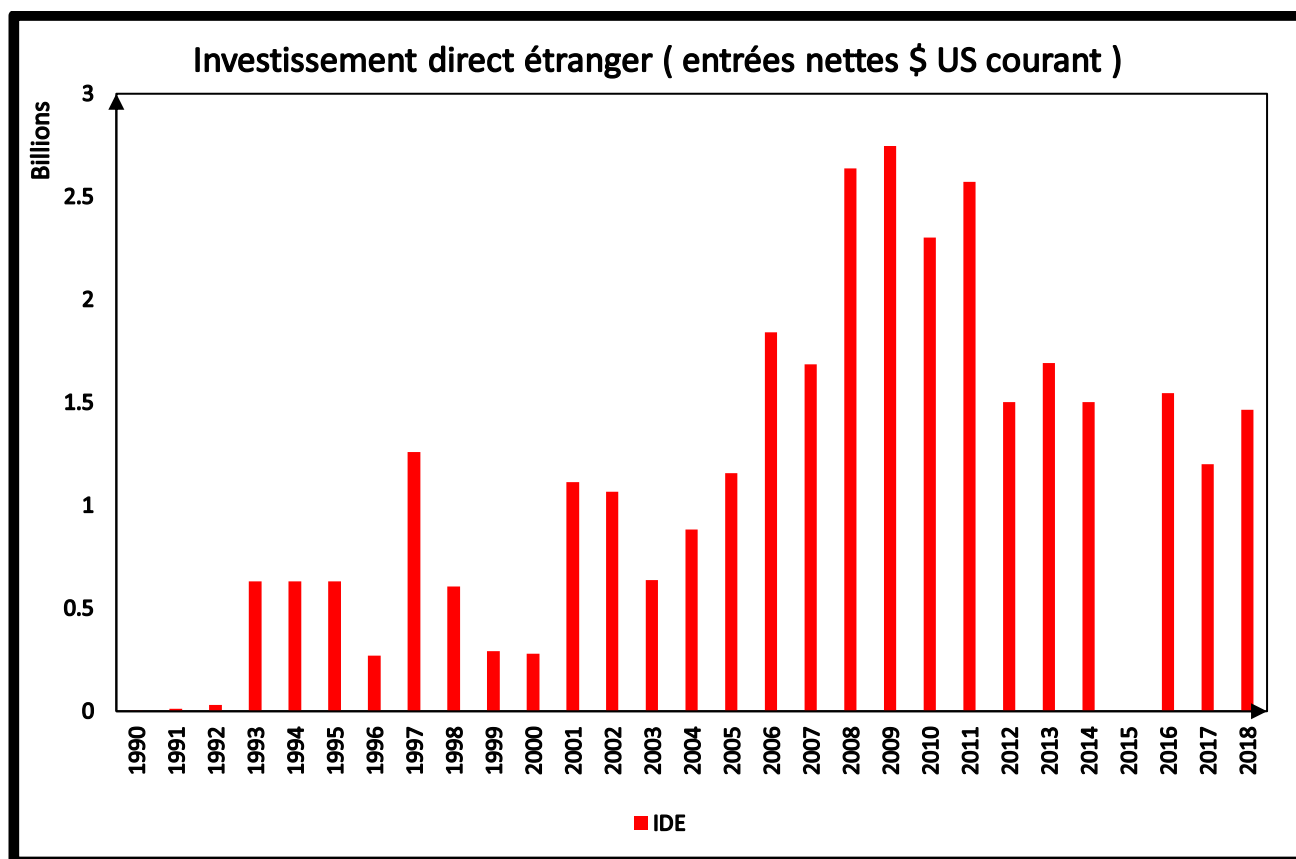


Figure N°02 réalisé par l'étudiant

Analyse graphique de la variable (Figure N°02) :

Les IDE ont vu une nette progressions à partir de 2003 jusqu'en 2011, ensuite une décélération pour devenir complètement négative en 2015, de la Banque de France, les flux d'investissements directs français en Algérie se sont établis à -172 Million d'EUR en 2015. C'est la 3ème année consécutive que la France effectue un désinvestissement net : 32,8 MEUR en 2014 et -109,7 MEUR en 2013.

La France désinvestit en moyenne 105 Million d'EUR par an depuis 2013, confirmant la rupture de tendance avec les flux observés les cinq années précédentes (2008 – 2012), période au cours de laquelle l'investissement direct français moyen en Algérie s'est établi à 250 Million d'EUR.

Au cours de l'exercice 2015, 5 secteurs ont capté la majorité des IDE français à destination de l'Algérie. Il s'agit du poste « Métallurgie, produits métalliques, informatiques, électroniques et optiques » (52% du total des flux entrants à 27,4 MEUR), des industries extractives (9% à 4,8 MEUR), des industries de gestion des eaux et des déchets (9% à 4,7 MEUR), des activités immobilières (7% à 3,6 MEUR) et des activités de cokéfaction et de raffinage (6% à 3,3 MEU).

Ensuite une nette reprise des IDE en 2016, « après avoir enregistré des flux négatifs en 2015, l'Algérie a attiré 1,5 milliard de dollars en IDE en 2016, en partie grâce à l'amélioration des politiques d'investissement et un récent redressement de la production pétrolière », précise la Conférence des Nations Unies pour le commerce et l'investissement (Cnuced) dans son rapport.

« L'Algérie a mis en place une nouvelle loi sur l'investissement offrant des incitations fiscales et des infrastructures nécessaire aux projets d'investissement », commente la (Cnuced).

Selon les chiffres publiés par cette organisation onusienne, les flux d'IDE captés par l'Algérie s'est chiffré à 1,546 milliard de dollars en 2016 contre -584 millions de dollars en 2015.

Après avoir enregistré 1.23 Mrd USD en IDE en 2017, l'Algérie a attiré 1.5 Mrd USD en 2018 en se classant 2e comme lieu investissement au Maghreb, derrière le Maroc, tandis qu'au niveau africain l'Algérie est la 3e économie la plus attractive pour les IDE. La Turquie et la Chine ont désormais dépassé la France en termes d'investissements. Le stock d'IDE entrant, représentant le total des investissements directs étrangers captés depuis 18 ans, s'est établi à 30.6 Mrd USD à fin 2018 contre 19.54 Mrd à fin 2010 et 3.37 Mrd à fin 2000. L'Algérie était placée 157e sur 190 pays dans le rapport Doing Business 2019, publié par la Banque mondiale, gagnant 9 places par rapport à 2018. A rappeler que la participation d'un investisseur étranger dans une société est limitée à 49%.¹

I.2. PIB (produit intérieur brut en \$ US courant)

Le PIB au prix des acheteurs est la somme de la valeur ajoutée brute de tous les producteurs résidents d'une économie plus toutes taxes sur les produits et moins les subventions non incluses dans la valeur des produits. Elle est calculée sans effectuer de déductions pour la dépréciation des biens fabriqués ou la perte de valeur ou la dégradation des ressources naturelles. Les données sont en dollars américains courants. Les montants en dollars pour le PIB sont convertis à partir des devises locales en utilisant les taux de change officiels d'une seule année. Pour quelques pays pour lesquels les taux

¹ Selon différentes sources, un projet de loi qui pourrait abolir cette règle est en préparation

de change officiels ne représentent pas les taux réellement appliqués aux transactions en devises étrangères, un facteur de conversion de rechange est utilisé.

Tableau N°06 : PIB (\$ US courant)

Années	Valeurs PIB (\$ US courants)
1990	62 045 099 643
1991	45 715 367 087
1992	48 003 298 223
1993	49 946 455 211
1994	42 542 571 306
1995	41 764 052 458
1996	46 941 496 780
1997	48 177 862 502
1998	48 187 747 529
1999	48 639 108 361
2000	54 786 074 940
2001	54 743 249 369
2002	56 758 113 501
2003	67 866 141 224
2004	85 324 767 230
2005	103 198 000 000
2006	117 031 000 000
2007	134 979 000 000
2008	170 998 000 000
2009	137 215 000 000
2010	161 205 000 000
2011	200 015 000 000
2012	209 063 000 000
2013	209 755 000 000
2014	213 809 000 000
2015	165 978 000 000
2016	160 033 000 000
2017	167 390 000 000
2018	173 758 000 000

Source : Données sur les comptes nationaux de la Banque mondiale et fichiers de données sur les comptes nationaux de l'OCDE

Représentation graphique du PIB de 1990 à 2018 en Algérie

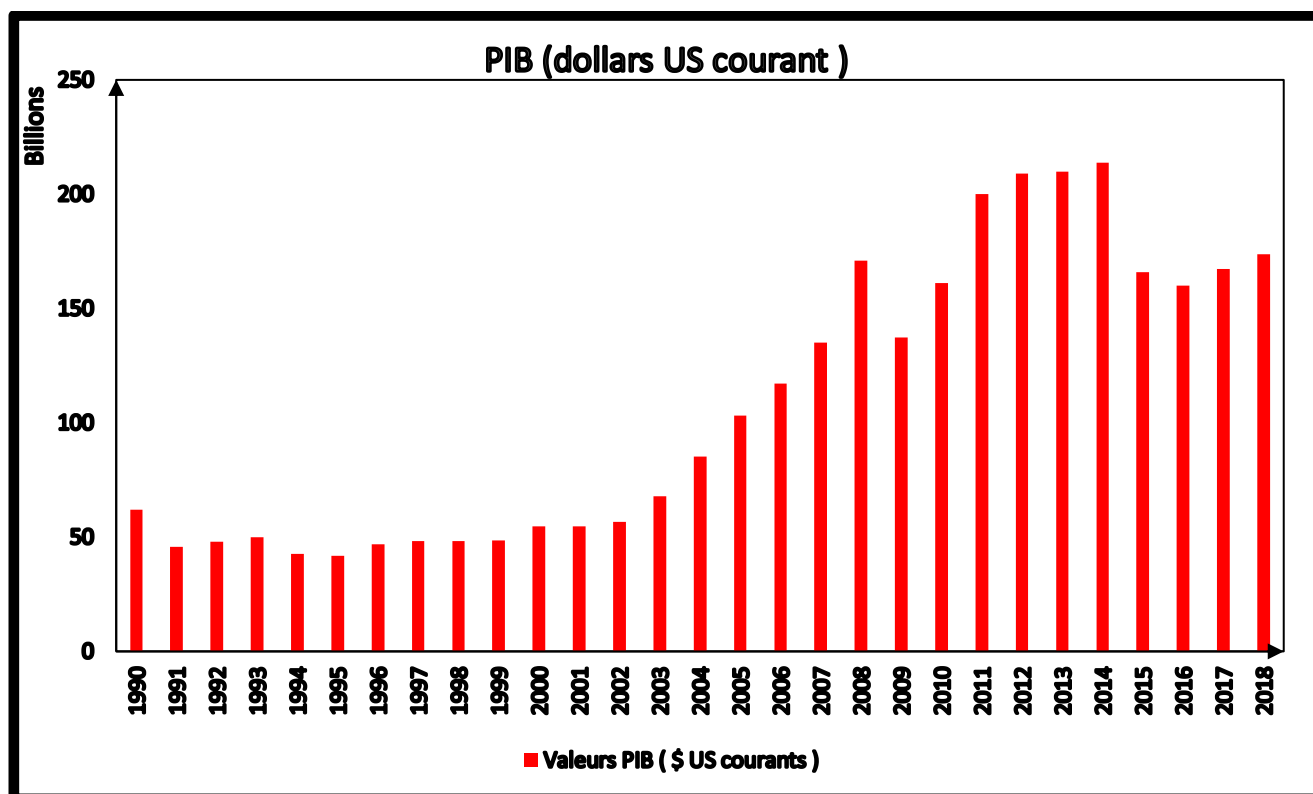


Figure N°03 réalisé par l'étudiant

Analyse graphique de la variable (Figure N°03)

L'analyse de la courbe montre que depuis le début des années 2000, l'Algérie connaît une évolution rapide avec un seul recul en 2009 avec près de 140 milliards de dollars.

En 1990, on constate que le PIB de l'Algérie était de 62,05 milliards de dollars, son évolution est en dents de scie entre 1990 et 2003, période durant laquelle le PIB stagne, s'en suivra par la suite une remonté jusqu'à l'année 2008 avec près de 170 milliards de dollars.

Le Produit intérieur brut (PIB) de l'Algérie a augmenté de 3,7% au premier trimestre 2017 par rapport au même trimestre de 2016 (contre une croissance de 3,9% au 1^{er} trimestre 2016 comparativement à la même période de 2015).

I.3. Inflation, prix à la consommation INF (% annuel)

L'inflation telle que mesurée par l'indice des prix à la consommation reflète les variations du coût d'un panier de biens et services acheté par le consommateur moyen. Le contenu de ce panier peut être fixe ou être modifié à intervalles réguliers notamment chaque année. L'indice de Laspeyres est en règle générale la formule utilisée.

Tableau N°07 : inflation, prix à la consommation en (%)

Années	Inflation, prix à la consommation (% annuel)
1990	16,653
1991	25,886
1992	31,67
1993	20,54
1994	29,048
1995	29,78
1996	18,679
1997	5,734
1998	4,95
1999	2,646
2000	0,339
2001	4,226
2002	1,418
2003	4,269
2004	3,962
2005	1,382
2006	2,311
2007	3,679
2008	4,859
2009	5,737
2010	3,911
2011	4,524
2012	8,891
2013	3,254
2014	2,917
2015	4,784
2016	6,398
2017	5,591
2018	4,27

Source : Statistiques financières internationales et autres fichiers de données du FMI.

Représentation graphique de l'inflation de 1990 à 2018 :

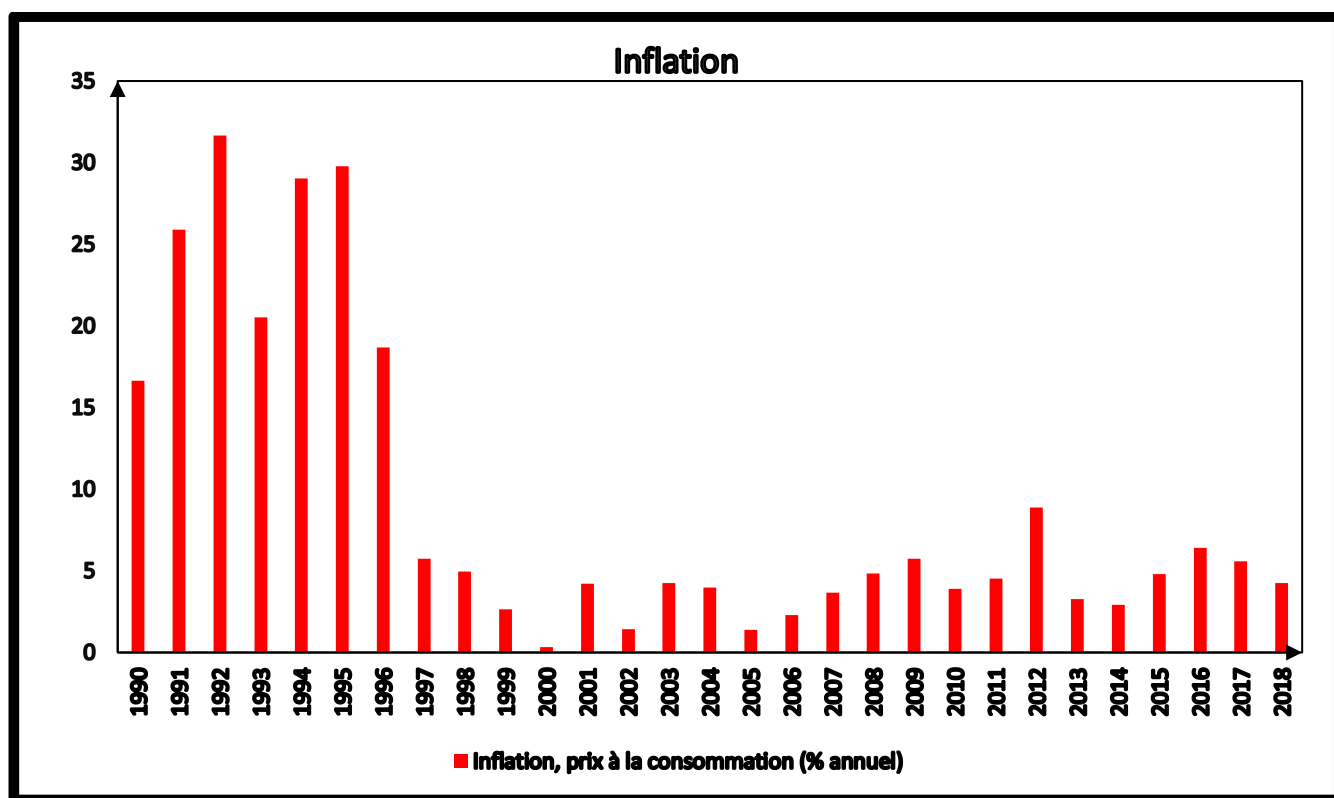


Figure N° 04 réalisé par l'étudiant

Analyse graphique de la variable (Figure N°04)

La croissance de l'indice des prix à la consommation (IPC) mesure la variation annuelle en pourcentage de ce dernier afin de déterminer le taux d'inflation.

Ce taux reflète le changement subi par les prix payés par le consommateur moyen pendant une période donnée lors de ses achats de biens et services. Évidemment, le panier de biens et services sur lequel on base les calculs change avec le temps dû aux changements des habitudes de consommation. Une croissance de l'IPC, sans croissance des revenus, conduit à une diminution du pouvoir d'achat. Inversement, une diminution de l'IPC ou son maintien, alors que les revenus sont à la hausse conduit à une augmentation du pouvoir d'achat des ménages.

Pour l'ensemble de la période 1990-2018, on enregistre une moyenne annuelle de 9.36%. Le changement enregistré entre la première et la dernière année est près de 70 %. C'est en 2000 qu'on enregistre la valeur la plus basse avec 0.339% et c'est en 1992 qu'on enregistre la valeur la plus haute avec un pourcentage dépassant les 30. Nous disposons des résultats pour 28 années.

I.4. Taux de change officiel (unités de devises locales par \$ US, moyenne pour la période étudiée) :

Le taux de change officiel fait référence au taux de change indiqué par les autorités nationales ou au taux fixé légalement par le marché des taux. Il est calculé à partir des différents taux de changes donnés pendant une période déterminée.

Tableau N°08 : **Taux de change, unité de dinars par \$ US**

Années	Moyenne du Taux de change officiel (unités de devises locales par \$ US)
1990	8,958
1991	18,473
1992	21,836
1993	23,345
1994	35,059
1995	47,663
1996	54,749
1997	57,707
1998	58,739
1999	66,574
2000	75,26
2001	77,215
2002	79,682
2003	77,395
2004	72,061
2005	73,276
2006	72,647
2007	69,292
2008	64,583
2009	72,647
2010	74,386
2011	72,938
2012	77,536
2013	79,368
2014	80,579
2015	100,691
2016	109,443
2017	110,973
2018	116,594

Source : Statistiques financières internationales, Fonds monétaire international (FMI)

Représentation graphique du taux de change officiel TCH de 1990 à 2018

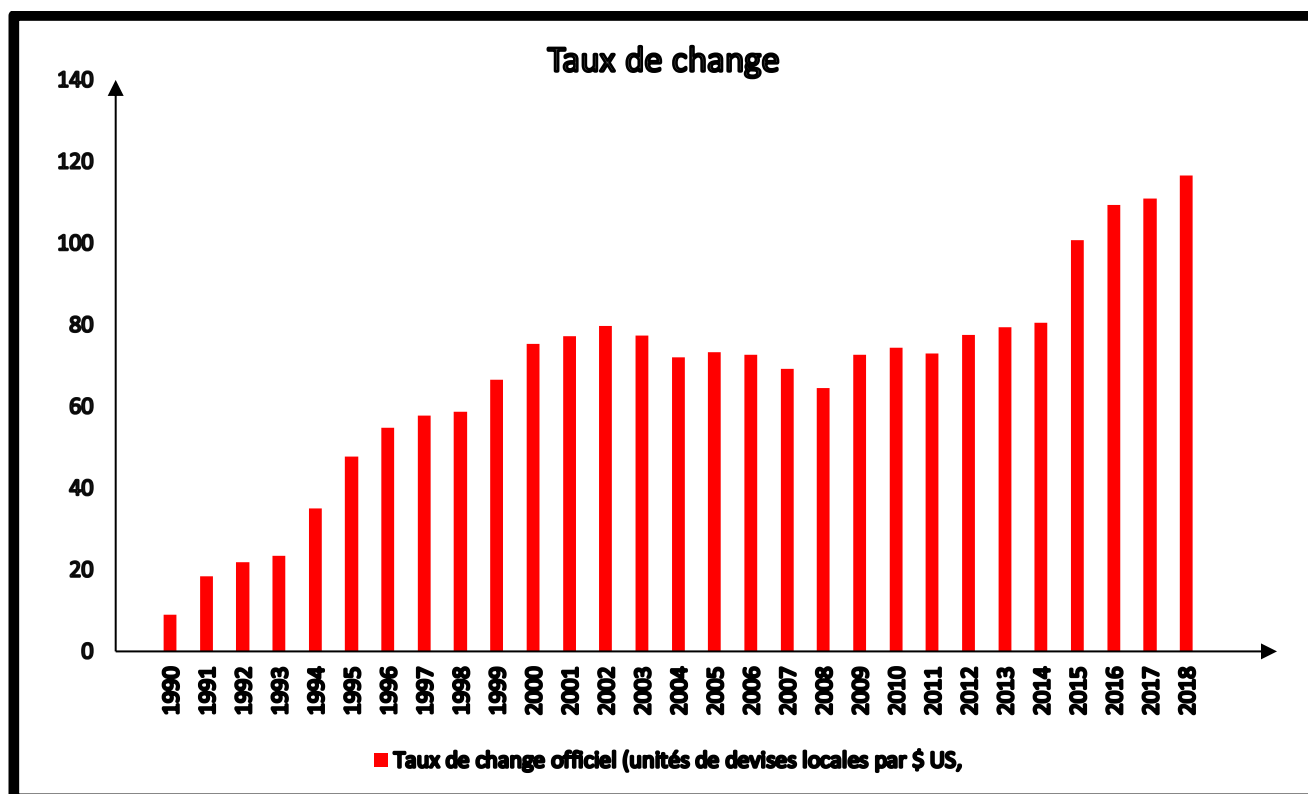


Figure N°05 réalisé par l'étudiant

Analyse graphique de la variable (Figure N°05)

Du 21 janvier 1974 au 1er octobre 1994, le taux de change du dinar était déterminé sur la base d'une relation fixe avec un panier de devise. La banque d'Algérie a institué un régime de flottement dirigé selon lequel le taux du dinar était déterminé lors des séances de fixing quotidiennes auxquelles participaient six banques commerciales.

Ce régime a été remplacé le 2 janvier 1996 par un marché de change interbancaire. Au 10 mai 2017, la moyenne des taux acheteurs et taux vendeurs du dollar US était de 1 dollars pour 109.54 dinars, soit un DTS pour 149.63 dinars algérien. Aucune marge n'est imposée sur les taux à l'achat et à la vente sur le marché de change interbancaire, sauf pour les transactions en dollars, auxquelles s'applique une marge de 0.015 dinars entre les taux acheteurs et les taux vendeurs de la banque d'Algérie. C'est en 2018 qu'on enregistre la valeur la plus élevée (116,594) et c'est en 1990 qu'on enregistre la valeur la plus basse (8.958). Nous disposons des résultats pour 28 années.

II.1. Valeurs centres réduites :

Afin de travailler avec des Données uniformises, je suis passé par les valeurs centres réduites calculer avec Excel, pour faire ma régression.

Tableau N°09 : **calculs des données centres réduites**

Années	IDE	Le PIB	TCH	Inflation
1990	-1,313076189	-0,745808661	-2,229210045	0,815806456
1991	-1,299472883	-1,012051187	-1,865211107	1,805875256
1992	-1,277376316	-0,974748398	-1,736558618	2,426102477
1993	-0,55455464	-0,943066861	-1,678831409	1,232615448
1994	-0,55455464	-1,063780948	-1,230709121	2,144941382
1995	-0,55455464	-1,076474042	-0,74853964	2,223434869
1996	-0,988552966	-0,992060176	-0,477462764	1,033057554
1997	0,202843355	-0,971902275	-0,364303661	-0,355054719
1998	-0,583478217	-0,971741108	-0,324824218	-0,439124245
1999	-0,962558864	-0,96438205	-0,025094141	-0,686185711
2000	-0,976398316	-0,864160941	0,307191175	-0,933568872
2001	0,026066064	-0,864859175	0,381980236	-0,516759879
2002	-0,031825617	-0,832008514	0,476355999	-0,817866041
2003	-0,545833416	-0,650901484	0,388866186	-0,512148923
2004	-0,25223227	-0,366253301	0,184812551	-0,545069006
2005	0,07768657	-0,074845305	0,23129271	-0,821726376
2006	0,90203655	0,150690102	0,207230142	-0,722108277
2007	0,716391177	0,443317115	0,078883695	-0,575415531
2008	1,861901283	1,030576552	-0,101260393	-0,448882315
2009	1,992261342	0,47977321	0,207230142	-0,354733024
2010	1,454855423	0,870909941	0,273756065	-0,550537814
2011	1,780826151	1,503674281	0,218362427	-0,484804881
2012	0,49215103	1,651194296	0,39426018	-0,01652475
2013	0,722589047	1,662476772	0,464343843	-0,620988935
2014	0,495822275	1,728573826	0,51067098	-0,657125964
2015	-1,960675707	0,948729683	1,280061064	-0,456924681
2016	0,547024515	0,851801469	1,614871228	-0,283852977
2017	0,131840948	0,971751153	1,673401798	-0,370388829
2018	0,45084895	1,075576026	1,888434697	-0,512041692

II.2. L'estimation du modèle par la méthode des moindres carrés ordinaires MCO :

$$IDE = f (PIB, INF, TCR) + \varepsilon_t \quad \dots\dots\dots (1)$$

$$IDE = \alpha_1 + \alpha_2*PIB + \alpha_3*INF + \alpha_4*TCH + \varepsilon_t \quad \dots\dots\dots (2)$$

Sur ce point, on utilise le tableur Excel pour L'estimation de l'équation (2) par la méthode MCO qui me donne les résultats suivants :

Statistiques de la régression									
Coefficient de détermination multiple	0,688480951								
Coefficient de détermination R^2	0,47400602								
Coefficient de détermination R^2	0,408256773								
Erreur-type	641744149,9								
Observations	28								

ANALYSE DE VARIANCE									
	Degré de liberté	Somme des carrés	Moyenne des carrés	F	leur critique de F				
Régression	3	8,90714E+18	2,96905E+18	7,20929955	0,00129547				
Résidus	24	9,88405E+18	4,11836E+17						
Total	27	1,87912E+19							

	Coefficients	Erreur-type	Statistique t	Probabilité	pour seuil de re pour seuil de c pour seuil de core pour seuil de confiance = 95,0%				
Constante	1481467821	662490176,9	2,236211	0,034897134	114155298	2848780344	114155297,7	2848780344	
PIB	0,00908387	0,002510465	3,618400572	0,001373255	0,00390252	0,014265216	0,003902524	0,014265216	
TCH	-14598563,41	8469792,277	-1,723603475	0,097640443	-32079355,5	2882228,693	-32079355,5	2882228,693	
INF	-37977188,02	19189838,08	-1,979025975	0,059396833	-77583067,2	1628691,201	-77583067,23	1628691,201	

Figure N°06 : Résultat de régression calculé sur Excel

Nous pouvons déduire donc qu'à partir des résultats obtenus, l'équation (2) peut être écrite de la manière suivante :

$$IDE = 0.00908387 (PIB) - 37977188.02 (INF) - 145985663.41 (TCH) + 1481467821$$

Stat T 3.61840 -1979025 -1.723603 2.236211

$\Sigma e_i^2 = 9.8840$ $R^2 = 0,4740$ $n = 28$

II.3. Analyse statistique du model :

Test de signification Globale de la régression ou Test de Fisher au seuil de 5% :

$H_0 : \alpha_1 = \alpha_2 = \alpha_3 = \alpha_4 = 0 \rightarrow$ Le model n'est pas significatif.

$H_1 : \exists \alpha_i / \alpha_i \neq 0 \ i = 1, 2, 3, 4 \rightarrow$ Le model est significatif.

Probabilité de Fisher (F-statistique) = 0.000 < 0.05

On refuse H_0 et on accepte H_1 , et donc le model a une signification total.

Remarque :

Je commence par le test de Fisher car il ne sert à rien de commencer par le test de Student et aller vers de test de Fisher pour découvrir que le model n'est pas significatif.

Test de signification des Coefficients du Model ou Test de Student au seuil de 5%

3.1. Test la signification statistique de α_1 (Constante) :

$H_0 : \alpha_1 = 0 \rightarrow$ N'est pas statistiquement significatif.

$H_1 : \alpha_1 \neq 0 \rightarrow$ Est statistiquement significatif.

La Probabilité de $\alpha_1 = 0,0348 < 0.05$ seuil de signification

On refuse H_1 et on accepte $H_0 \alpha_1$, n'est pas statistiquement significatif.

Au seuil de signification de 5%, le paramètre fixe α_1 est négatif et n'affecte pas significativement l'investissement direct étranger.

3.2. Test la signification statistique de α_2 :

$H_0 : \alpha_2 = 0 \rightarrow$ N'est pas statistiquement significatif.

$H_1 : \alpha_2 \neq 0 \rightarrow$ Est statistiquement significatif.

La Probabilité de $\alpha_2 = 0.0013 < 0.05$ seuil de signification.

On refuse H_1 et on accepte $H_0 \alpha_2$, a une signification statistique.

On peut constater, que la taille de marché mesurée par le PIB par habitant en Algérie est positive et favorise l'attractivité des IDE.

3.3. Test la signification statistique de α_3 :

$H_0 : \alpha_3 = 0 \rightarrow$ N'est pas statistiquement significatif.

$H_1 : \alpha_3 \neq 0 \rightarrow$ Est statistiquement significatif.

La Probabilité de $\alpha_3 = 0.0593 > 0.05$ seuil de signification.

On refuse H_1 et on accepte $H_0 \alpha_3$, donc n'est pas statistiquement significatif.

Concernant l'inflation **INF**, les résultats démontrent qu'il existe une relation négative et non significative avec l'**IDE**, cela se démontre et ne justifie en aucun cas, la présence des firmes multinationales implantées en Algérie qui boostent essentiellement le secteur pétrolier, sachant que ce secteur ne souffre en aucun cas.

3.4. Test la signification statistique de α_4 :

$H_0 : \alpha_4 = 0 \rightarrow$ N'est pas statistiquement significatif.

$H_1 : \alpha_4 \neq 0 \rightarrow$ Est statistiquement significatif.

La Probabilité de $\alpha_4 = 0.0976 > 0.05$ seuil de signification.

On refuse H_1 et on accepte $H_0 \alpha_4$, donc n'est pas statistiquement significatif.

Le taux de change **TCH** en revanche, affecte négativement et n'est pas significatif avec l'**IDE**. La dévaluation du dinar algérien a eu un impact direct sur les prix dans notre économie du marché cela s'est traduit par une augmentation des prix et d'une baisse directe du pouvoir d'achat des ménages et de leurs dépenses.

II.4. Analyse économique du model :

$$R^2 = 0,4740$$

De même, les résultats trouvés à partir de l'estimation du modèle de cette étude par la méthode des Moindres Carrés Ordinaires (MCO), indiquent que le coefficient de corrélation est modéré 47.4%, cela montre l'existence d'une relation modéré entre les variables explicatives qui sont le **PIB**, **INF** et **TCH** et la variable expliquée qui est **IDE** de notre modèle. Le reste qui est de 52.6% est dû aux effets aléatoire du model.

II.5. Test de multi colinéarité

La première étape : consiste à calculer le déterminant de la matrice des coefficients de corrélation entre les variables explicatives. Lorsque la valeur du déterminant D tend vers zéro, le risque de multi colinéarité est important.

$H_0 : D = 1 \rightarrow$ les séries sont orthogonales

$H_1 : D < 1 \rightarrow$ les séries sont dépendantes

La deuxième étape : consiste à effectuer un test X^2 selon les hypothèses suivantes :

La valeur empirique du X^2 calculée à partir de l'échantillon :

$$X^2 = -[n-1 - 1/6 *(2K+5)] * Ln D$$

n = taille de l'échantillon = 47

K = $k+1$ nombre de variables explicatives (terme constant inclus) = 4

Ln = logarithme népérien

Règle de décision :

- Si $*X^2 \geq X^2$ Lu dans la table à $(K/2)$ $(K-1)$, degrés de liberté et au seuil α , L'hypothèse H_0 est rejetée, il y a donc présomption de multi colinéarité
- Si $*X^2 < X^2$, Nous acceptons l'hypothèse d'orthogonalité.

II.6. Matrice des variances et des covariances du model :

	<i>IDE</i>	<i>PIB</i>	<i>TCH</i>	<i>INF</i>
<i>IDE</i>	1	0,62691895	0,38437149	-0,45222053
<i>PIB</i>	0,62691895	1	0,6192933	-0,47199692
<i>TCH</i>	0,38437149	0,6192933	1	-0,72694525
<i>INF</i>	-0,45222053	-0,47199692	-0,72694525	1

Figure N°07 : Les calculs sont effectués sur le tableur Excel.

Le Déterminant de la matrice variance et covariance **D = 0,24756953**

$LN(0,24756953) = -1,39606380$

* $X_{2\text{ cal}} = -[28-1-1/6(6+5)] LN(0.24756953) = 37.13$

La valeur du Khi deux a 3 degré de liberté et au seuil $\alpha = 5\%$ est de $X_{2\text{ tab}} = 14.81$

* $X_{2\text{ cal}} > X_{2\text{ tab}}$ cela implique que nous acceptons **H1** et refusons **H0** donc il y a dépendance.

Après avoir démontré l'existence d'une dépendance, il va falloir faire un choix sur la variable à retirer, entre les deux variable a fort dépendance entre le **PIB** et le **TCH**, nous retirons celle qui a la plus faible relation avec l'**IDE** qui est le **TCH**.

III.1. Estimations du model après avoir retiré le paramètre qui cause la multi colinéarité

	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
	RAPPORT DÉTAILLÉ										
	<i>Statistiques de la régression</i>										
	Coefficient de déterm	0,639450183									
	Coefficient de déterm	0,408896536									
	Coefficient de déterm	0,361608259									
	Erreur-type	666559465,9									
	Observations	28									
	ANALYSE DE VARIANCE										
		Degré de liberté	Somme des carrés	variance des carrés	F	valeur critique de F					
	Régression	2	7,68365E+18	3,842E+18	8,646890121	0,001398923					
	Résidus	25	1,11075E+19	4,443E+17							
	Total	27	1,87912E+19								
		Coefficients	Erreur-type	Statistique t	Probabilité	seuil de confiance = 95,0%					
	Constante	505125334	356828885,2	1,4155954	0,169231919	-229777511,7	1240028180	-229777512	1,24E+09		
	PIB	0,007033306	0,002296153	3,0630822	0,005186347	0,00230429	0,011762322	0,00230429	0,0117623		
	INF	-16448778,15	15131837,85	-1,0870311	0,28739297	-47613381,58	14715825,28	-47613381,6	14715825		

Figure N°08 : Résultat de l'estimation model réduit calculé sur tableau Excel

Nous pouvons déduire donc qu'à partir des résultats obtenus, l'équation du model peut être écrite de la manière suivante :

$$IDE = \alpha_1 + \alpha_2 * PIB + \alpha_3 * INF + \epsilon_t \quad \dots\dots (2)$$

$$IDE = 505125334 + 0.007033306 (PIB) - 1644878.15 (INF)$$

Stat T 3,0630822 -1.0870311 1.4155954

$\Sigma \epsilon_i^2 = 1,11075$ $R^2 = 0,4088$ R^2 corrigé = 0.3616 n = 28

III.2. Analyse statistique du model :

Test de signification Globale de la régression ou Test de Fisher au seuil de 5% :

$H_0 : \alpha_1 = \alpha_2 = \alpha_3 = 0 \rightarrow$ Le model n'est pas significatif.

$H_1 : \exists \alpha_i / \alpha_i \neq 0 \ i = 1, 2, 3. \rightarrow$ Le model est significatif.

Probabilité de Fisher (F-statistique) = 0.000 < 0.05

On refuse H_0 et on accepte H_1 , et donc le model a une signification total.

Test de signification des Coefficients du Model ou Test de Student au seuil de 5%

2.1. Test la signification statistique de α_1 (Constante) :

$H_0 : \alpha_1 = 0 \rightarrow$ N'est pas statistiquement significatif.

$H_1 : \alpha_1 \neq 0 \rightarrow$ Est statistiquement significatif.

La Probabilité de $\alpha_1 = 0,1692 < 0.05$ seuil de signification

On refuse H_1 et on accepte $H_0 \alpha_1$, n'est pas statistiquement significatif.

Au seuil de signification de 5%, le paramètre fixe α_1 est négatif et n'affecte pas significativement l'investissement direct étranger.

2.2. Test la signification statistique de α_2 :

$H_0 : \alpha_2 = 0 \rightarrow$ N'est pas statistiquement significatif.

$H_1 : \alpha_2 \neq 0 \rightarrow$ Est statistiquement significatif.

La Probabilité de $\alpha_2 = 0,0051 < 0.05$ seuil de signification.

On refuse H_1 et on accepte $H_0 \alpha_2$, a une signification statistique.

On peut constater, que la taille de marché mesurée par le PIB par habitant en Algérie est positive et favorise l'attractivité des IDE.

2.3. Test la signification statistique de α_3 :

$H_0 : \alpha_3 = 0 \rightarrow$ N'est pas statistiquement significatif.

$H_1 : \alpha_3 \neq 0 \rightarrow$ Est statistiquement significatif.

La Probabilité de $\alpha_3 = 0.2873 > 0.05$ seuil de signification.

On refuse H_0 et on accepte $H_1 \alpha_3$, qui est statistiquement significatif.

Concernant l'inflation **INF**, les résultats démontrent qu'il existe une relation négative et est significative avec l'**IDE**.

III.3. analyse économique du model

$$R^2 = 0,4088$$

De même, les résultats trouvés à partir de l'estimation du modèle de cette étude par la méthode des Moindres Carrés Ordinaires (MCO), indiquent que le coefficient de corrélation est assez modéré 40.8%, cela montre l'existence d'une relation entre les variables explicatives **L'inflation** et le **PIB** et la variable expliquée de notre modèle qui sont les **IDE**. Le reste qui est de 59.2% est dû aux effets aléatoire du model.

Section 3 : Analyse des résultats de l'enquête menée sur le terrain.

Notre questionnaire (voir annexe N05) a pour objectif de collecter les informations au niveau de différentes entreprises étrangères installées en Algérie, afin de répondre à notre problématique. Le nombre de secteur visé est de 10 entreprises, mais malheureusement, il n'y a que trois (3) entreprises qui ont répondu à notre questionnaire. Cette analyse s'effectuera par secteur principalement le secteur bancaire et le secteur industriel.

1. Secteur bancaire :

1.1. BNP Paribas El Djazaïr

BNP Paribas El Djazaïr est une filiale à 100% de BNP Paribas, créée en 2002. Sa vocation est d'être une banque universelle qui offre des services de qualité supérieure à l'ensemble de ses clientèles. La banque est devenue en moins de 6 ans une des toutes premières banques privées sur le territoire algérien, disposant d'un capital de 2500000 MDA et d'un effectif de plus de 200 employés dont ces derniers sont locaux et étrangers.

Elle a permis la création de plus de 1000 emplois depuis son implantation BNP Paribas El Djazaïr s'est engagée dans un programme très ambitieux de construction d'agences qui couvrent progressivement l'ensemble du pays, en partant d'une base déjà très solide dans les plus grandes wilayas. BNP Paribas El Djazaïr est un partenaire de référence des grandes entreprises algériennes et multinationales ainsi que des PME-PMI. Elle dispose d'une expertise reconnue qui lui permet d'accompagner ses clients dans leurs opérations les plus complexes.

Leur choix de l'Algérie comme pays hôte est basé sur des critères tels que la disponibilité des ressources naturelles, la taille du marché algérien, la position stratégique, mais aussi à cause des incitations d'investissement que l'Algérie offre à ses banques. L'investissement de cette banque ne s'inscrit en aucun cas dans un cadre de privatisation. En attendant les décisions centrales qui proviendront de la tutelle, la filiale prévoit un investissement dans d'autres projets.

Selon BNP Paribas El Djazaïr, l'investissement en Algérie est difficile à cause d'une concurrence étrangère qu'elle soit mais aussi toutes les banques de droit algérien, l'entreprise juge qu'il y'a un manque de technologie en raison de la timidité de ce secteur qui repose sur de base solide de digitalisation afin de rendre les procédures bancaires plus rapide et plus sécurisé.

Il existe aussi d'autres pays plus attractif que l'Algérie qui sont d'autres pays africains, néanmoins ces derniers demeurent attractifs en raison de leur stabilité politique, macroéconomique, ainsi qu'une main d'œuvre bon marché et de faiblesse des couts de production.

1.2. Trust Bank Algerie

Trust banque Algérie est une banque étrangers, installé en Algérie depuis 2002, son pays d'origine est le BAHREIN, et son réseau compte 17 agences sur le territoire Algérien. Son capital s'élève à 13 Milliard de DA, et d'un effectif de plus de 200 emplois dont la majorité et locale. Elle mise sur un investissement à long terme. Selon Trust, le choix de l'Algérie a été fait sur sa taille du marché. Cette société s'inscrit dans le cadre d'une privatisation, son siège se situe à HYDRA.

Depuis son installation elle a créé plus de 200 postes de travaux entre ingénieurs et ouvrier. Elle ne vise pas seulement l'Algérie mais aussi d'autres pays, elle a installé un climat de confiance avec sa clientèle, et juge le processus de négociation avec l'autorité locale facile, sa part de marché est moyenne et selon truste il y'a d'autres pays plus attractifs que l'Algérie comme la Chine, l'Inde et cela est motivé par rapport à la faiblesse des coûts de production.

2. Secteur industriel :

2.1. China Metallurgical Group Corporation (MCC Group)

C'est une entreprise chinoise possédant une force de construction la plus ancienne de l'industrie sidérurgique en chine, servant de pionnier et de force principale dans ce domaine mais aussi dans le bâtiment. Elle fut créée en 1989. Possédant un effectif de plus de 1000 personnes dont leurs origines sont locales mais aussi de provenance étrangère. Le MCC group est installée depuis plus de 5 ans, leurs investissement ne s'inscrit pas dans le cadre d'un programme de privatisation avec d'autres partenaire locaux, mais dans un cadre de collaboration avec l'Etat algérien afin de développer ce secteur.

Son installation en Algérie est motivée principalement par sa taille de marché, mais aussi sur d'autres critères comme la demande de construction d'infrastructures, ce groupe envisagerait stratégiquement un investissement sur d'autres secteurs notamment en industrie.

Selon cette société, il existe d'autres pays plus attractif que l'Algérie, là où il y a une faiblesse de la construction d'infrastructure, d'une main d'œuvre bon marché, une politique d'Etat moins faible (une faible intervention de l'Etat), car leurs processus de négociation avec les autorités locales algériennes est difficile, mais aussi sur la diligence des procédures administratives dans un cadre d'investissement.

L'absence d'incitation n'a eu aucun effet sur leur investissement. Le groupe MCC se dit satisfait de leur investissement et estime l'investissement en Algérie facile. Elle trouve l'évolution du climat de l'investissement en Algérie positive, mais propose une recommandation pour améliorer ce dernier afin d'être plus attractif, notamment en matière de flexibilité, et de décentralisation des administrations locales algérienne.

Depuis leur installation jusqu'à nos jours, elle a créé des centaines milliers d'emplois, juge ainsi leurs compétence qualifiante. Les qualités des employés algériens recrutés sont des ingénieurs et des ouvriers. Elle vise d'autres marchés à envergure internationale, et est en concurrence directe avec les entreprises locales et d'autres entreprises étrangères implantés en Algérie. Elle détient une part de marché moyenne. D'après elle, son installation a rapporté un plus à l'économie algérienne en matière de fourniture des services d'exploitation et de construction d'infrastructures.

2.2. BASOR ELECTRIC ALGERIE

C'est une entreprise espagnole installé en Algérie depuis 2015, spécialisé dans la fabrication de câble électrique à travers des systèmes de cheminement, qui a à sa possession comme capital de 150 000 000 00 DA, composé d'une cinquantaine de personne comme effectif dont leurs origine sont de provenance locale. Elle a choisi l'Algérie comme pays hôte à cause de sa taille de marché, mais aussi par sa position stratégique qui décrit l'Algérie comme étant un pays voisin. Leur investissement ne s'inscrit pas dans un cadre de privatisation avec un partenaire locale. Cette société estime une extension de sa chaine de production dans le but de diversification de son portefeuille même avec difficultés dans les opérations de financement locales et de l'efficacité du système bancaire.

Selon cette société, il existe d'autres pays plus attractif que l'Algérie, en l'occurrence les pays du Maghreb, à cause de leur législation et leur système juridique, la stabilité de leur climat politique, mais aussi de par leur situation économique qui se porte meilleure que l'économie algérienne d'une part, la diligence des procédures administratives dans un cadre d'investissement d'autre part.

Elle trouve difficile le processus de négociation avec les autorités locales algériennes, et n'est pas satisfaite de la qualité des interlocuteurs publics à cause de la mal gestion du système et procédures administratives. Leur investissement a été influencé par l'incitation de leur partenaire locale, elle explique ainsi que le foncier ne présente en aucun cas un obstacle dans le processus d'installation et qu'elle est amplement satisfaite de son investissement, bien que la situation économique en Algérie soit à l'Agonie, le Marché quant à lui est toujours en expansion, il y a toujours plus de demandes exprimés.

D'après elle, l'évolution du climat de l'investissement en Algérie est négative, et propose la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires, ouverture du marché au monde et favorisé les IDE et les échanges en leurs diminuant tout en restant dans une politique de protectionniste, depuis son installation, elle a totalisé un recrutement de plus de 50 employés algériens, parmi eux des ouvriers et ingénieurs, ces derniers sont jugés techniquement acceptable.

Toutefois, certains d'entre eux ont bénéficié des formations à l'extérieur qui rentrent dans l'accord de signature de contrat avec les autorités algériennes, à savoir des formations de stratégies commerciales. Ces formations ont permis l'augmentation du savoir-faire de ces derniers et pense à améliorer sa production avec les bénéficiaires. Cette société entretient des liens tant avec ses fournisseurs locaux que sa clientèle dans une optique commerciale.

Actuellement, elle est installée dans les quatre des cinq continent et vise d'autre, afin d'élargir son champ d'activité. Elle se trouve à concurrence directe avec les entreprises locales ALGERIE METAL mais aussi étrangère LEGRAND Et SCHNEIDER ELECTRIC et détient une part de marché moyenne.

Conclusion

On a essayé dans ce chapitre de sélectionner les meilleurs déterminants des investissements étrangers directs en Algérie sur la période allant de 1990 à 2018, en utilisant des techniques quantitatives et les mesures économétriques, qui agissent pour attirer les Investissements étrangers directs.

On a sélectionné et récolté les données de différentes sources tel que la banque mondiale le fond monétaire internationale et, les Statistiques financières internationales, j'ai analysé chaque paramètre, designé son graphe et étudié son évolution dans le temps.

Ensuite on a construit notre modèle économétrique on s'appuyant sur la théorie économique, et j'ai estimé mes données en avec le tableau Excel, chaque paramètres a été testé en suivant les normes métriques imposé par la théorie et à partir de là, on a pu construire notre model d'estimation.

Il en ressort à partir de cette étude sur la période allant de 1970 à 2018, en suivant les étapes d'une régression linéaire multiple, que les investissements directs étrangers sont influencé principalement par le **PIB** et **l'inflation**. Nous pouvons dire tout de même qu'à travers le questionnaire, que la **taille du marché** reste aussi un facteur attractif des investissements directs étrangers en Algérie.

Conclusion générale

Les investissements directs étrangers sont devenus une source principale de croissance et de prospérité dans de nombreux pays en développement et en transition. Dans le cadre de la promotion de l'attractivité, de nombreux pays ont diversifié leurs efforts en se réformant, en adaptant des lois protégeant les entreprises étrangères, en favorisant une structure moderne (transport, énergie ...).

A travers le premier chapitre, La littérature théorique et empirique sur les IDE montre une diversité des facteurs déterminant les IDE. Ces facteurs sont recensés d'un double point de vue : celui du pays hôte et celui de l'investissement étrangers. En effet ces facteurs dépendent d'une part de la motivation des investisseurs et d'autre part de l'attractivité du pays hôte.

Le deuxième chapitre de ce mémoire nous a révélé l'attractivité de l'économie algérienne des (IDE) se réduit au secteur des hydrocarbures et la télécommunication. Le code d'investissement algérien de 2001 et l'ANDI offre beaucoup d'opportunités et accorde beaucoup d'avantages aux investisseurs étrangers voulant opérer en Algérie. Ces incitations ont permis d'attirer un nombre important d'IDE au cours de ces dernières décennies. A noter aussi que l'Algérie a élaboré une stratégie d'attractivité visant les IDE. La politique mise en œuvre par l'Algérie pour attirer les investissements se résume en trois axes importants : la réglementation et le renforcement de la bonne gouvernance (droit et protection des investisseurs) le renforcement de la stabilité macroéconomique (stabilité le taux d'inflation ...) et l'amélioration et le développement des infrastructures en général (santé, éducation, technologie, services ...)

En troisième chapitre, les résultats du premier modèle dans de la régression multiple montrent qu'il existe une relation entre la variable expliquée qui est l'investissement direct étranger et les variables explicatives à savoir, la croissance économique mesurée par la variable du PIB, le taux de change et le taux d'inflation. Mais après avoir démontré qu'il y'a une certaine dépendance entre la variable du PIB et du taux de change, on a retiré celle qui impacte défavorablement l'IDE, les résultats du deuxième modèle de la régression montrent que le PIB favorise l'attractivité des IDE, tandis que l'inflation indique qu'il existe une relation significative mais influence négativement les IDE, ce qui explique l'existence d'une corrélation entre la variable endogène et les autres variables exogènes.

Annexes

	Andi	Ansej	Cnac	Pme-pmi
	Tout investisseur quel que soit le montant de l'investissement	Jeunes de moins de 35 ans (gérants 40 ans) pour tout investissement inférieur ou égale à 10 millions de dinars	Financements cnac : chômeurs de 35 à 55 ans éligibles au régime cnac pour tout investissement inférieur ou égal à 5 millions de dinars	Tout investissement, avec un plafond de 50 millions de dinars
Avantages fiscaux : 1-le régime général	a) période de réalisation exonérations : -droits d'enregistrement pour l'acquisition de biens immobiliers ; -tva pour l'acquisition de biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement ; -droits de douanes au taux réduit de 5% b) période d'exploitation aucune exonération n'est accordée	a) période de réalisation exonérations de : -droits d'enregistrement pour l'acquisition de biens immobiliers et pour les actes portant constitution de sociétés ; -tva pour l'acquisition de biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement ; -droits de douanes au taux réduit de 5% b) période d'exploitation (après constat de la réalisation) : exonération de trois ans en matière d'IRG, IBS, VF, TAP, taxe foncière	a) Période de réalisation, exonérations de : -droits d'enregistrement pour l'acquisition de biens immobiliers -tva pour l'acquisition de biens et services entrant directement dans la réalisation de l'investissement ; -droits de douanes au taux réduit de 5% b) période d'exploitation aucune exonération n'est accordée	-éligible au régime général ; -réduction de L'IBS de 20à30% pour les PME installées dans le grand sud ou sur les hauts plateaux.
2) le régime dérogatoire	-exonération de 10 ans d'IRG sur bénéfices distribués, IBS, VF ,TAP ,et taxe foncière pour les investissements réalisés dans les zones dont le développement nécessite une contribution particulière de l'état ; -régime de la convention entre l'état et l'investisseur pour les investissements présentant un intérêt particulier pour le développement durable (durée négociable) exemple : ORASCOM.ISPAT	la durée d'exonération est portée à 6 ans lorsque l'investissement est implanté dans une zone à promouvoir		
Avantages financier	-aucun avantage financier spécifique mais éligibilité aux différents fonds d'aide a l'investissement si les critères en sont respectés	Octroi de prêts non rémunérés à concurrence de 20% ou de 25 % selon le niveau de l'investissement -bonification des taux d'intérêt (70% du montant de l'investissement -apport personnel de 5 ou 10%	Octroi de prêts non rémunérés à concurrence de 20% ou de 25 % -bonification de 50% a 90% des taux d'intérêt sur les crédits bancaires	création d'une caisse de garantie des crédits a la PME bonification des taux d'intérêt sur les crédits bancaires selon zones d'implantation

Indicateurs de croissance	2018	2019 (e)	2020 (e)	2021 (e)	2022 (e)
PIB (milliards USD)	173,76	169,27	147,32	155,31	160,85
PIB (croissance annuelle en %, prix constant)	1,4	0,8	-5,5	3,2	2,6
PIB par habitant (USD)	4	3	3	3	3
Endettement de l'Etat (en % du PIB)	38,174	46,278	57,218	66,573	74,675
Taux d'inflation (%)	4,3	2,0	3,5	3,8	4,5
Balance des transactions courantes (milliards USD)	-16,71	-17,11	-15,92	-25,80	-22,60
Balance des transactions courantes (en % du PIB)	-9,6	-10,1	-10,8	-16,6	-14,1

Indicateurs socio-économiques	2020 (e)	2021 (e)	2022 (e)
Taux de chômage (%)	14,1	14,3	14,7

Indicateurs monétaires	2014	2015	2016	2017	2018
DA Taux de change annuel moyen pour 1 EUR	102,78	107,46	116,43	125,36	137,57

Annexe N°02 : Evolution des indicateurs macroéconomiques en Algérie.

Source : Banque Mondiale - Dernières données disponibles.

Les Déterminants potentiels des IDE	Effets positifs	Effets négatifs	Effets neutres
1. Taille du marché	Schmitz & Bieri (1972) Swedenborg (1979) Lunn (1980) Dunning (1980) Root & Ahmed (1979) Kravis & Lipsey (1982) Nigh (1985) Schneider & Frey (1985) Culem (1988) Papanastassiou & Pearce (1990) Wheeler & Mody (1992) Sader (1993) Tsai (1994) Shamsuddin (1994) Billington (1999) Pistoresi (2000)		
2. Coûts du travail	Caves (1974) Swedenborg (1979) Nankani (1979) Wheeler & Mody (1992)	Goldsbrough (1979) Saunders (1982) Flamm (1984) Schneider & Frey (1985) Culem (1988) Shamsuddin (1994) Pistoresi (2000)	Owen (1982) Gupta (1983) Lucas (1993) Rolfe and White (1992) Sader (1993) Tsai (1994)
3. Barrières tarifaires	Schmitz & Bieri (1972) Lunn (1980)	Culem (1988)	Beurdeau (1987) Blonigen & Feenstra (1996)
4. Taux de croissan	Bandera & White (1968) Lunn (1980) Schneider & Frey (1985) Culem (1988) Billington (1999)		Nigh (1985) Tsai (1994)
5. Degré d'ouverture	Kravis & Lipsey (1982) Culem (1988) Edwards (1990) Pistoresi (2000)		Schmitz & Bieri (1972) Wheeler & Mody (1992)
6. Déficit commercial	Culem (1988) Tsai (1994) Shamsuddin (1994)	Torissi (1985) Shneider & Frey (1985) Hein (1992) Dollar (1992) Lucas (1993) Pistoresi (2000)	
7. Taux de change	Edwards (1990)	Caves (1989) Contractor (1990) Froot & Stein (1991) Blonigen (1995) Blonigen & Feenstra (1996)	Calderon-Rossell (1985) Sader (1993) Blonigen (1997) Tuman and Emmert (1999)
8. Taxes	Swenson (1994)	Hartman (1984) Grubert and Mutti (1991) Hines & Rice (1994)	Wheeler & Mody (1992) Jackson & Markowski (1995)

		Loree & Guisinger (1995) Guisinger (1985) Cassou (1997) Kemsley (1998) Barrel & Pain (1998) Billington (1999)	Yulin & Reed (1995) Porcano & Price (1996)
--	--	---	--

Annexe N°03 : Les effets des déterminants potentiels sur l'IDE présentés dans différentes études

ANNEXE N° 04 : Les projets européens en Algérie de la base de données de l'ANIMA dans cinq secteurs d'investissement.

Année	Pays UE	Description du projet
2003	France	Création d'une usine de fabrication de bière à Oued Tlelat
2004	France	Ouverture d'une usine de production de levure
	France	Accord de partenariat avec une algérienne pour la production en Algérie de la glace
	Grande Bretagne	Une participation dans les activités de brasserie
	France	Construction d'une usine de production de sodas et rachat d'un groupe de boisson Algérien
2005	France	Cinq entreprises françaises de transport ont constitué une sarl à Oran pour commercialiser les produits algériens
	Belgique	Investissement de 15 millions EUR dans la construction d'une nouvelle brasserie
	France	Implantation d'un dépôt dans l'est du pays
	France	Construction d'une usine de biscuits à Alger en JV 51/49 avec un partenaire tunisien pour 15 millions d'USD
2006	France	Un fromager français ouvre une usine à Koléa
	France	Un géant laitier français augmente sa participation dans le capital de sa filiale en Algérie en passant de 51% à 95%
	France	Une entreprise française conclut l'acquisition d'une société algérienne d'eau embouteillée
	France	Rachat des unités de fabrication de levure fraîche de Oued Smar et de Bouchegouf de la SGP CERGRO algérienne
	France	Ouverture d'une biscuiterie dans la région de Réghaïa
	France	Un spécialiste français des procédés de transformation de céréales ouvre une filiale à Alger
2007	France	Une multinationale crée 9 centres de collecte du lait frais à travers 6 wilayas du pays
	France	Un groupe acquiert avec un groupe algérien une usine de production de lait à Béni Tamou, Blida
2008	Pays-Bas	Un brasseur hollandais reprend les bières d'un groupe algérien et lancera en 2008 la production locale de sa propre marque

Année	Pays UE	Description du projet
2003	France	Extension d'un réseau bancaire français en Algérie
	France	Nouvelle filiale d'e-banking pour développer une activité de banque à distance
2004	France	Filiale à 100 % d'une banque française ouvre six agences à travers le pays
2005	France	Une nouvelle filiale d'un groupe français de conseil se lance dans la monétique
	France	Rachat des actions d'une banque algérienne par une filiale d'une banque française
	France	La filiale d'une banque française porte son capital de 1 à 2 milliards de dinars
	France	La filiale d'une banque française augmente son capital d'un million d'euros
	France	Une entreprise financière ouvre 10 nouvelles agences par an d'ici 2007
2006	France	La filiale à 100 % d'une banque française ouvre six agences supplémentaires à travers le pays, pour atteindre un total de 12

	France	Une banque algérienne issue d'une fusion entre deux banques françaises ouvre une filiale en Algérie
--	--------	---

	France	Une banque française a l'intention d'ajouter en 2006 entre 10 et 15 agences supplémentaires à son réseau algérien
	France	Une banque française ouvre 3 agences supplémentaires en Algérie en 2006
	France	Un établissement financier spécialisé français dans le crédit à la consommation va démarrer son activité
	France	Une compagnie d'assurance-vie française s'installe en Algérie
	France	Un courtier français d'assurance ouvre une filiale en Algérie
2007	France	Un groupe financier français doit ouvrir 7 agences en 2007 et veut se renforcer dans le secteur local de banque de détail
	France	Un groupe français spécialisé dans la ligne métier location longue durée et gestion de parcs automobiles a créé une filiale locale
	France	Une banque italienne, filiale d'un géant financier français s'implante en Algérie
	Allemagne	Un géant allemand achète 51% d'un groupe de conseils financier algérien et crée une filiale locale
	France	Une filiale d'une banque française renforce sa présence en créant 23 nouvelles agences sur le territoire algérien, portant le nombre total à 55
	France	Un banquier français augmente le capital de sa filiale algérienne, détenue à 100%, de 1 milliard DZD
	France	Une banque française a ouvert une douzaine d'agences à travers le pays en 2007
2008	Espagne	Une compagnie catalane d'assurances forme une JV avec une compagnie algérienne dans l'assurance-vie et l'assurance santé
	Espagne	Un groupe financier catalan ouvre un bureau de représentation à Alger pour accompagner ses clients dans leur processus d'internationalisation
	France	Une société de conseil financier s'associe avec son homologue algérien afin de conseiller les firmes françaises en Algérie
	France	Une banque française a ouvert 13 nouvelles agences algériennes en 2008, notamment dans l'ouest du pays, portant le total à 38
	Grande Bretagne	Une banque britannique va ouvrir une succursale en Algérie en 2006
2009	France	Un assureur français crée une filiale détenue à 100% spécialisée dans le conseil en organisation d'activités d'assurance

Année	Pays UE	Description du projet
2003	France	Une compagnie de transport aérien ouvre en octobre 2003 les lignes Paris-Tamanrasset et Paris-Djanet
2004	Espagne	Une entreprise espagnole va construire et exploiter une usine de désalinisation à Skikda
	France	Une filiale d'un groupe français s'associe avec un groupe algérien pour produire et commercialiser du bitume
	Pays-Bas	Un groupe de transport et logistique néerlandais élargit son réseau en Europe de l'Est et Afrique du Nord
2005	Portugal	Une entreprise envisage de créer une société mixte en Algérie pour réhabiliter près de 1 500 km de chemins de fer

	Portugal	Une entreprise crée une joint-venture spécialisée notamment dans le génie civil avec la SNTP
	Autriche	Un groupe européen de construction ouvre un bureau permanent à Alger à travers sa filiale locale
	France	Prise de participation dans le capital d'une filiale locale
	Espagne	Partenariat pour fabriquer des stations monoblocs de traitement de dessalement de l'eau de mer
	France	Un armateur français va investir 160 millions d'USD dans des projets de ports à conteneurs et ports secs à Alger, Oran et Djidjelli
	France	Une entreprise de courrier rapide vient d'obtenir l'autorisation d'exercer en Algérie
2006	Luxembourg	Une entreprise luxembourgeoise ouvre des bureaux de représentation à Alger et Oran
	France	Un spécialiste du matériel de piscine ouvre un bureau de représentation à Alger
	France	Un grand groupe français de construction crée une filiale en Algérie
	France	Un groupe français dans l'environnement crée une branche algérienne
	France	Un leader dans le transport et la production d'énergie remporte le contrat du tramway d'Alger en s'associant avec des partenaires locaux
	France	Un projet de traitement des déchets industriels dans la wilaya d'Alger via un partenariat algéro/français
	Italie	Un consortium de 33 PME italiennes lance un projet immobilier, touristique et culturel de grande envergure dans la wilaya d'Oran
2007	Allemagne	Une compagnie algérienne et une allemande crée une JV à 50/50 dans le domaine du transport maritime
	France	Un armateur français et l'entreprise publique SNTF lancent une JV (55/45) visant à Assurer l'activité de transport de conteneurs par voie ferroviaire
	France	Les Postes algérienne et française forment une JV pour la distribution du courrier publicitaire
	Italie	Un groupe italien prend 49% du groupe de transport maritime public CNAN
	France	L'achat de 49% de CNAN-Nord, branche du groupe public de transport maritime CNAN et annonce d'investissements complémentaires
	France	Une compagnie de transport aérien prend 49% de CNAN-Maghreb Lines, branche du Groupe public maritime CNAN, et prévoit des investissements complémentaires
	Espagne	Une société européenne opérant dans le secteur immobilier africain créé une filiale en Algérie
	Suède	Une compagnie de transport aérien ouvre un bureau dans la capitale et inaugure des vols directs entre Alger et différentes villes espagnoles
	France	Une PME française crée sa filiale algérienne afin de décrocher des contrats locaux de démolition
	Espagne	Un groupe détient 51% de l'usine de dessalement de Fouka, projet de 180 millions d'USD
	Espagne	Un consortium espagnol gagne 51% du contrat pour construire et gérer en BOT l'usine de dessalement de Cap Djinet
	Espagne	Un consortium espagnol gagne 51% du contrat pour construire et gérer en BOT l'usine de dessalement de Mostaganem
	France	Une filiale d'EDF crée une filiale et compte investir 60 millions d'euros sur 3 ans, dont 20 pour l'acquisition d'entreprises locales
2008	Espagne	Une filiale d'un grand groupe français remporte un contrat pour la gestion déléguée

		de l'eau à Oran
	France	Un groupe d'investissement immobilier investit dans la construction d'un village touristique à Oran
	Espagne	Une entreprise espagnole réalisera en BOT la station de dessalement de l'eau de mer de Ténès au travers d'une JV 51-49 avec un partenaire algérien
	Grande Bretagne	Un consortium mené par un spécialiste du traitement de l'eau aura 51% de la JV Formée pour construire et gérer une station de dessalement à Oued Sept
2008	France	La branche construction-maintenance d'un groupe de BTP français crée une filiale chargée de suivre les nouveaux appels d'offres

Année	Pays UE	Description du projet
2004	France	Une compagnie française installe sa 3ème unité de fabrication de lubrifiants à Alger
	Allemagne	Joint venture entre Sonatrach et Une compagnie allemande qui construit une usine de fabrication d'hélium
	France	Un fournisseur de gaz médicaux ouvre un bureau à Alger à destination des hôpitaux
	Allemagne	Une compagnie allemande qui détenait 60% de l'ENAD, a racheté les 40% restants de la compagnie algérienne de détergent
2005	Italie	Une compagnie italienne va créer avec l'Entreprise Algérienne des Services aux Puits une joint venture d'études des rejets pétroliers
	Espagne	Une compagnie d'engrais prend 66% du capital d'Alzofert d'Annaba et de Fertial d'Arzew, et investit dans leurs capacités de production
2007	France	Un groupe français, n°2 mondial des gaz industriels et médicaux, crée une filiale Détenue à 100%
	Allemagne	Propriétaire de 66% de ENGI, une firme allemande investit 80 millions d'euros dans de nouvelles capacités de production
	France	Une PME française spécialisée dans le recyclage du plastique en polyéthylène téréphtalate s'implante en Algérie
	Allemagne	Une filiale locale d'une compagnie allemande diversifie sa production locale, en développant le segment des colles, industrielles et pour particuliers
2008	Grande Bretagne	Un groupe s'associe à une compagnie algérien pour la production et la commercialisation de lubrifiants grâce à une usine créée à Oran
	Espagne	Une entreprise espagnole forme une JV 51/49 avec l'algérien Sonatrach pour la construction d'une usine d'ammoniaque à Arzew
	France	Un fabricant français de gaz industriels et médicaux rachète l'entreprise publique Sidal et prévoit d'investir 200 millions d'USD d'ici à 2012
2009	France	Un spécialiste français des pièces plastiques usinées et chaudronnées ouvre un bureau à Alger qui concevra les pièces ensuite réalisées en France

Année	Pays UE	Description du projet
2004	Grande Bretagne	Une compagnie algérienne d'hydrocarbures et une grande compagnie britannique d'hydrocarbures ont procédé aux premières livraisons de gaz
	Irlande	Une entreprise obtient une licence d'exploration avec la Sonatrach pour le périmètre Isarène
2005	Espagne	Une entreprise vient de signer un contrat de 13 millions d'euros avec la Sonatrach
	France	Une entreprise française a décidé d'investir dans la création d'une base logistique pour ses activités pétrolières
	Grande Bretagne	une grande compagnie britannique d'hydrocarbures a remporté 3 blocs dans le bassin d'Illizi et dans celui d'Oued Mya
	Grande Bretagne	Une entreprise a remporté deux blocs dans le bassin du sud-est de Constantine et dans celui de Béchar-Oued Namous
	Pays-Bas	Un géant pétrolier néerlandais a remporté deux blocs à Gourara et à Reggane
	Grande Bretagne	Une société renforce sa présence en Algérie avec un investissement de 65 millions d'USD
	France	Une filiale de la Sonelgaz, prépare l'ouverture de son capital à hauteur de 49% pour accueillir une compagnie française
Espagne	une grande compagnie espagnole d'hydrocarbures a une part de 23% dans le capital d'une société algérienne en charge de l'exploitation d'un complexe polyvinyle condensé à Skikda	

2006	Allemagne	une grande compagnie allemande va prendre 66% de l'entreprise nationale algérienne de gaz ENGI, pour 48,5 millions d'euros
	Pays-Bas	Un géant pétrolier néerlandais va investir 100 millions d'USD dans un projet d'exploration en Algérie
	Grande Bretagne	Un géant pétrolier britannique se joint à Gulf Keystone et Sonatrach dans un partenariat stratégique d'exploration pour le gisement d'Hassi Ba Hamou
	Grande Bretagne	Gulf Keystone et Sonatrach démarrent un partenariat stratégique d'exploration à un géant pétrolier britannique pour le gisement d'Hassi Ba Hamou
	Espagne	une grande compagnie espagnole va investir 900 millions d'euros dans le gazoduc sous-marin Algérie-Espagne
2007	France	Un groupe français apporte 51% des 3 milliards d'USD prévus pour la construction et la gestion d'un complexe pétrochimique à Arzew, (49% pour la Sonatrach)
	Espagne	Une filiale d'une compagnie espagnole prend 66% des parts du projet de générateur solaire hybride de Hassi R'mel
	Italie	Un géant pétrolier italien et Sonatrach renouvellent leur accord de production pour les champs du bloc 403 dans la région de Bir Rebaa
2008	Allemagne	Une entreprise allemande ouvre un bureau de représentation à Alger

	Grande Bretagne	Un groupe britannique investit 50 millions d'USD dans des projets d'exploration et d'équipements dans 5 blocs gaziers et pétroliers algériens, à Béchar
	Italie	Un groupe italien acquiert les actifs de First Calgary Petroleum, dont son programme de développement du champ Menzel Ledjet Est, dans le bassin de Berkine
2009	Italie	Une compagnie pétrolière italienne obtient une licence d'exploration pour le périmètre de Kerzaz, dans le bassin de Gourara
	Allemagne	Un groupe énergétique allemand remporte une licence d'exploration pour la concession de Rhourde Yacoub (est de l'Algérie)
	Grande Bretagne	Un gazier britannique obtient du gouvernement des contrats d'exploration à Guern El Guessa, dans le bassin de Gourara
	Irlande	Un groupe irlandais lance un nouveau programme d'exploration pour le permis Isarene dans le nord du pays, dont il détient 75%
	Danemark	Un groupe danois et ses partenaires investissent 3 milliards d'USD dans le complexe pétrolier et gazier d'El Merk
	Italie	Un groupe italien et ses partenaires investissent 3 milliards d'USD dans le complexe pétrolier et gazier d'El Merk
	France	Un groupe français et Sonatrach annonce le début des opérations de production dans le Touat en 2013

Secteur 1: agro-alimentaire

Secteur 2 : Banque, assurance, autres services financiers

Secteur 3 : BTP, immobilier, transport, services délégués

Secteur 4: chimie, plasturgie, engrais

Secteur 5 : Energie

Annexe 05 : questionnaire

Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre de la réalisation d'un mémoire de master II, option FCI, intitulé « L'implantation des entreprises étrangères en Algérie », nous comptons sur votre collaboration pour répondre aux questionnaires, sachez que les informations données seront confidentielle. Merci pour votre collaboration.

Présentation d'entreprise

Questions1 : Nom et adresse :

- Pays d'origine

-Capital

-Qualité de votre produit

Question 2 : quel est votre secteur d'activités ?

-Banque

-Communication

-assurance

-agro-alimentaire

- autre

Question 3 : quel est l'effectif de votre entreprise ?

-Entre 10 et 49

-Entre 50 et 99

-Entre 100 et 199

-200 et plus

Question 4 : quel est l'origine de votre effectif ?

-Local

-Etranger

Question 5 : Depuis quand votre entreprise est installée en Algérie ?

-Moins d'un an

-plus d'un an

-Deux à trois ans

-quatre à cinq ans

-Cinq ans et plus

Question 6 : Quel est le type d'investissement que vous avez choisi ?

.....
.....
.....

Question 7 : Quels sont les critères justifiant le choix de l'Algérie comme pays de destination ?

- | | | | |
|--|--------------------------|------------------------------------|--------------------------|
| -Disponibilité des ressources naturelles | <input type="checkbox"/> | -Faiblesse des coûts de production | <input type="checkbox"/> |
| -Incitation fiscale | <input type="checkbox"/> | -Cadre juridique | <input type="checkbox"/> |
| -La taille du marché | <input type="checkbox"/> | -Position stratégique | <input type="checkbox"/> |
| -Disponibilité de la main d'œuvre | <input type="checkbox"/> | -Autre (précisez) | <input type="checkbox"/> |

.....
.....

Question 8 : Votre investissement s'inscrit-il dans le cadre d'un programme de privatisation

- Oui - Non

Question 9: Le risque pays tel que mesuré par la COFACE, vous as-t-il guidé dans votre choix d'investir en Algérie ?

- Si oui sur quelle base -Si non pourquoi

.....
.....
.....
.....

Question 10 : Que pensez-vous des possibilités de financements locales (marché des capitaux et efficacité du système bancaire) ?

.....
.....
.....

Question 11 : Envisagez-vous d'autres projets d'investissement en Algérie ?

- Si oui lequel -Non

.....
.....

Site d'investissement concurrent

Question 12 : existe-t-il d'autres pays plus attractif que l'Algérie ?

- Si oui lesquels -Non

.....
.....

Question 19 : Le foncier, ne présente pas pour vous un obstacle dans le processus d'installation ?

-Oui

-Non

Comment :.....
.....
.....

Evaluation du climat de l'investissement en Algérie

Question 20 : Etes-vous satisfait de votre investissement ?

-Si oui

-Si non

Pourquoi :.....
.....
.....

Question 21 : Comment estimez-vous l'investissement en Algérie ?

-Facile

-Difficile

Argumentez :.....
.....
.....

Question 22 : Comment voyez-vous l'évolution du climat de l'investissement en Algérie ?

-Positive

-Négative

-Constante

Argumentez :.....
.....
.....

Question 23 : Le niveau de risque évalué par la COFACE vous paraît-il refléter la situation réelle de l'économie algérienne ?

.....
.....
.....

Question 24 : Que recommandez-vous pour améliorer le climat d'investissement afin de rendre le site algérien plus attractif ?

.....
.....
.....

Les apports

Question 25 : Quel est le nombre d'emplois créé depuis votre installation ?

.....
.....

Question 26 : Comment jugez-vous les compétences de la main d'œuvre algérienne ?

.....
.....

Question 27 : Quel est le niveau ou bien la qualité des employés algérien au sein de votre entreprise ?

-ingénieur - directeur -ouvrier

Précisez le nombre :.....

Question 28 : Les travailleurs algériens au sein de votre entreprise ont-ils bénéficié d'une formation quelconque à l'étranger

Si oui lesquelles si Non pourquoi

.....
.....

Question 29 : Est-ce que l'IDE a permis l'acquisition de nouvelle compétence à la main d'œuvre algérienne

Oui Non

Argumentez :.....
.....
.....

Question 30 : Quels sont vos liens avec les fournisseurs locaux ?

.....
.....
.....

Question 31 : Quelle relation entretenez-vous avec la clientèle ?

.....
.....

Question 32 : quel est la qualité des technologies ramenées en Algérie ?

.....
.....

Question 33: Est-ce que votre production vise l'Algérie seulement ou d'autres pays ?

.....
.....

Question 34 : Dans le cas où vous arrivez à satisfaire pleinement le marché Algérien, comptez-vous élargir votre champ d'activité dans un autre pays

Oui Non

Question 35 : Etes-vous en concurrence directe avec d'autres entreprises en Algérie ?

Si oui lesquelles Non

.....
.....

Question 36 : Quelle est votre part de marché (en Algérie bien-sûr) ?

Faible Moyenne Large

Question 37 : Pensez-vous pouvoir améliorer votre production avec les formations acquises par vos ouvriers à l'étranger ?

Si oui comment Si non pourquoi

.....
.....
.....

Question 38 : Quel était votre chiffre d'affaire depuis votre installation en Algérie jusqu'à nos jours ?

.....
.....

Question 39 : Est-ce qu'il y'a eu une amélioration ?

Si oui de combien Si non pourquoi

.....
.....

Question 40 : Pensez-vous, que votre installation a rapporté un plus à l'économie algérienne ?

.....
.....
.....

Liste des tableaux

Tableau N°01 : Evolution des Flux d'Investissements Direct Etrangers en Algérie 1995-2013(En Million de Dollars)	35
Tableau N°02 : Evolution des Stocks d'Investissements Direct Etrangers en Algérie 1995-2013(En Million de Dollars)	35
Tableau N°03: Poids macro-économique de la filière tourisme	67
Tableau N04 : Contribution du tourisme à l'emploi	67
Tableau N°05 : Investissements étrangers directs, entrées nettes (BDP, \$ US courants)	81
Tableau N°06 : PIB (\$ US courant)	84
Tableau N°07 : inflation, prix à la consommation en (%)	86
Tableau N°08 : Taux de change, unité de dinars par \$ US	88
Tableau N°09 : calculs des données centres réduites	90

Listes des figures

Figure N°01 : Flux d'IDE entrant en Algérie pour la période 1970-2002 (en millions de dollars).....	34
Figure N°02 : Représentation graphique de l'investissement direct étranger de 1990 à 2018	82
Figure N°03 : Représentation graphique du PIB de 1990 à 2018	85
Figure N°04 : Représentation graphique de l'inflation de 1990 à 2018	87
Figure N°05 : Représentation graphique du taux de change officiel TCH de 1990 à 2018	89
Figure N°06 : résultat de l'estimation du modèle par la méthode MCO	91
Figure N°07 : Matrice des variances et des covariances du model	95
Figure N°08 : Résultat de l'estimation model réduit calculé sur tableau Excel	96

Bibliographie

Ouvrages :

- Manuel de la balance des paiements du FMI, 5eme édition
- OCDE, Définition de référence des investissements directs internationaux, 4ème édition, 2008, Paris. p45
- Meier.O, Schier.G, (2005), «Entreprises multinationales », édition DUNOD, Paris, p 97.
- Tersen, D et Bricout J-L, (1996), « Investissement international », édition Armand Collin, Paris, P 10
- Makki, Somwaru. Impact of Foreign Direct Investment and Trade on Economic Growth (2008)
- Dominique Salvatore, « Op.cit », P 455 et 456
- Bernard Guillochon, « Economie internationale », Dunod, 2001, P 104.
- KPMG Algérie, « Guide investir en Algérie », Edition 2011.
- Lahcène Sériak, « Les conditions juridiques et réglementaires de l'investissement national et étranger en Algérie », AGS corpus et bibliographie édition, 2005, P 46
- KMPG Algérie, « Guide d'investissement en Algérie », édition 2011, P 55 138138
- Zacharie A., « Les flux de capitaux internationaux vus du Sud », in Pour une mondialisation à finalité humaine, 2002, Vista/Syllepse, Bruxelles/Paris, p176
- Peter.H.Lindert et Thomas A Pugel, « Economie internationale», De boeck, 1997, P 823.
- Halpman E. (2006), “Trade, FDI, the Organization of Firms”, Journal of Economic Literature, Vol. XLIV, September, pp. 589-630.
- LI Quan, Resnick Adam (2003), “Reversal of Fortunes: Democratic Institutions and Foreign Direct Investment Inflows to Developing Countries”, International Organization, Vol. 57, winter, pp. 175-211.
- Jakobsen Jo, de Soysa Indra (2006), “Do Foreign Investors Punish Democracy? Theory and Empirics, 1984-2001”, Kyklos, Vol. 59, No 3, pp. 383-410.
- Harms Philipp, Ursprung Heinrich W. (2002), “Do Civil and Political Repression Really Boost Foreign Direct Investments?”, Economic Inquiry, Vol. 40, Issue 4, October, p 651-663.
- Paul Krugman et Maurice Obstfeld, « Op.cit », P 172.
- H. Haroun, « La problématique du foncier industriel et de l'investissement en Algérie », op cit, p.41.
- Dillman, B.L. 2000, « State and private sector in Algeria: The politic of rent-seeking and failed development », Westview Press, USA, 172 pages.

Lois et textes juridiques :

- Article 3, lois N° 63-277, du 26/07/1963, portant code des investissant, journal officiel N° 53, p774.
- Article 3, lois N° 66-284, du 15/09/1966, portant code des investissant, journal officiel N° 80, p901.
- Article 2, titre I, lois N° 66-284, du 15/09/1966, portant code des investissant, journal officiel N° 80, p902.
- Décret législatif n°93-12 du 19 correspondant aux 5/10/1993
- Ordonnance 10-04 du 26/08/2010 et ordonnance 03-11 du 26/08/2003
- Décret exécutif N°09-183 du 12/05/2009.
- Article 58 de l'ordonnance n°01-03 du 20/07/2001 modifiée et complétée dans l'ordonnance n°09-01 du 22/07/2009.
- Article 75 Loi de finance n° 14-10, portant la loi de finance pour 2015, journal officiel de la république

Sites internet :

- <http://www.mdipi.gov.dz/?conseil-national-de-l>.
- <http://www.andi.gov.dz/index.php/fr/faq/88-faqs/156-mesures-de-protection-de-l-investissement>
- <http://www.femise.org/PDF/cp/cp-algerie-0601.pdf>
- <https://www.euroalgerie.org/2007/07/08/algerie-fiche-pays/>
- <http://www.worldbank.org/>.
- <http://www.minagri-algeria.org/>
- http://www.ons.dz/IMG/pdf/file__Tourisme.pdf.
- <http://www.algerie-dz.com/forums/archive/index.php/t-27006.html>

Thèses et mémoires :

- BOUALAM Fatima, « l'investissement direct A l'étranger, le cas de l'Algérie », université Montpellier 1, 12 juillet 2010.
- La POLITIQUE DE PROMOTION ET D'ATTRACTION DE L'INVESTISSEMENT DIRECT ETRANGER EN ALGER, Thèse de Doctorat présentée et soutenue par Hind OUGUENOUNE
- SOUMAN Mohand Ouidir «Essai d'analyse de la dynamique du transfert et de l'accumulation Technologique par investissement direct étrangère : cas de l'économie algérienne », université de Bejaia, magistère en science économique.
- Etude des facteurs d'attractivité des IDE en Algérie Cas pratique : Enquête auprès des sociétés étrangères installées en Algérie, université de Bejaia master en finance et commerce international 2018.
- Kherbache Najim, La politique d'attractivité des IDE en Algérie Cas de la banque BNP PARIBAS, Université Abou--Bakr BELKAID –Tlemcen, magister en science économique, 2012.
- Kaci Chaouche Titem, Les facteurs d'attractivité des Investissements Directs Etrangers en Algérie : Aperçu comparatif aux autres pays du Maghreb, UMMTO, magister en science économiques, 27/06/2012.

Rapports :

- Banque Mondiale (1998), “Beyond the Washington Consensus: Institutions Matter”, World Bank Latin American and Caribbean Studies, Viewpoints, Washington D.C.P. 2.
- CNUCED (2007), “Bilateral Investment Treaties 1995-2006: Trends in Investment Rulemaking”, Nations Unis, New York et Genève.
- CNUCED. Examen De La Politique De L'investissement-Algérie- Nations Unies Conférence Des Nations Unies Sur Le Commerce Et Le Développement .New York Et Genève, 2004.p5

- CNUCED, examen de la politique de l'investissement-Algérie, 2004, P 07.
- CNUCED. Examen de la politique de l'investissement-Algérie- NATIONS UNIES .2004.op cit .p8
- Le rapport de la Banque Mondiale (B.M 2009)
- Rapport de l'OCDE sur l'investissement Direct Etranger, juin 2002, P 11.
- OCDE (2003), "L'approche des entreprises dans la lutte contre les pratiques entachées de corruption", Documents de travail sur l'investissement international, No. 2003/2, Juin.
- KPMG Algérie, « Guide investir en Algérie », Edition 2011, p.64.

Articles et revues :

- L'investissement direct étranger au service du développement OPTIMISER LES AVANTAGES MINIMISER LES COÛTS
- Revue économie internationale N° 99
- Ménard C. (2003), "L'approche néo-institutionnelle : des concepts, une méthode, des résultats, Cahiers d'économie politique", No. 44, le Harmattan.
- Note de réflexion sur: L'impact des IDE, ANIMA, 2010, P 3.
- Jean Louis Amelon et Jean Marie Cardebat, « Op.cit », P 93.
- ANIMA, « La carte des investissements en méditerranée : Guide sectoriel à travers des politiques publiques pour l'investissement en méditerranée », Etude n° 7, ANIMA Investment Network, Octobre, 2009, p.11.
- FEMISE. 2006, « Profil pays Algérie », Disponible sur <http://> 9èmes journées scientifiques et techniques de Sonatrach à Oran, Avril 2013.
- World Bank Privatisation Database 312 Megyery, K., Sader, F. 1997, « Facilitating foreign participation in privatization », Foreign Investment Advisory Service (FIAS), Occasional Paper n°8, January.
- Tersen.D et Bricourt J-L. (1996). « Investissement international ».Armand colin. Op cit.p5
- Denis tersen.JEAN-luc bricout « investissement international »op cit .p7
- Abdellatif BENACHENHOU. «Algérie. La modernisation maitrisée » .ministre des finances2000-2008.p5
- Déterminants des investissements directs étrangers en Europe centrale et orientale. Un bilan de la transition.

Table des matières

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale	01
Chapitre I : Approche conceptuelle et théorique des IDE.	
Introduction	04
Section 1 : Définition, caractéristiques et formes des IDE	06
1. Définition des Investissement directs étrangers.....	06
1.1. Définition de l'IDE selon le FMI	06
1.2. Définition de l'IDE selon l'OCDE.....	07
2. Caractéristique des IDE	08
3. Forme des IDE	10
3.1. Investissement de type Greenfield	10
3.2. Investissement de type Brown Field	10
3.2.1. La cession de licence	10
3.2.2. La franchise	11
3.2.3. La sous-traitance	11
3.2.2. La franchise	11
3.2.3. La sous-traitance	12
Section 2 : les principaux déterminants des investissements directs étrangers	13
1. Les déterminants économiques	14
1.1. La recherche de matière première	14
1.2. Le coût et la qualité de la main-d'œuvre	14
1.3. Le développement des infrastructures	15
1.4. La recherche de marchés	15
1.5. La stabilité macroéconomique	15

1.6. L'inflation	16
1.7. La croissance	16
1.8. L'évolution du taux de change	16
1.9. Le niveau de développement financier	17
2. Les déterminants institutionnels	18
2.1. La démocratie	18
2.2. La corruption	19
2.3. Le cadre judiciaire et administratif	20
3. Les déterminants politiques	20
3.1. Les incitations fiscales	20
3.2. Les traités bilatéraux d'investissement	21
3.3. La libéralisation financière	21
3.4. La stabilité politique et sociale	21
Section 3 : impacts et enjeux des investissements directs étrangers	23
1. enjeux et impact des IDE sur les pays d'origine	23
1.1. Argument Pro-IDE	23
1.2. Argument Anti-IDE	24
2. enjeux et impact des IDE sur les pays hôtes	25
2.1. Arguments Pro-IDE	25
2.2. Arguments Anti-IDE	27
3. Le commerce extérieur et les IDE (substituabilité ou complémentarité)	28
3.1. La théorie de l'arbitrage financier (thèse de Mendell)	28
3.2. Les analyses reposant sur le comportement de la firme	29
Conclusion	30

Chapitre II : L'attractivité des IDE en Algérie.

Introduction	31
Section 1 : L'évolution des IDE en Algérie et étude de cadre réglementaire	32
1. L'évolution des IDE en Algérie	33
1.1. La première période (1971-1980)	33
1.2. La deuxième période (1980-1995)	33
1.3. La troisième période (1995-2015)	34
2. Etude du cadre réglementaire	36
2.1. Chronologie de la réglementation des investissements en Algérie depuis l'indépendance	37
2.1.1. Le code de 1963 (loi N°63-277 du 26/07/1963)	37
2.1.2. Le code de 1966 (l'ordonnance N°66-284 du 15/09/1966)	37
2.1.3. La loi n°82-11 du 21/08/1982 modifiée et complétée par la loi n°86-13 du 19/08/1986	38
2.1.4. Le code de 1993 (décret législatif n°93-12 du 5/10/93)	38
2.1.5. L'ordonnance du 01-03 du 20/08/2001	39
2.1.6. L'ordonnance n°06-08 du 15/07/2006	40
2.1.7. La loi de finance complémentaire 2009 (ordonnance n°09-01 du 22/07/2009)	40
2.1.8. La loi de Finances 2014	41
2.1.9. La loi de finance 2015	42
2.1.10. Nouveau code des investissements (loi n 16-09 du 03/08/2016)	42
Section 2 : la promotion et l'encadrement des IDE en Algérie	45
1. Les organismes chargés de la promotion des IDE en Algérie	45
1.1. Le conseil national d'investissement (CNI)	45
1.2. Agence Nationale de Développement de l'Investissement (ANDI)	46

1.3. Le Ministère de l'Industrie et de la Promotion des Investissements	47
1.4 L'Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière	47
1.5. Le guichet unique	47
1.6. Le Fond d'Appui à l'Investissement (FAI)	48
2. Encadrement des IDE en Algérie	48
2.1. Garantie, égalité et protection	48
2.2. Le transfert de capitaux	49
2.3. Constitution de sociétés	50
2.4. Le partenariat	51
2.5. Le règlement des différends	52
2.6. Le régime incitatif	53
2.6.1. Le régime général	53
2.6.2. Régime dérogatoire	53
2.6.3. Régime de convention	54
Section 3 : Analyse de l'attractivité des investissements directs étrangers en Algérie	55
I. Les facteurs d'attractivité et les opportunités d'investissement en Algérie	55
1. L'environnement macro-économique	55
1.1. Disponibilité des ressources naturelles	56
1.2. Libéralisation et réforme de l'économie	56
1.3 La position géographique et la proximité des marchés potentiels	57
1.4. Les infrastructures	57
1.5. L'éducation, la formation et la flexibilité du marché du travail	58
1.6. Le programme de privatisation	59
1.9. La situation sécuritaire	60
2. Au niveau sectoriel	61

2.1. Télécommunications et nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)	61
2.2. Mines- énergie- hydrocarbures	62
2.3. L'industrie	62
2.4. Les services	63
2.5. Agriculture, pêche et agroalimentaire	65
2.6. Le tourisme	66
II. Les facteurs répulsifs à l'investissement en Algérie	69
1. Pas d'incitations d'investissement productif	70
2. L'état du marché intérieur	70
3. L'absence de visibilité	70
4. La taille du marché	71
5. Absence de partenaires fiables	71
6. Complexité des procédures	71
7. Problème d'accès aux infrastructures en Algérie	72
8. Faible protection des investissements	72
9. Le système foncier complexe	72
Conclusion	74
 Chapitre III : Analyse et perspective des IDE sur la période 1990-2018.	
Introduction	75
Section 1 : Présentation du model suivi basé sur l'économétrie	76
I. Définition du modèle économétrique	76
1. Le modèle de régression multiple	76
1.1. Le modèle linéaire général	77
2. Les tests statistiques	77

2.1 Le test de Student	77
2.2. Le test de Fisher	78
2.3. Les tests de validation du modèle	79
2.3.1 Le test de normalité des erreurs	79
2.3.2. Le test d'autocorrélation des erreurs	79
II. Spécification des variable à utilisées	79
1. La variable à expliquer	79
2. Les variables explicatives	80
Section 2 : application du modèle de régression choisi pour l'attractivité des IDE...	81
I.1. Investissements étrangers directs, entrées nettes IDE	81
I.2. PIB (produit intérieur brut en \$ US courant)	83
I.3. Inflation, prix à la consommation INF (% annuel)	86
I.4. Taux de change officiel (unités de devises locales par \$ US, moyenne pour la période étudiée)	88
II.1. Valeurs centres réduites	90
II.2. L'estimation du modèle par la méthode des moindres carrés ordinaires	91
II.3. Analyse statistique du model	92
3.1. Test la signification statistique de α_1 (Constante)	92
3.2. Test la signification statistique de α_2	92
3.3. Test la signification statistique de α_3	93
3.4. Test la signification statistique de α_4	93
II.4. Analyse économique du model	93
II.5. Test de multi colinéarité	94
II.6. Matrice des variances et des covariances du model	95
III.1. Estimations du model après avoir retiré le paramètre qui cause la multi colinéarité	96

III.2. Analyse statistique du model	97
2.1. Test la signification statistique de α_1 (Constante)	97
2.2. Test la signification statistique de α_2	97
2.3. Test la signification statistique de α_3	98
III.3. analyse économique du model	98
Section 3 : Analyse des résultats de l'enquête menée dans la wilaya de Tizi Ouzou	99
1. Secteur bancaire	99
1.1. BNP Paribas El Djazaïr	99
1.2. Trust Bank Algerie	100
2. Secteur industriel	100
2.1. China Metallurgical Group Corporation (MCC Group)	100
2.2. BASOR ELECTRIC ALGERIE	101
Conclusion	103
Conclusion générale	104
Annexes	
Liste des tableaux	
Liste des figures	
Bibliographie	
Résumé	

Résumé

Les investissements directs étrangers constituent l'un des aspects les plus visibles de la mondialisation, ils demeurent l'un des éléments catalyseur de la croissance. Les firmes multinationales représentent une part de croissance de la production, de l'emploi et des échanges commerciaux dans le monde. Elles permettent aussi de mettre en place des politiques pouvant améliorer leurs attractions.

De ce fait, l'Algérie a appliqué plusieurs lois incitatives pour attirer les investisseurs étrangers. Cependant, on constate que les IDE rentrants dans le pays sont plus influencés par le PIB, la taille de marché, mais aussi l'inflation mais d'une manière restrictive. L'Algérie espère bénéficier des "spillovers" que les firmes ramènent avec elles, tels que le transfert technologique, la création d'emploi, etc.

Mots clés : IDE, attractivité, transfert de technologie, impact des IDE, économie algérienne, PIB, Inflation.

Summary

Foreign direct investment is one of the most visible aspects of globalization; they remain one of the growth catalyst elements. Multinational companies account for a production share growth, employment and trade in the world. They also help to implement policies that can improve their attractions.

As a result, Algeria has applied several incentive laws to attract foreign investors. However, we see that inward FDI is more influenced by GDP, market size, but also inflation, but in a restrictive manner. Algeria hopes to benefit from the "spillovers" that firms bring with them, such as technology transfer, job creation, etc.

Keywords: FDI attractiveness, technology transfer, impact of FDI, Algerian economy, GDP, inflation.